This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 811 123

RY
OF
NIA
ANTA CRUZ

LAZARE DE BAÏF

(1496 (?)-1547)

PAR

LUCIEN PINVERT

DOCTEUR ÈS LETTRES

« ... Ces deux lumières françoises, Guillaume Budé et Lazare de Bayf. »
J. Du Bellay, *La Deffence et Illustration de la Langue françoise*, II, 12.

Paris, 4, rue Le Goff, 4

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome,

du Collège de France, de l'École Normale Supérieure et de la Société des Études historiques

—

1900

LAZARE DE BAÏF

(1496 (?)-1547)

chose du caractère féodal, et, d'autre part, de jolis détails d'architecture attestent qu'il s'est trouvé là, au temps de la Renaissance, des seigneurs qui avaient du goût. L'entrée du logis se couronne d'un petit fronton grec, dont la corniche à modillons recouvre plusieurs rinceaux remplis de feuilles d'acanthe, surmontant une guirlande du même style. Au-dessus de ce fronton repose l'imposte, composée d'un rectangle sur lequel on lit le conseil de l'antique sagesse : ΣΠΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ[1].

Le fief des Pins, possédé d'abord par les seigneurs de ce nom, puis par ceux de Mangé, passa dans la famille de Baïf par le mariage d'Ysabeau de Mangé avec Antoine de Baïf (avant 1434). Cette famille était fort ancienne, « stirps antiqua », dit Scévole de Sainte-Marthe[2]. L'érudition locale s'est plu à en rechercher l'origine et les ramifications[3]. Je me contente du témoignage de Ronsard, qui, venant à nommer Lazare de Baïf, écrivait en note : « Gentilhomme angevin, parent de ceux de Laval et de Guimené [Guéméné][4] ». Jean, fils d'Antoine et d'Ysabeau, chevalier, seigneur de Verneil-le-Chétif, de Mangé au Maine et

1. Quelques restes de sculptures à l'intérieur. Un médaillon qui décore une cheminée pourrait bien représenter Lazare de Baïf, dont on ne connaît d'ailleurs aucun portrait; Guignard, *op. cit.*, p. 7.

2. Dans la courte notice qu'il consacre à Lazare de Baïf : *Gallorum doctrina illustrium... Elogia auctore* Scaevola Sammarthano. Poitiers, 1602, p. 14.

3. F. Legeay, *Recherches historiques sur Aubigné et Verneil* (*Maine*). Paris, 1857, p. 337 sqq.

4. Ronsard, *Œuvres complètes*, éd. P. Blanchemain. Paris, 1857-1867, t. IV, p. 300, note. Cf. le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, etc.* Paris, 1726-1733, t. II, p. 59 D; t. III, p. 650 C. Les Baïf tenaient leur nom d'une terre située sur la Sarthe, entre Sablé et Pincé, près Durtal. Ils portaient « de gueules à deux léopards d'argent l'un sur l'autre, au chef de même ». Th. Cauvin, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*. Le Mans, 1840, p. 15. Quoique Brunet dise le contraire (*Manuel du Libraire*, v° *Bayfius*), Lazare signait toujours *Bayf*. J'écrirai Baïf pour ne pas donner aux deux noms du père et du fils, pour lequel cette forme a prévalu, une physionomie différente.

autres lieux, hérita du manoir. Il épousa Marguerite Chasteignier de la Roche-Posay et mourut en 1517[1]. Il avait eu plusieurs enfants : deux fils, François, l'aîné[2], et Lazare; deux filles, Marthe[3] et Madeleine[4]. Mais, ici, je dois insister en quelques mots, car si tous les biographes[5] s'accordent à donner à Lazare de Baïf cette filiation, il se trouve un auteur pour la lui refuser, et un auteur qui jouit d'une grande autorité dans les questions de cette nature. André du Chesne, le savant généalogiste, voit dans Lazare non pas un fils, mais un neveu de Jean de Baïf[6].

1. Archives du château de Créans.

2. Legeay, *op. cit.*, p. 315. Cf. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, 29595 (t. 50 des *Dossiers bleus*, Dossier *Baïf*) et 26650 (t. 166 des *Pièces originales*, Dossier *Baïf*, pièce 3).

3. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, 30280 (t. 51 des *Carrés de D'Hozier*, fol. 176).

4. Voir l'inventaire dont il va être parlé.

5. Aux biographes anciens (Du Verdier, La Croix du Maine, Moréri, Nicéron, Goujet), et aux modernes qui ont écrit sur Lazare de Baïf (P. Belleuvre et S. de la Bouillerie, articles cités; Guignard, *op. cit.*; Legeay, *op. cit.*, p. 469-493; B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*. Paris, 1870-1877, t. 1, p. 227-245), il faut ajouter quelques auteurs qui nous fournissent des indications particulières, tels que F. Blanchard (*Généalogies des Maistres des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy*. Paris, 1670, p. 274) et Ménage. Écrivant en latin la vie de son grand-père maternel, Pierre Ayrault, jurisconsulte et magistrat angevin, Gilles Ménage, dans les notes (en français) qui suivent cet opuscule, passe en revue les personnages avec lesquels Pierre Ayrault se trouva lié d'amitié. Il parla à cette occasion de Jean-Antoine de Baïf, et, par suite, de Lazare de Baïf, qu'il appelle « l'un des plus grands ornements de la province d'Anjou ». (*Vitae Petri Aerodii... et Guillelmi Menagii... scriptore* Aegidio Menagio. Paris, 1675, p. 187.) Ce qu'il dit concorde avec le témoignage de Colletet, dont le manuscrit : *Les Vies des Poëtes françois...*, ou plutôt la copie qui survécut seule à l'incendie de la Bibliothèque du Louvre, en 1871, contient une notice sur Lazare de Baïf, non encore publiée. (Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français, nouvelles acquisitions*, 3073, ff. 39-40.) Enfin, quelques notes qui se trouvent à Angers, les unes parmi les Mss de Claude Ménard, *Rerum Andegavensium Pandectae* (Bibliothèque municipale d'Angers, Ms. 875, t. I), les autres parmi ceux de Pocquet de Livonnière, *Histoire des Illustres d'Anjou* (*Ibid.*, Ms. 1068), constituent en quelque sorte la tradition écrite relativement à notre personnage.

6. A. du Chesne, *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners*. Paris, 1634, p. 192.

Du Chesne se trompe, sans aucun doute. Une pièce très intéressante, dont on a récemment publié une analyse, l'inventaire dressé après le décès de Lazare de Baïf[1], établit qu'il était frère de François. Il a parlé quelque part de sa sœur Marthe[2]. Il parle même de ses sœurs Marthe et Madeleine, dans un document ignoré des biographes. A la Bibliothèque de Genève, il existe un manuscrit de son traité *De re vestiaria*[3], qui paraît lui avoir appartenu. On y rencontre[4] quelques lignes biffées, qui ne figurent pas dans les éditions imprimées, et que l'auteur supprima sans doute à cause de leur caractère trop personnel. A propos de son patron Lazare, et, par suite, de son prénom, il faisait remarquer la rare coïncidence, due à la volonté paternelle, de ces trois prénoms dans la même famille : Lazare, Marthe et Madeleine. (Soit, mais en confondant Marie-Madeleine avec Marie, sœur de Marthe et de Lazare.) Il s'exprimait ainsi : « Cujus nomen mihi de patris voluntate inditum sororumque alteri Marthe, alteri Magdalenae, non inter postremas foelicitates solitus sum adscribere, vix enim temere id in alia familia invenies[5] ».

Il naquit au château des Pins[6], les anciens biographes ne

1. S. de la Bouillerie, art. cité. L'original appartient à M. le comte de Bagneux (Archives de l'ancien château de La Flèche). Cf. Blanchard, *loc. cit.*, et Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, 20 229, fol. 229.

2. « Est mihi soror Martha nomine, quae istiusmodi lanicio, velut altera Pallas, summopere delectatur, quae me istorum vermiculorum naturam docuit. » (*De re vestiaria*, V.)

3. Bibliothèque de Genève, Ms. latin 74.

4. fol. 49 (Chap. XII, entre les mots « prodigia ostentaret » et « sed ad tunicas revertamur »).

5. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Th.-A. Dufour, Directeur de la Bibliothèque de Genève.

6. Et non pas au château *du Pin*, près d'Angers, comme le voulait une tradition locale, acceptée par Ménard, et dont Ménage proclame la fausseté. D'autres écrivains le font naître à Mangé : (Claude Blondeau), *Les Portraits des hommes illustres de la province du Maine*. Le Mans, 1666, p. 11. — J.-R. Pesche, *Biogra-*

disent pas en quelle année. Les modernes indiquent la date de 1490. C'est une erreur. Lazare, dédiant au cardinal Jean de Lorraine son traité *De re vestiaria*, qui parut en 1526, se déclarait à peine âgé de trente ans, « vixdum triginta annos natus ». Cela le ferait naître aux environs de 1496.

Autre erreur : la *Biographie universelle* avançant que Lazare aurait reçu la prêtrise, on trouve quelquefois répétée cette assertion. A la vérité, nous verrons Lazare revêtu de dignités d'un caractère ecclésiastique. Mais on était d'Église sans être prêtre ; cette quasi-cléricature avait de l'intérêt pour plus d'un motif, notamment au point de vue des bénéfices et des privilèges de juridiction ; pour cela, les ordres mineurs suffisaient. Le Dictionnaire Michaud appuyait son opinion sur la dédicace du *De re navali* à François Ier, laquelle ne dit rien de tel. Lazare y remercie le roi d'avoir été « ab ejus vere regia liberalitate et sacerdotio auctus, et magistratu ornatus ». Il faisait alors allusion (en 1536) à l'abbaye qu'il tenait de la faveur royale. Cette dédicace nous apprend au contraire qu'il embrassa, non la théologie, mais le droit, et la dédicace du *De re vestiaria* contient à cet égard une curieuse confidence. L'auteur y parle avec un dégoût marqué de ses études juridiques. Passe encore pour les textes, pour Paul ou pour Ulpien. Mais il a gardé rancune à la glose accursienne, et l'on voit qu'il considère comme perdu tout le temps qu'il n'a pu consacrer à Platon ou à Démosthène. Le passage vaut une citation : « Porro autem utriusque linguae elegantiarum sectatores, qui ista mea legere non gravabuntur, oratos velim, primum ut mihi asseveranti credant, me meliores aetatis annos in ediscendis Accursianorum ineptiis, potius quam Ulpiani aut Pauli responsis, de non satis eruditorum amicorum consilio, consumpsisse :

phie du Maine et du département de la Sarthe. Le Mans-Paris, 1828, p. 33 et 35. — Guignard, *op. cit.*, p. 5.

quorum barbaries ingenium mentemque meam infuscavit : quibus dediscendis non minus mihi fuit negotii, quam in ediscendo ad verbum aut Platone, aut Demosthene, aut simul utroque.... »

Ses études achevées, il fut avocat au Parlement, sinon quelque chose de plus, malgré son jeune âge[1]. A la fin de son ouvrage *De re vestiaria*, il parle des plaidoiries dont il dut subir l'ennui, « rabularum altercationes, quibus audiendis in suprema Parisiorum curia tempus terebam ». Mais il ne pâlit pas longtemps sur les dossiers, et l'on devine avec quelle allégresse il répudia ses occupations judiciaires pour se rendre en Italie, « ad capiendum ingenii cultum », en compagnie de son ami Christophe de Longueil. Ce dernier, né à Malines en 1490, avait fait à Paris de solides études, et s'était préparé, en se nourrissant de latin, à son futur rôle de chef de la littérature cicéronienne. Il apprit aussi le droit, puis l'enseigna. Pourvu d'une chaire à Poitiers, en 1510, il raconte lui-même[2] que le jour où il fit son cours d'ouverture, ses élèves se mutinèrent contre un professeur aussi jeune qu'eux, et que déjà ils marchaient sur lui l'épée à la main, lorsqu'il rétablit le calme en terrassant les plus hardis sous le poids de trois énormes tomes de l'Infortiat. Un passage du *Lutrin*[3], dans lequel les commentateurs n'ont vu qu'une parodie d'un passage de Virgile[4], est certainement un écho de ce curieux épisode des mœurs scolaires du XVIe siècle. Longueil revint bientôt à Paris, plaida avec succès, fut nommé conseiller au Parlement[5], et se lia avec

1. Voir A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Paris, 1872, v° *Baïf*.

2. Dans une lettre latine à Jean de Balène, de Beauvais, imprimée à la suite de l'opuscule : Christophori Longuolii *Parisiensis Oratio de laudibus divi Ludovici*.... Paris, 1510.

3. Boileau, *Lutrin*, V, 203-216.

4. Virgile, *Aen.*, XII, 896-902.

5. Voir sa Vie par Renaud Pole.

Baïf. Le séjour qu'il fit avec celui-ci à Rome dut compter parmi les joies de sa jeunesse : plus tard, écrivant à Budé, il aimait encore à s'en souvenir[1].

Au reste, ce voyage des deux amis avait un motif particulier, que nous révèle Louis Le Roy, dit Regius, dans sa Vie de Budé. Seul, ou guidé par un Grec besogneux et ignorant, Budé avait entrepris l'étude du grec ancien, que personne ne savait en France. Lascaris, attiré à Paris par Charles VIII et retenu par Louis XII, lui donna une vingtaine de leçons. Ce fut une révélation : ce précieux secours et un labeur acharné produisirent des progrès merveilleux. Budé devait consacrer sa vie entière à ces études grecques, pour lesquelles Lascaris lui-même attestait qu'il avait fait autant en France que jadis Cicéron en Italie[2]. Et, en effet, l'homme qui dans ce temps a représenté chez nous à la fois la science et la passion de l'hellénisme, c'est Budé. Il y eut là pour lui comme une fonction, presque un sacerdoce, en même temps qu'un privilège dont il se montrait jaloux avec transport. Christophe de Longueil eût désiré que Budé lui enseignât le grec. Il le supplia ; Budé refusa obstinément. Que faire alors ? S'adresser à l'homme qui avait dirigé Budé lui-même, à Lascaris, qui se trouvait à Rome depuis l'élévation de Léon X. Longueil proposa à Baïf de se rendre ensemble à Rome. On s'y instruirait, et, au retour (car les projets de la jeunesse visent très loin), on se vengerait du refus de Budé en lui disputant sa suprématie. Ils partirent pleins d'enthousiasme[3].

De ce récit de Le Roy, il convient de rapprocher ce que dit

1. Christophori Longolii... *Epistolarum libri IV*. Florence, 1524, fol. 81, v°.

2. Témoignage rapporté par Lazare de Baïf : « Budaeus... vir de quo dicere solet Janus Lascaris, quod olim de Tullio dixit Apollonius ». (*De re vestiaria*, I.) Le Roy cite le propos d'après Baïf, qu'il appelle « vir amplissimus atque eruditissimus ». *G. Budaei viri clariss. Vita per* Ludovicum Regium. Paris, 1540, p. 12.

3. *Ibid.*, p. 13.

Baïf le poète, dans l'Épître à Charles IX qui précède ses *Œuvres en rime* :

Sire, graces à Dieu, je nasqui fils d'un Pere
Serviteur bien aimé du Roy vostre Granpere,
De ce grand Roy François à qui seul nous devons
Tout cela que d'humain et gentil nous avons
Des livres du viel tems. Mais à vous debonnaire,
Qui les entretenez d'un loier ordinaire,
Nous les devons encor. Luy pere et createur :
Et vous serez nomé des arts conservateur.
Ce mien Pere Angevin, gentilhome de race,
L'un des premiers François qui les Muses embrasse,
D'ignorance ennemi, desireux de sçavoir,
Passant torrens et mons jusqu'à Rome alla voir
Musure, Candiot : qu'il ouït pour aprendre
Le Grec des vieux auteurs, et pour docte s'y rendre :
Ou si bien travailla, que dedans quelques ans
Il se fit admirer et des plus sufisans... [1].

Marc Musurus, né à Rhétymno, dans l'île de Crète, vers 1470, élève de Lascaris, a édité Platon, recueilli les scolies de plusieurs comédies d'Aristophane, et collaboré à la publication des lettres de Cicéron imprimées par Alde en 1513. Après avoir enseigné le grec à Padoue, il se rendit à Rome sur les instances de Léon X, pour organiser, de concert avec Lascaris, ce célèbre collège grec du Quirinal, qui, destiné à servir en quelque sorte d'école normale de l'hellénisme, reçut à la fois des jeunes gens appelés à cet effet de Grèce, et d'autres appartenant à diverses nations. Lascaris fit le règlement de ce gymnase ; le grec y était enseigné par lui et par Musurus. Le passage d'Antoine de Baïf a pour nous cet avantage de nous fournir une indication sur la date du séjour de son père à

1. J.-Ant. de Baïf, *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux. Paris, 1881-1890 t. I, p. iv.

Rome. Lascaris fonda le collège du Quirinal en 1516[1]; Musurus mourut peu après, en 1517[2]. Lazare de Baïf a donc compté parmi les premiers élèves du collège grec. D'autre part, il séjourna à Rome pendant assez longtemps : « dedans quelques ans », dit son fils ; « quinquennium », dit très précisément Le Roy. Or, je crois qu'il faut faire remonter le point de départ de ces cinq ans à une époque un peu antérieure aux années 1516-1517, car Longueil mourut à Padoue en 1522, après de nombreux déplacements et des péripéties qui ont dû remplir les trois ou quatre dernières années de sa vie. Les deux amis auraient donc vécu à Rome de 1514 à 1519 ou environ ; autrement dit, ils y seraient venus à l'époque même où Léon X, élevé à la papauté, appela auprès de lui Jean Lascaris. Les cinq ans écoulés, nos jeunes écoliers n'avaient pas oublié leur grand projet, et Longueil écrivit une lettre grecque à Budé, pour l'informer de leurs travaux, pour le mettre à même de juger des résultats, et pour lui recommander Baïf[3]. Budé répondit. Écoutons Le Roy : « [Longolius] graece epistolam ad Budaeum misit, jam tum sese homini arbitratus exaequatum. Cui Budaeus tam concinne et accurate rescripsit (exstat autem epistola), ut Longolium primum in admirationem summam adduceret, deinde etiam in desperationem. » Et Baïf découragé proposa à son ami d'abandonner une lutte sans espoir.

Cette réponse grecque de Budé, dont Le Roy disait qu'elle existait encore, on peut la lire dans la correspondance du grand helléniste[4], monument si curieux pour l'histoire littéraire de ce temps, et qui attend encore une étude particulière. Budé

1. E. Legrand, *Bibliographie hellénique*. Paris, 1885, t. I, p. cxviii.
2. *Ibid.*, p. cxx.
3. « Baifus.... quem tibi olim graece commendabam. » Longueil, *loc. cit.*
4. G. Budaei *omnia opera*. Bâle, 1557, t. I, p. 406-409.

l'adresse à Longueil seul, mais il y parle toujours au pluriel, par conséquent elle vise Baïf autant que Longueil. Elle est très longue. Je veux en citer quelques traits pour montrer l'importance que prenaient aux yeux des hommes de cette époque les questions de cette nature, avec quelle sombre ardeur ils se dévouaient à la science, avec quelle énergie altière et farouche ils défendaient les droits qu'ils croyaient que l'étude leur avait faits. Budé s'est donné à l'érudition absolument et sans réserve, « au point d'avoir vécu plus inséparablement uni à elle qu'à son épouse, qui pourtant lui est chère ». (Croyons-en un homme qui, au dire de son biographe, pensa avoir fait un grand sacrifice, le jour de son mariage, en ne travaillant pas plus de trois heures.) Quel labeur n'a pas été le sien ! Et il a fallu étudier sans rien de ce que Longueil a trouvé à sa disposition, sans maîtres, sans livres, et, chose grave ! sans compagnons d'études. La gloire survint, comme récompense. Budé n'a pas quitté sa patrie pour courir après les Grecs illustres, et aujourd'hui le voilà en possession de ce double mérite, et d'avoir, le premier en France, cultivé avec succès la philologie antique, et d'avoir, le premier en France, élevé l'amour de la philologie à la hauteur d'un apostolat, « en poussant les jeunes gens studieux à acquérir noblement et à force de travail la véritable passion des belles-lettres », en sorte que ceux-là mêmes lui doivent de l'obligation, qui cherchent aujourd'hui à rivaliser avec lui. Rivaliser, est-ce assez dire ? Qui courtise les lettres grecques attente en quelque façon à son honneur. « Je vois bien, s'écrie-t-il, quel danger me menace, du moment que tu soupires pour ma maîtresse, pour cette maîtresse dont jadis je paraissais trop fier et qui m'inspirait un amour immodéré. Aujourd'hui que je suis très affaibli par l'âge, qui ne compatirait à mon malheur, si je devais me voir dépossédé, et par un homme tout nouvellement célèbre, de cette réputation dont

j'ai joui sans conteste pendant tant d'années?... » Aussi prévient-il Longueil qu'il opposera tout son courage à ses attaques, et que la résistance sera acharnée, « car, s'écrie-t-il, je demanderais la mort à grands cris, s'il me fallait perdre ce premier rang que j'ai occupé avant vous, d'après le suffrage de la foule et celui des connaisseurs ». Est-ce bien, comme le veut Le Roy, l'élégance de cette lettre, où l'auteur, j'en conviens, n'a pas ménagé les optatifs, qui fit réfléchir Christophe de Longueil? Cette véhémence douloureuse, ce ton quasi comminatoire (bien que Budé termine en disant qu'il entre dans sa violence un peu de plaisanterie; mais on n'est pas forcé de le croire), inclinèrent sans doute le jeune étudiant à penser qu'il valait mieux rester le disciple et l'ami d'un homme éminent et puissant. En tout cas, le séjour à Rome avait été d'un grand profit pour Lazare de Baïf. S'il ne s'y mit pas en état de devenir le premier helléniste de France, il y reçut les leçons de Lascaris et de Musurus, et il s'y enrichit pour sa vie entière de ces connaissances grecques sans lesquelles on ne concevait pas, au XVIe siècle, de forte culture intellectuelle.

Jean-Antoine de Baïf continue en ces termes l'exposé de la biographie paternelle :

Docte il revint en France : et comme il ne desire
Rien tant que le sçavoir, en Anjou se retire
Dans sa maison des Pins, non guiere loin du Loir,
A qui Ronsard devoit si grand nom faire avoir.
Le bon Lazare là, non touché d'avarice,
Et moins d'ambition, suit la muse propice :
Et rien moins ne pensoit que venir à la court,
Quant un courier expres à sa retraite court
Le sommer de la part du grand Roy, qui le mande,
Et le venir trouver sans refus luy commande.
Qu'ust-il fait? Devoit-il au repos s'amuser
Où vivoit si content? Pouvoit-il refuser

Son Roy qui le mandoit? C'est un pauvre heritage
De cropir au sçavoir sans le mettre en usage.
Il se range à son Roy : qui ne le renvoia :
Mais l'ouït et cherit : et bien tost l'employa.
L'emploie ambassadeur aux Seigneurs de Venise...[1].

Dans ce récit, beaucoup trop rapide, Jean-Antoine court de suite à la partie la plus brillante de la carrière qu'il retrace aux yeux du roi, et néglige bien des détails intéressants. Complétons ce qu'il dit. Lazare vint se reposer en Anjou. Repos studieux, par exemple. La tradition locale veut qu'à cette époque il ait enseigné à Angers le droit et les lettres. « L'Université d'Angers, dit Pocquet de Livonnière, ne le laissa pas longtemps dans cette solitude; elle en fit un de ses professeurs en droit. Le Roy... l'envoya Ambassadeur à Venise.... Ce fut là qu'il retoucha ses livres *De re vestiaria* et *De re navali*, qu'il avoit dictés dans les écoles d'Angers. » Témoignage, on le voit, à la fois formel et précis. Au bout de peu de temps, le roi appela Lazare auprès de lui. Le voilà devenu un personnage! Ses amis le constataient, non sans une pointe d'envie. Longueil écrivait à Budé pour avoir des nouvelles de son ancien condisciple (lettre d'une date incertaine, mais antérieure à 1522, année où mourut Longueil). Que devient donc Lazare? demande-t-il. Les honneurs l'ont changé : il n'écrit plus. Singulier courtisan, qui a désappris la politesse à la cour, où tant de gens ne possèdent pas d'autre science! Je cite le latin un peu tourmenté de Longueil : « Lazarus Baifus [*sic*], quem in isto [regio] comitatu frequentem jam esse scribis[2], is est quem tibi olim graece commendabam. Adolescens nostrarum artium studio mihi tum

1. J.-Ant. de Baïf, *loc. cit.*

2. Nous n'avons pas la lettre à laquelle Longueil fait ici allusion, mais les lettres de Budé, publiées par Toussain, et insérées ensuite dans les *Opera omnia*, ne contiennent qu'une faible partie de la correspondance du grand helléniste.

quidem conjunctissimus, sed nunc valde lautus qui gravetur ad me scribere. Parum scilicet diuturno Aulae usu profecit, qui diligentiae urbanitatisque suae inter eos homines sit oblitus, apud quos ceteri, vel natura tardissimi, non impigri modo et humanissimi redduntur, sed nullo etiam majore negotio ad assentationem nonnunquam erudiuntur. Atque id in ipso eo magis sum miratus, quod quum una Romae essemus, praeclaras illas, quas tu in Asse tuo istiusmodi hominum generi descripsisti leges, ita probabat, ita te de iis laudabat, ita nunquam de manibus ponere atque conterere[1], ut ad earum omnino praescriptum istic victurus videretur. Ego certe eum praescripta illa tua jam explicare atque ita expromere arbitrabar, ut te, quo tum magistro utebatur, discipulum redderet. Extra jocum, mi Budaee, aut tu de rationibus ejus ad me aliquid mittas oportet, aut facias quidem ut ipse quemadmodum rem suam gerat nobis significet. Quum enim a te discessi, quem istic pluris faciam habeo plane neminem[2].... » Budé, qui suivait le roi dans ses déplacements, répondit de Romorantin. On ne voit plus Lazare à la cour. Il a dû se replonger dans ses études. Mais quelle estime particulière pour le studieux et charmant gentilhomme! « Lazarus homo tibi, mihique, omnibusque, ut opinor, studiosissimis amicus, jamdiu in aula non comparuit : existimo eum studiis se pristinis reddidisse : quare de eo scribere quod ipse poscis non possum, nisi eumdem esse semper ipsum, id est ingenuo animo et voluntate proba et egregia : ut quidem prae se ferre videtur[3]. » En effet, Baïf travaillait. Il préparait l'édition de son commentaire *De re vestiaria*, et cela nous explique comment le bruit s'était répandu qu'il allait donner un ouvrage qui ferait le pendant

1. Il faut évidemment suppléer *solebat*.
2. Longueil, *op. cit.*, fol. 81 v°.
3. Budé, *Opera*, t. I, p. 309.

de celui de Budé *De asse*. Il n'avait encore rien publié, que l'on comptait déjà avec lui dans le camp des philologues. Erasme, le moins louangeur des humanistes, écrivait, dès 1524, à un jeune étudiant de Padoue : « Lazarum Bayfium gaudeo vehementer hoc praestitisse in vestibus, quod Budaeus in asse. Cumprimis autem exosculor hominis candorem cum exquisita conjunctum eruditione, quod inter litteratos rarissimum est. Sciebam laenam esse genus vestis, et suspicabar respondere χλαίνῃ, verum vitabam dictionem primum minus notam, deinde ancipitem. Penulam hybernam noverunt omnes. Mutabo tamen hunc locum ubi librum Lazari videro, quod equidem opto ut quam primum fiat[1].... »

Au printemps de l'année 1525, des paysans de la Basse-Allemagne se soulevèrent en grand nombre contre leurs seigneurs, et envahirent l'Alsace en incendiant les châteaux et les monastères au nom de la réforme luthérienne, et en signalant partout leur passage par des pillages et des massacres. Le jour où le duc Antoine de Lorraine (fils du duc René II) les défit à Saverne, il préserva la France d'une redoutable invasion. On appela cette campagne la guerre des Rustauds. Elle a été très exactement narrée en vers latins par un contemporain, Laurent Pillart, en latin Pilladius, chanoine de Saint-Dié et curé vosgien[2]. Pillart raconte qu'au début des opérations, le cardinal Jean de Lorraine, frère du duc Antoine, vint rejoindre celui-ci à Vic-sur-Seille. Il fait l'énumération des personnages qui composaient la suite du prélat. Et voici

1. D. Erasmi *Roterodami Opera omnia*. Leyde, 1703-1706, t. III, 806.

2. Laurentii Pilladii.... *Rusticiados, libri VI*.... Metz, 1548. Cet ouvrage très rare a été réimprimé par Dom Calmet à la fin de son Supplément à la *Bibliothèque lorraine, ou Histoire des Hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine*. Nancy, 1751. Sur Pillart et son œuvre, voir A. Collignon, *De Nanceide Petri de Blarorivo*. Nancy, 1892, p. 96-104.

que, parmi eux, nous trouvons Lazare de Baïf, mentionné en termes élogieux :

> Dotibus in multis celeberque Baiffius astat,
> Principis orator, lingua facundus utraque,
> Musarum columen, multa virtute beatus [1].

Dom Calmet a célébré le cardinal Jean de Lorraine comme un grand protecteur des lettres. Sa maison, au rapport de l'abbé Bexon, était toujours remplie de savants et d'écrivains, qu'il comblait de faveurs [2]. Dans quelles circonstances et à quelle époque exactement notre Baïf eut-il occasion de rencontrer ce personnage et de s'attacher à lui? Combien de temps resta-t-il son familier? Il faut nous contenter de ce que nous révèle la *Rusticiade*, et aussi de ce que va nous révéler Baïf lui-même dans un document très peu connu et récemment publié, document dont je dois indiquer ici l'origine et relater la teneur.

Il y a quelques années, M. Pierre de Nolhac, en dressant l'*Inventaire des manuscrits grecs de Jean Lascaris* [3], a découvert à la Bibliothèque du Vatican une lettre grecque de Lazare de Baïf portant cette double suscription : *A Monseigneur Mons' Lascaris*, et, au-dessous, Λάζαρος Βαΰφιος Λάσκαρει τῷ πατρὶ εὖ πράττειν [4]. Elle est simplement datée de Lyon, le 28 novembre : Ἐν τῷ Λουγδούνῳ νοβεμβρίου τρίτῃ φθίνοντος. Mais le texte ne peut laisser de doute sur l'année : Baïf dit qu'il se trouve auprès du cardinal de Lorraine, et que, depuis quelque temps, on est chaque jour sur le point de partir pour l'Es-

1. L. Pillart, *op. cit.*, II, 340-342.
2. A. Bexon, *Histoire de Lorraine*. Paris-Nancy, 1777, p. 234.
3. *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, p. 271-274 (Pierre de Nolhac, *Inventaire des manuscrits grecs de Jean Lascaris*).
4. *Vat. lat.*, 4103, ff. 89-90. Voir plus loin, *Pièce justificative n° I.*

pagne, afin de rejoindre le roi de France prisonnier. Il s'agit donc de novembre 1525. Ainsi le cardinal était venu de Lorraine à Lyon, et Baïf avait suivi son protecteur. Il nous apprend qu'il fait partie depuis peu de la maison de celui-ci, que la faveur du cardinal alla le chercher chez lui alors qu'il s'y attendait le moins, que le voilà transformé en homme de cour, avec une bonne pension et des loisirs, consacrés à l'étude du grec. Quelle aubaine! Mais il était temps. Depuis trois ans, Baïf n'avait pas touché une drachme, « comme si la pauvreté constituait le lot naturel, non seulement des Grecs et de la Grèce, mais encore de tous ceux qui aiment et étudient les lettres grecques ». Tout cela sur un ton à la fois déférant et affectueux. « Adieu, père, » dit Lazare en terminant. C'est aussi le nom dont il saluait son maître au début de la lettre, « et non sans raison, s'écriait-il, ô toi à qui je dois plus qu'à un père, car celui-ci ne m'a donné que la vie du corps, et toi, tu m'as sauvé de la barbarie en m'*hellénisant* avec tendresse : ἐξελληνισθεὶς, σοῦ μάλιστα σπουδάζοντος, ὁ πρὶν ἐγὼ παντάπασιν ἐκβεβαρβαρωμένος καὶ δὴ καὶ ἀπαιδευσίᾳ διαλελωβημένος ». « Au reste, dit M. de Nolhac, il a raison de demander pour son style l'indulgence du maître, car les barbarismes, les termes impropres, les incorrections de tout genre y foisonnent. » En réalité, si Baïf se fait à lui-même le reproche de barbarie ou plutôt d'ingratitude, ἀχάριστός τις εἶναι καὶ βάρβαρος, c'est à raison, non de son style (l'enseignement de Lascaris y a porté remède), mais du retard qu'il a mis à écrire à son professeur pour lui exprimer sa reconnaissance. Je veux bien, comme on le dit encore, que la lettre porte « toutes les marques de la précipitation dont parle l'auteur, des hésitations, des ratures, des surcharges, et qu'elle n'offre aucune ponctuation ». Mais sur le style même et sa correction, d'excellents juges me déclarent que le grec de Baïf n'est pas

moins remarquable par sa pureté que par son élégance, et qu'il fait honneur du même coup à l'élève et au maître.

On ne passa pas en Espagne, la captivité du roi ayant pris fin peu après, et Baïf put venir se reposer aux Pins, comme le raconte Jean-Antoine. L'année suivante, il publia son premier ouvrage, cette dissertation *De re vestiaria* promise et attendue. Il la dédiait au cardinal de Lorraine. On s'entretint bientôt du traité *De vasculis*, qui devait suivre. En septembre 1528, Erasme écrivait à Germain Brice : « Lazarus Bayfius dedit nobis elegantissimo libello genera vestium, brevi daturus vasa culinaria[1] ». Dans son *Dialogus ciceronianus*, qui parut cette même année, il présageait à Baïf la plus haute destinée dans la carrière des lettres (et l'on sait si le grand homme ménageait ses éloges) : « Superest Lazarus Bayfius, qui unico libello de Vestibus, eoque non magno, magnam laudem meruit, summamque spem de se praebuit, si quo coepit cursu pergat, in litterarum stadio[2] ». Enfin, il adressait à Lazare lui-même (toujours en 1528, à la fin) une lettre par laquelle nous voyons que Lazare hésitait, pour publier son second ouvrage, entre Bâle et Paris. Erasme penchait pour Paris, peu désireux, à ce que je suppose, de corriger les épreuves de son jeune correspondant. « Si mavis istic edi libellum tuum De vasculis culinariis, eo quod adsis, et frons occipitio fit prior, probo.... Ne pilus quidem vasculorum acceptus est. Scribam ubi recepero. » Le cardinal de Lorraine avait hâte de voir le nouveau traité : « De vasculis amplector bonam voluntatem Reverendissimi Cardinalis ». Erasme, en répondant avec civilité aux protestations respectueuses du débutant, le félicitait d'avoir trouvé un si puissant protecteur : « Gratulor tuis studiis istum Maecenatem, non minus benignum

1. Érasme, *Opera*, t. III, 1120 B. Cf. 1117 A.
2. *Ibid.*, t. I, 1012 A.

quam potentem, quem mihi tecum communem esse factum gaudeo[1] ».

Mais une faveur encore plus haute devait éclipser celle du prélat. Jean de Lorraine avait sur l'esprit du roi une autorité dont porte témoignage la dédicace du *De re vestiaria*. Ami et conseiller intime de François Ier, il mit son crédit au service de son favori. On fit d'abord de celui-ci un protonotaire (il apparaît avec cette qualité dans une pièce d'archives que je citerai tout à l'heure, et qui date certainement de 1527). C'était le chemin des honneurs. Baïf vit s'élever d'un coup l'astre de sa fortune le jour où le roi le choisit comme ambassadeur à Venise. Il débutait dans la carrière diplomatique, peu avancé en âge, par un poste du plus haut rang, et il allait représenter le roi de France dans une ville où Lascaris lui-même n'avait été chargé par Louis XII que d'une négociation particulière.

1. Érasme, *Opera*, t. III, 1064.

CHAPITRE II

Lazare de Baïf ambassadeur à Venise. Date de son entrée en fonctions. Sa correspondance officielle : 1° lettres imprimées dans les *Meslanges historiques de Camusat*; 2° lettres manuscrites et inédites. Analyse de ces lettres. Baïf surveille Soliman, et sert d'intermédiaire entre la France et la Turquie; ambassade de Rincon. Il surveille l'empereur; questions italiennes. Il cherche à gagner des partisans au roi; Baïf et l'Arétin. Il cherche à envoyer des artistes en France; Baïf et Michel-Ange. Anecdotes personnelles. — Conclusion : Rôle diplomatique de Lazare de Baïf.

Jean Du Bellay, ambassadeur à Londres, écrivait au maréchal de Montmorency : « J'ay entendu, monseigneur, qu'on envoye le prothonotaire de Bayf estre ambassadeur à Venise. Je vous promectz que quiconques en aura faict election n'y aura deshonneur, et que mais qu'il ayt ung peu passé par l'estamine des affaires, il sera bien pour faire bon service au Roy[1]. » La lettre se termine par ces mots : « De Londres, le xv° de juing ». Le cardinal Du Bellay se rendit deux fois en Angleterre comme ambassadeur, en 1527 et en 1533 : la lettre est certainement de 1527. Pierre Bunel, qui vécut plusieurs années à Venise auprès de Baïf, en qualité de secrétaire, rapportait en ces termes un propos de l'ambassadeur, dans une lettre datée de novembre 1531 : « De discessu nihil certi se ante constituere posse, quam litteras e Gallia accepisset, et quoniam a voluntate regis haec penderent, fieri posse

1. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, 3078, fol. 33.

ut hic quartus annus quintum adduceret[1] ». Par là, Baïf, en 1531, aurait compté quatre années de séjour à Venise. Voilà encore un texte qui l'y ferait arriver dès 1527; et comment penser que Bunel ait pu se tromper sur des circonstances récentes, et le touchant de près? Il en est pourtant ainsi. Baïf lui-même déclare dans une de ses lettres qu'en 1533 il habitait Venise « depuis quatre ans[2] », indication confirmée et précisée d'ailleurs par un document officiel : un mandement du roi au trésorier de l'épargne de payer à Lazare de Baïf, ambassadeur à Venise, les sommes qui lui sont dues « depuis le 25 juin 1529, *date de son départ*[3].... » On voit qu'il ne faut dire, ni comme les anciens biographes, qu'il arriva à son poste en 1531[4], ou en 1532[5], ni, comme un biographe moderne[6], que, nommé en 1529, il aurait vu son départ ajourné, on ne sait pour quel motif, jusqu'en 1531.

Il succédait à Jean de Langeac, évêque d'Avranches, qui avait eu pour secrétaire Étienne Dolet. Le doge s'appelait André Gritti (doge de 1524 à 1538).

La correspondance diplomatique de Baïf est fort étendue. Elle comprend :

1° Sept cent vingt lettres conservées à la Bibliothèque nationale dans un recueil qui provient du fonds Colbert[7], et constituant, non des lettres originales, mais des brouillons

1. Petri Bunelli *familiares aliquot Epistolae*. Paris, 1551, p. 24.
2. Avril 1533; Bibliothèque nationale, *Mss, Fr.*, 3941, fol. 381.
3. *Collection des Ordonnances des rois de France. Catalogue des Actes de François Ier*. Paris, 1887-1892, t. II, p. 430. Le prédécesseur de Lazare avait pris congé du Sénat dans la séance du 3 juin 1529 : Archives de Venise, *Senato Secreti*, Registre LIII, fol. 158 v°.
4. Ménage.
5. Colletet, La Croix du Maine.
6. Hauréau.
7. B. N., *Mss, Fr.*, 3941.

diplomatiques, minutés par des secrétaires et destinés à être conservés comme pièces d'archives.

Ce recueil commence par un *Protocole de lettres missives*, contenant les minutes de diverses lettres, ordonnances et autres actes du roi, qui ne sont point relatifs à l'histoire de Venise, et qui portent les dates de 1557, 1558 et 1559, mais sans être rangés par ordre de date (ff. 1-27). Vient ensuite le registre de correspondance de Lazare de Baïf, commençant au 16 août, sans indication d'année (fol. 28), et comprenant d'une façon continue : 1° la correspondance jusqu'à la fin de l'année, en nouveau style, c'est-à-dire jusqu'en décembre (ff. 28-74); 2° la correspondance d'une année entière, de janvier à décembre (ff. 75-143); 3° la correspondance du 12 janvier au 4 août (ff. 144-190); puis, un feuillet blanc, et enfin, 4° une nouvelle série de minutes s'ouvrant avec ce titre : *Registre des depesches commençant le septième jour d'aoust* 1531 (fol. 192). D'où il faut conclure que la première dépêche du recueil est du 16 août 1529, ce qui concorde avec ce que nous savons de l'entrée en fonctions de Lazare de Baïf.

De ces nombreuses dépêches, deux cent trente-deux sont adressées au roi ; — cent quatre-vingt-onze à « Monseigneur le Grand Maistre » (le maréchal de Montmorency); — vingt-trois à des personnages royaux ou princiers : à Madame (Louise de Savoie, mère du roi); à Monsieur de Vendôme (Charles de Bourbon, père d'Antoine, roi de Navarre); à la reine de Navarre; à la duchesse de Ferrare; au duc d'Albany (Jean Stuart); — quarante témoignent de la déférence de Lazare pour le cardinal de Lorraine, son protecteur; — d'autres ont pour destinataires de grands officiers ou de grands dignitaires de la couronne: « Monsieur l'Amiral » (Philippe Chabot, comte de Charny, dit l'Amiral de Brion), « Monsieur le Légat » (le chancelier Antoine Duprat), le

« Maréchal Trevolsio » (le Grand Trivulce, maréchal de France). Un certain nombre portent les noms de diplomates, tels que le cardinal de Tournon, les évêques de Paris (Jean Du Bellay), de Tarbes (Gabriel de Gramont) et d'Auxerre (François de Dinteville). Le reste à différents correspondants, la plupart inconnus. On trouve dans ces minutes de fréquentes allusions à des dépêches chiffrées que nous ne possédons pas. Ailleurs, Baïf parle de lettres qui ne figurent pas dans sa correspondance[1]. D'autres n'y font l'objet que d'un simple intitulé, sans texte.

2° Vingt lettres (et une copie) à François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur du roi de France à Rome, datées de Venise, du 25 janvier [1531] au 6 février 1533[2]. Cette fois, nous avons affaire, non à des minutes, mais aux missives originales qui, écrites par des secrétaires, portent la signature de l'ambassadeur :

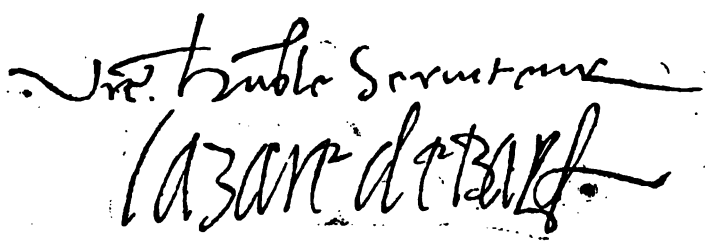

Un passage d'une de ces lettres est écrit en chiffres. Le

1. fol. 185 v°, Lettre à M. de Villandry : « Depuis qu'il [le cardinal de Gramont] est arrivé à Rome, n'ay receu lettres de luy, combien que luy aie escript plus de troys ou quatre foys ».

2. B. N., *Mss*, Dupuy 265, ff. 5-44. Voir L. Dorez, *Catalogue de la collection Dupuy*. Paris, 1899, t. I, p. 269. Les minutes de ces lettres se trouvent dans le registre précédemment cité, *passim*. Il ne faut pas confondre ce François II de Dinteville avec son frère, Jean de Dinteville, bailli de Troyes, qui fut dans le même temps ambassadeur en Angleterre.

Ms. porte, en ajouté, la traduction. D'ailleurs, on connaît le chiffre de Baïf[1].

3° Dix-huit lettres adressées par Baïf à l'évêque d'Auxerre, du 10 décembre 1531 au 18 novembre [1533][2]. Ces lettres ont été imprimées dans les *Meslanges historiques, ou Recueil de plusieurs actes, traictez, lettres missives, et autres mémoires qui peuvent servir en la déduction de l'histoire, depuis l'an* 1390 *jusques à l'an* 1580 (par Nicolas Camusat, chanoine de Troyes); Troyes, 1619[3]. Une lettre[4] contenait un passage chiffré (avec traduction en interligne), que Camusat a imprimé en clair[5].

4° Dix-sept lettres au roi et au maréchal de Montmorency[6]. Plusieurs de ces lettres portent les traces d'un cachet qui nous montrent les deux léopards, armes de Baïf, surmontés d'une croix, en signe des bénéfices ecclésiastiques dont il sera parlé plus loin.

5° Vingt et une lettres au maréchal de Montmorency, conservées à Chantilly[7].

6° Plusieurs lettres éparses dans divers fonds de la Biblio-

1. B. N., *Mss, Fr., nouv. acq.*, 4206, p. 19.
2. B. N., *Mss*, Dupuy 547. Voir Dorez, *op. cit.*, t. II, p. 51.
3. 2me partie, ff. 143 v° à 152 v°, *Lettres escriptes à Mr. d'Auxerre par M. de Baïf pendant qu'il estoit ambassadeur pour le Roy à Venise.*
4. fol. 215.
5. De longs extraits de ces lettres ont été donnés par E. Charrière, *Les Négociations de la France dans le Levant.* Paris, 1848 1860, t. I, p. 183-245. Cf. Lettres de Dinteville à Baïf, B. N., *Mss, Fr.*, 19750, ff. 14, 75 v°, 102 v°, 144, 169, 181, 196, 226, 274 v°, 526 v°, et dans Dupuy 260 (V. Dorez, *op. cit.*, t. I, p. 258).
6. B. N., *Mss, Fr.*, 20503 (provenant de la collection Gaignières), ff. 72-111.
7. Musée Condé, *Archives*, Série L (*Lettres de Montmorency*), t. II, ff. 212, 271, 273; — t. VI, ff. 13, 135 (quatre lignes autographes précédant la signature), 299; — t. VII, fol. 4; — t. VIII, ff. 314, 316; — t. IX, ff. 50 (trois lignes autographes), 69; — t. X, ff. 13, 52; — t. XI, ff. 108, 286; — t. XII, ff. 31, 104, 130; — t. XIII, ff. 74, 147; — t. XV, f. 176.

thèque nationale : au roi[1]; au Grand Maître[2]; au Grand Amiral[3]; à M. de Villandry, conseiller et secrétaire du roi[4]; à l'évêque d'Auxerre[5].

Parcourons cette volumineuse correspondance. Pour se faire une opinion sur le rôle diplomatique de Lazare de Baïf, il faut tenir compte de ce qu'une telle ambassade avait à la fois de très important et de difficile. Elle constituait une représentation fixe et permanente, ce qui, en Italie, n'existait qu'à Venise et à Rome, et, hors de l'Italie, n'existait nulle part[6]. Elle fournissait comme une base d'opérations pour les négociations avec le Grand Seigneur. Elle plaçait l'ambassadeur au centre des informations qui, de tant de pays, convergeaient à Venise par les voies publiques et privées. Bien des choses, d'autre part, rendaient épineuses les fonctions de notre agent auprès de la république : le gouvernement secret de celle-ci, l'expérience politique de ses patriciens, leur caractère ombrageux et susceptible, enfin et surtout les événements accomplis en Italie, au cours des trente dernières années, et dans lesquels la ville des doges n'avait cessé de jouer un rôle. Tour à tour alliée et ennemie de la France, réduite par celle-ci à ses lagunes après la bataille d'Agnadel, gardant néanmoins une tendance marquée à préférer l'alliance française, obligée de ménager l'empire, qui touchait à ses frontières, Venise,

1. B. N., *Mss, Fr.*, 2985, fol. 88; 3050, fol. 63; 3096, fol. 131 (copie).

2. B. N., *Mss, Fr.*, 3081, fol. 36; Dupuy 260, fol. 394.

3. B. N., *Mss*, Moreau 774, fol. 195. Je ne sais pas pourquoi on a attribué à cette lettre la date de 1547. (H. Omont, *Inventaire des manuscrits de la collection Moreau*. Paris, 1891, p. 42.) Elle est certainement de 1529.

4. B. N., *Mss, Fr.*, 3045, fol. 19.

5. B. N., *Mss, Fr.*, 20440, fol. 8 ; Dupuy 726, fol. 47. *Adde*, pour mémoire, deux lettres à Dinteville citées par L. Becq de Fouquières (*Poésies choisies de J.-A. de Baïf*. Paris, 1874, p. x, note) comme appartenant à M. Feuillet de Conches.

6. Pour la France, car Venise avait à Constantinople un ambassadeur ordinaire appelé *bailo*.

aux environs de l'année 1529, n'avait toujours que le choix des ennemis. L'empire, récemment échu à Charles-Quint, était puissant. La France, en dépit d'éclatants revers, restait puissante. La crainte de l'empereur, dont le pouvoir grandissant avait jeté Venise dans la ligue de Cognac (1526), la crainte du roi, qui recouvrait, par la paix de Cambrai (1529), toute sa liberté d'action, ces sentiments s'effaçaient encore, dans les conseils de Venise, devant une terreur bien autrement pressante et légitime, la crainte du Turc, l'ennemi redoutable entre tous, dont l'ambition conquérante, révélée par l'expédition de Soliman II en Hongrie, ne justifiait que trop toutes les appréhensions de la Sérénissime république.

La crainte du Turc, « ce grand chien », comme il aime à l'appeler, voilà ce que Lazare put surtout observer dès son arrivée à Venise ; et de tous les sentiments qu'on étalait devant notre ambassadeur, il n'y en avait pas de plus sincère. On s'attendait chaque jour à voir les Infidèlès fondre sur l'Italie[1]. La campagne de Soliman sur le Danube, le désastre de Mohács, la destruction partielle du royaume de Hongrie, avaient épouvanté la chrétienté, et l'on savait que, cette fois encore, le sultan marchait sur Vienne, à la tête d'une armée formidable. Longtemps après, Jean-Antoine de Baïf, peut-être par un souvenir des récits paternels, évoquera ces calamités dans son poème de *La Vie des Chams*, paraphrase du thème virgilien : *O fortunatos nimium....*

De voir des Rois celuy la ne s'effroye,
Ny de leur guerre et discord ne s'émoye,
Ny du grand Turc ny de ses entreprises,
Ny des Citez qu'aux Hongres il a prises... [2].

1. ff. 28 v°, 29, 29 v°. (Je désigne simplement par le folio les lettres du recueil 3941.)
2. J.-Ant. de Baïf, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 40.

Quant à Lazare, il reste calme au sein du tumulte. Dans la marche des Ottomans, il voit surtout la retraite des Impériaux, et il considère les progrès du Croissant avec une attention à la fois curieuse et détachée, avec une sérénité quelque peu ironique, qui confine à l'indifférence, pour ne pas dire plus. Il se rassure facilement sur le sort de Vienne, parce que la ville est bien garnie de vivres et de troupes vaillantes[1]. D'ailleurs, les Vénitiens grossissent les événements pour effrayer l'empereur[2]. Au pis aller, qu'arriverait-il? Une diminution de prestige pour l'empereur, et un refroidissement dans les rapports que Rome s'efforce de créer entre lui et Venise[3]. Sur un faux bruit que Vienne est prise, Baïf transmet la nouvelle sans s'émouvoir et sans paraître y attacher d'importance[4]. Et quand il apprend la levée du siège, il ne cache pas son dépit : « Bien est verité, Madame [la reine de Navarre], que par le present vous puys bien assurer que les affaires de la chrestienté se portent mal, puis que gens de bon sens et de bon discours vouldroyent que l'armee du turcq, laquelle est retiree du siege de Vienne, fust encores davant, et ce pour amoindrir l'ambition d'aulcun prince lequel songeant en la monarquye du monde, n'est encore voullu descendre à bonnes et raisonnables conditions de paix, qui seroyt une chose merveilleusement necessaire pour la conservation de la republique chrestienne[5] ».

Soliman rentra en Turquie. Mais ses préparatifs incessants entretinrent dans la chrétienté une anxiété d'autant plus vive qu'on ne savait pas sur quel point éclaterait l'orage, en Italie,

1. fol. 33 v°.
2. ff. 40-41, 43 v°.
3. fol. 46. Cf. ff. 47, 48, v°.
4. ff. 43 v° et 50.
5. fol. 49. Cf. fol. 48 v°.

en Sicile[1], en Espagne[2], peut-être même en Provence : Baïf donnait avis au roi de fortifier Marseille[3]! Deux années cependant se passèrent en négociations. Nouveau souci pour Baïf : la Porte en pourparlers avec Venise, où elle envoie une ambassade. Impossible de savoir ce qui se traite dans ces entrevues[4]; mais on reçoit l'ambassade avec honneur, douze patriciens l'accompagnant « tous vestuz d'escarlatte[5] », et voilà qui ne dit rien de bon à Baïf. En 1532, il fut mêlé, au moins comme intermédiaire, à des négociations importantes : la mission secrète de Rincon, député par François Ier à Soliman. Antonio de Rincon, Espagnol réfugié, passé au service de la France, ne ressemblait pas à ces aventuriers de rencontre qui offraient au roi leur dévouement, moyennant un prix débattu. Il consacra à sa patrie d'adoption un zèle infatigable, au mépris des plus grands périls. Dans les affaires de Hongrie, il avait été très utile au roi[6]. Il possédait sa confiance personnelle, et il se lia d'amitié avec Baïf[7]. L'alliance turque, cette conception si hardie et si neuve de François Ier, obligea quelquefois le roi à des actes d'accommodement, à des retours en arrière. En 1532, il ne souhaitait nullement l'invasion de la Hongrie par Soliman, parce que l'empereur n'eût pas manqué, en exagérant le péril turc, d'en rejeter la responsabilité sur son rival, pour rapprocher de l'Espagne les princes allemands[8]. Le roi envoya donc Rincon au sultan, afin de détourner celui-ci des vastes projets dont il menaçait hautement

1. « In illa palestra quam Pyrrhus Carthaginiensibus et Romanis reliquit! » fol. 84 v°.
2. fol. 241.
3. fol. 260 v°.
4. fol. 70.
5. fol. 71.
6. ff. 76, 77, 77 v°, 78. Cf. *Catalogue des Actes de François Ier*, t. II, p. 130.
7. fol. 410 v°.
8. E. Charrière, *op. cit.*, p. 178-179.

Charles-Quint. L'auteur des *Négociations de la France dans le Levant* déplore que nous n'ayons pas les dépêches de Rincon. La correspondance de Baïf ne remédie que bien peu au silence de Rincon devant l'histoire. Elle nous tient au courant des étapes du capitaine, malade en route et au retour[1]. Elle nous apprend qu'à Venise il logeait chez l'ambassadeur[2]. Pour le reste, Baïf se contente d'expédier en France les lettres de Rincon[3]. Pourtant avec Dinteville il s'ouvre davantage. Il lui narre le résultat de l'ambassade. Soliman a reçu Rincon avec de grands honneurs. Il lui a dit « que pour l'ancienne amytié qu'il avoit avecques la maison de France, il feust voulentiers retiré, » mais qu'il ne veut pas passer pour fuir devant Charles d'Espagne[4]. Mendoza, un agent de Charles-Quint[5], tenta l'impossible pour détacher Rincon du service de la France[6], et, quand il partit, sema sa route d'embûches et d' « espyes[7] ». Tant l'empereur eût souhaité de saisir, pour les exploiter auprès des princes luthériens, les preuves de l'intimité compromettante du mécréant avec Sa Majesté très chrétienne[8]! Quant à la campagne dont François Ier cherchait à détourner son allié, elle ne devait pas être heureuse pour les Osmanlis. Baïf rend compte de leurs insuccès, de leur retraite, de la prise de Coron par André Doria[9], et des escarmouches, autour de Coron, entre les flottes de Doria et de Barberousse.

1. D'avril à septembre 1532, nombreuses lettres.
2. Camusat, *op. cit.*, fol. 147 v°.
3. ff. 287, 297 v°.
4. ff. 307 v° et 308. Camusat, *op. cit.*, fol. 148.
5. Soit le futur ambassadeur, soit un parent et homonyme beaucoup moins illustre, plus tard gagné par François Ier.
6. ff. 330, 348.
7. ff. 308 v°, 316 v°, 332, 377.
8. On sait que, pensant s'emparer de ces preuves, il fit assassiner Rincon, en 1541, dans le Milanais.
9. ff. 319 v°, 324, 325. Cf. Dupuy 265, fol. 28.

Mais surveiller le sultan, cela ne constitue pour Baïf qu'une partie de sa tâche. Il doit aussi surveiller l'empereur, qui se déplace constamment. Il doit noter toutes les démarches des députés que Charles-Quint envoie aux villes italiennes, ou qu'il en reçoit, ou qu'elles s'adressent entre elles. Il doit, dès le début accorder toute sa vigilance à de nombreuses affaires, épilogues ou contre-coups des traités de Cambrai ou de Bologne. C'est la révolution de Florence, où le pape et Charles-Quint voudraient rétablir les Médicis, et qui se défend « gaillardement[1] ». C'est la Pouille, qu'il faut, d'après les traités, restituer à l'empereur, et où des officiers du roi défendent encore Barletta et autres villes[2]. C'est Milan, que l'empereur s'est engagé à évacuer, mais dont il continue à tenir plusieurs places, en nantissement d'une indemnité que lui doit François Sforza[3]. Ces événements, dont l'énoncé tient en une ligne de précis historique, avaient alors un intérêt capital, parce que chacun d'eux, tant qu'il n'était pas liquidé et clos, pouvait fournir un prétexte à la reprise des hostilités. Aussi Baïf en note-t-il avec diligence les péripéties et la terminaison. Vient ensuite une période de calme, « maigre matière à écrire[4] ». Le siège de Florence se poursuit[5]. Charles-Quint ayant rendu au roi les enfants de France (le dauphin et le duc d'Orléans, retenus en otage depuis le traité de Madrid[6]), Lazare mande l'impression produite sur le Sénat par la communication qu'il lui a faite de cet événement, dans une réunion à laquelle le doge, par suite de maladie, n'assistait pas, chose regrettable, « l'assemblee sans le prince etant, ainsi que l'on dict en pro-

1. fol. 49 v°. Cf. ff. 55, 58 v°.
2. ff. 68, 72, 74.
3. ff. 59 v°, 60, 62, 64 v°, 65, 67, 80.
4. fol. 92.
5. fol. 89 v°.
3 *Ibid.*, et fol. 100.

verbe bressan, une compaignie de poulles sans coq[1] ». Tout cela n'est pas bien grave, mais encore faut-il s'informer des événements confus qui se déroulent en Hongrie, entre les deux rois compétiteurs, Jean et Ferdinand, et, en Italie, suivre les menées de la curie romaine, qui emploie, « ung nommé Guyssardin [Guichardin][2] ». En 1532-1533, correspondance très active (plusieurs lettres par semaine, et souvenons-nous qu'il y eut beaucoup de messages en chiffre), avec moins d'événements encore. A Florence, rentrée dans l'ordre, gouverne en réalité « le Guysardin[3] »; à Venise, l'empereur, déjà las de la paix, intrigue vainement pour pousser la Seigneurie dans une nouvelle ligue contre la France[4], et, dans le Milanais, Merveille, agent français envoyé auprès de Sforza, périt assassiné[5]. Quand Baïf a des loisirs, il les met à profit pour entretenir dans de bonnes dispositions les partisans du roi, ou pour chercher à acquérir, on dirait mieux à acheter, des amis à son souverain. Capitaines faméliques, cardinaux besogneux[6], gentilshommes siciliens ou napolitains qu'il faut d'abord tirer de la misère ou du cachot, je ne vois, en dehors ou à propos de cette clientèle de quémandeurs, que deux noms à citer : Rangone et l'Arétin. Le comte Guido Rangone était un officier de valeur. D'abord partisan de la France, il avait renvoyé au roi son collier de l'ordre de Saint-Michel[7], parce qu'on le laissait sans argent pour l'entretien de sa compagnie, et qu'il exigeait autre chose que de belles paroles[8]. L'empereur fit de grands

1. 15 juillet 1530, fol. 110.
2. fol. 181. Cf. fol. 202.
3. fol. 281.
4. ff. 342 v°, 344, 349 v°, 350, 350 v°, 351, 353
5. fol. 413.
6. ff. 91, 111, 114 v°, 117 v°, 118 v°.
7. ff. 225, 226.
8. fol. 217.

efforts pour se l'attacher, et Baïf pour le regagner à la France[1], qu'il servit plus tard en Provence et en Piémont. Pour l'Arétin, il n'en coûta qu'une chaîne d'or et cent écus. Par exemple, il faillit ne rien recevoir. L'ambassadeur n'avait pu retenir l'expression de son mépris pour le vénal pamphlétaire : « ... Homme sans invention d'esperit... La grace qu'il a [à] dire mal de ung chalcun ne procedde de son esperit mais de la maulvoise nature des hommes, lesquels preignent plaisir de sentyr dire mal d'aultruy.... Ne puis veoir que l'on puisse acquerir honneur pour fere compte de ung tel homme[2]. » Baïf se ravisa; il biffa ce passage dans sa lettre au Grand Maître, et l'Arétin eut sa chaîne d'or, dont il se glorifie dans une de ses lettres[3].

Reste à glaner dans toute cette correspondance ce qui ne concerne pas les questions diplomatiques. M. Decrue, dans les quelques lignes consacrées à notre personnage au cours de sa remarquable étude sur Montmorency, dit que toute la mission de Baïf, après le traité de Cambrai, paraît se borner à la recherche des sacres ou faucons pour les chasses de la cour[4]. Oui, ces intéressants animaux tiennent une grande place dans les minutes de l'ambassadeur[5]; heureux quand on ne le charge pas d'emplettes encore moins nobles (couleurs pour les peintres du roi[6]; drap d'or pour la duchesse de

1. ff. 145 v°, 191 v°, 192, 217, 231, 252, 253 v°, 271 v°, 285 v°, 394, 434 v°, 436.
2. Juin 1533, fol. 401.
3. *Lettere di* M. Pietro Aretino. Paris, 1609, t. I, fol. 31 v° (Lettre du 20 janvier 1534).
4. F. Decrue, *Anne de Montmorency*. Paris, 1885, p. 181.
5. ff. 52 v°, 53, 63 v°, 87 v°, 124, 124 v°, 126, 128, 130, 131, 134, 146, 155.
6. ff. 218, 221 v°.

Ferrâre[1], chemises pour le cardinal de Lorraine[2]). Mais, quand il n'agit pas sur commission, il donne son attention à des objets plus relevés. « En lieu d'oiseaulx esquels me congnois tres mal, vous ay envoyé [au cardinal de Lorraine]... ung livre composé par un Veronnoys en vers eroicques : *De morbo gallico*, lesquels sont si tres bien faictz[3]. » Etrange cadeau pour un prélat, mais il ne faut voir que le souci littéraire. Autres présents : « Une bible en langaige tuscan[4] », une élégie[5], ou deux sonnets[6]. Mais les manuscrits surtout intéressaient Baïf. Frappé à la fois de leur nombre et de leur valeur, et de la facilité relative de les acquérir (un de ses prédécesseurs, Jean des Pins, évêque de Rieux, avait déjà puisé dans les bibliothèques et les collections vénitiennes), il écrivait, peu de temps après son arrivée, à son protecteur, le cardinal de Lorraine : « Je vous ay fait scavoir que sy le Roy vouloit despendre deulx mil escuz, je trouveroys bien façon de recouvrer de tresbeaulx livres en grec et lui dresser une excellente librarie. Toutteffoys je vois les choses en telz termes et le temps si mauvoys, que j'ay belle paour que ne trouvez ung tel propos hors de saison[7]. » Quand les temps devinrent plus calmes, il ne perdit pas de vue son dessein. Il cherchait à utiliser même le voyage de Rincon. Il le suppliait, tandis que celui-ci s'acheminait vers Soliman, de « trouver façon de recouvrer force bons livres en grec, escriptz à la main et en parchemyn, non poinct en la sainte escripture, mais en histoire, philosophie et orateurs... [8] ».

1. ff. 205 v°, 210, 211.
2. ff. 254 v°, 284 v°, 428.
3. fol. 135.
4. fol. 273.
5. fol. 175.
6. fol. 340 v°.
7. 3 décembre 1529, fol. 61 v°.
8. fol. 276.

Personne ne l'aida à réaliser son désir, et il ne connut pas la joie et la gloire d'enrichir sa patrie de cette précieuse récolte, ce que devait faire son successeur Georges de Selve, et surtout ce que devaient faire peu après Guillaume Pellicier pour la France[1], et Don Diègue Hurtado de Mendoza pour l'Espagne[2]. A défaut de livres, il voulut envoyer des hommes à la cour. De nombreuses lettres recommandent au roi un personnage appelé Faustus, ou, de son vrai nom, Fausto Victori (?)[3]. Inventeur et constructeur d'une « quinquérème de trente-deux bancs[4] », qui « triumphe en legereté et dexterité autant qu'un cheval d'Espaigne au pris d'un roussin[5] », Faustus, en outre, est « savant tant en grec que en latin[6] », et poète par surcroît : il a composé, « au nom de Me Pasquil, une elegie des deluges et inondacions de Flandres[7] ». Comment hésiter à enlever un tel homme aux Vénitiens[8] ? Bien plus pressante encore la sollicitation en faveur de Michel-Ange. Le grand artiste, chassé de sa patrie par les événements, se cachait depuis quelques jours à Venise. Le 14 octobre 1529, Lazare écrit au roi : « Sire, ayant trouvé la commodité de ce gentilhomme qui s'en va en dilligence en Angleterre Ambassadeur pour le pape, n'ay voulu obmectre à vous ecrire par luy ces presentes, nonobstant que vous ays escript du VIIIe et XIIIe de ce moys, pour vous faire scavoir que j'ay esté adverty que Michael Angelo, excellent

1. Voir J. Zeller, *La Diplomatie française vers le milieu du* XVIe *siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise* (1539-1542). Paris, 1881, p. 111-145.

2. Voir Ch. Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*. Paris, 1880, p. 165-273.

3. fol. 172 v°.

4. *Ibid.*

5. B. N. *Mss, Fr.*, 3050, fol. 65.

6. fol. 81 v°.

7. fol. 175.

8. ff. 193 v°, 194, 196, 199, 200, 208, 429, 429 v°.

paintre, veoyant le danger de Florence, s'est retiré en ceste ville et ne se montre point, car il n'y veut pas faire sa demeure, et croy fermement que si on luy offre quelque bon party en vostre nom, il seroit pour l'accepter. Vous scavez l'excellance du personnaige en son art; s'il vous plaist le retirer en me le faisant scavoir, j'en ferai mon effort et ce pendant n'obmectray de chercher le moyen à le practiquer, estant asseuré que ce faisant vous feray service, qui est la chose du monde que plus desire[1]. » Même lettre, dans les mêmes termes, à Montmorency, le même jour[2]. Et bientôt, nouvelle lettre à François Ier. Les amis de Michel-Ange assurent qu'il écouterait les propositions du roi: « Si vous voulez le retirer, il vous plaira me faire scavoir quel offre vous voullez que je lui face de vostre part, affin que le puisse plus asseurer[3]. » Le roi mit à la disposition de Michel-Ange « maison pour sa demeure et douze cens livres d'estat par an[4] », somme importante pour l'époque. Mais les Florentins avaient rappelé leur compatriote, et Baïf ne put que lui mander, par l'entremise de M. de Velly, les intentions de François Ier[5]. Michel-Ange n'y accéda point, et lorsqu'il quitta de nouveau Florence, peu de temps après, il se rendit à Rome. Quand on songe aux merveilles qui y naquirent sous sa main, on ne sait s'il faut accuser ou bénir le sort de ce qu'il ne soit pas venu à Fontainebleau.

Parmi ces curieux renseignements, on aimerait à trouver quelques détails intimes et personnels, fournissant des aperçus sur les mœurs du temps et la vie courante. Mais ce que Lazare dit

1. fol. 44.
2. fol. 44 v°.
3. fol. 45 v°.
4. fol. 63 v°.
5. fol. 70.

de lui-même se réduit à fort peu de chose. Il habite « près de Saint-Marc. Bien que le dedans [du logis] ne soyt pas bien basty à la françoyse, toutesfoys y a belle rive, belle veue et assez beau jardin[1] » (rare avantage à Venise, s'il en était alors comme aujourd'hui). Il apprend à connaître les plaisirs du pays : « L'ambassadeur d'Angleterre m'a mené en ung festin en ceste ville veoyr baller les vénitiennes, qui est une chose fort gorgiase et pompeuse, mais j'en suys desja saoul[2] ». Il assiste à une procession, et il la décrit au roi[3]. Il consulte un devin qui fait merveille en prédisant l'avenir par l'inspection de la cire fondue : « Je lui ay demandé du Roy et de vous, écrit-il au cardinal de Lorraine. Il m'a dict que la couronne imperialle est due au Roy... et m'a dit en oultre que, le pape mort, vous estiez pour lui succeder.... » Les pratiques de cet homme l'amusent tellement qu'il voudrait s'y voir initier : « Si je puys tant faire par maniere de passetemps, je apprendray son art de luy, non pas pour en user, mais pour en racompter à mon retour au Roy et à vous. C'est une des choses miraculeuses que je vis jamais. Je croy que c'est ce que les anciens appeloient Hydromentie. Car la cyre fondue en un vesseau se mect dedans un verre plein d'eau froidde, et pardessous faict cinquante deux mille figures par lesquelles se veoit le passé, present et avenir du personnaige dont est question. Monsieur de Boury a veu comment cela se faict, auquel a dict tant de verité que nonobstant que me mocquasse de luy, je esté contrainct d'y aller pour scavoir que c'estoit[4].... » Quant à la prophétie ci-dessus rapportée, elle ne pouvait choquer le cardinal, et il semble en avoir favorisé la propagation en Lorraine, car on en trouve

1. fol. 374.
2. fol. 37.
3. fol. 75.
4. fol. 50.

un écho dans le poème déjà cité de Laurent Pillart, qui glisse ce souhait dans un éloge hyperbolique du prélat :

Laeta dies aderit, niveo signanda lapillo,
Scilicet illa dies qua siet maximus orbis
Antistes, triplicem gestans in fronte coronam[1].

Voilà toutes les confidences de Baïf. Je me trompe, il est une question à l'occasion de laquelle il parle souvent de lui : la question d'argent. A cette époque, où la diplomatie n'avait pas encore une organisation régulière, les titulaires de ces postes parfois très dispendieux ne recevaient pas un traitement fixe, et n'attendaient de secours que de la générosité royale. Baïf demande de l'argent dans presque toutes ses lettres; on compterait facilement celles où il n'en demande pas. Son train de maison le ruine : « Car je vous asseure que j'ay plus de vingt-cinq bouches à nourrir ordinairement, sans les estrangiers qui me visitent souvent[2] ». La Seigneurie a supprimé les barques, « barquerolles » et autres « commodités » qu'elle fournissait autrefois aux ambassadeurs[3], et lui laisse la charge de son loyer (150 ducats)[4]. Avec cela, tout est cher à Venise[5] : on lui vend la viande[6] et le vin[7] un prix fou. Il lui faudrait, pour s'en tirer, « quinze francs par jour[8] ». Au mois de juin 1529, le roi lui avait fait donner 1.200 livres[9]. Il reçut, en mars 1530, 1.230 livres[10]; en jan-

1. L. Pillart, *op. cit.*, II, 232-235.
2. fol. 86 v°.
3. ff. 88 v°, 94 v°, 95 v°, 214.
4. fol. 264 v°.
5. fol. 50.
6. fol. 95 v°.
7. fol. 215.
8. ff. 48, 58, 62. Environ 110 francs en monnaie actuelle. Mais le pouvoir de l'argent était alors deux ou trois fois plus grand qu'aujourd'hui.
9. *Catalogue des Actes de François Ier*, t. I, p. 950.
10. fol. 86 v°.

vier 1530, 2.000 livres; en mai 1531, 1.000 écus; en novembre 1531, 1.000 écus soleil; en juin 1532, 2.000 livres; en mars 1533, 1.350 livres tournois; en juin 1533, 3.320 livres, destinées à compléter une somme totale de 17.670 livres, à laquelle on fixait le chiffre de ses appointements depuis son départ[1]. En juin 1534, on lui remit 3.184 livres 17 sous 11 deniers[2]. Et en 1540, on lui payait encore 2.427 livres 8 sous « pour dépenses dans l'exercice de sa charge à Venise[3] ». Ces subsides ne l'empêchant pas de s'endetter sans trêve, et de vivre entouré de créanciers qui avilissaient en sa personne « non pas lui, mais la France[4], » et dont le seul aspect, disait-il en ne riant qu'à demi, le faisait grisonner[5], il sollicita quelque bénéfice, qui lui semblait devoir être entre ses mains « mieulx employé que aux moynes cloistrés[6] ». On lui donna l'abbaye de la Grenetière[7], et aussitôt il en demanda une autre[8]. Il dut se contenter de celle-là, eut quelque « fascherye » avec ses religieux, qui ne voulaient pas de lui[9]; se fit agréer d'eux[10], et chargea Dinteville de lui obtenir en cour de Rome la remise des redevances ecclésiastiques[11].

Maintenant concluons. Cette ambassade, Baïf commença par en avoir peur. L'élève de Lascaris, l'ancien émule de Budé,

1. *Catalogue des Actes de François Ier*, t. II, p. 1, 39, 91, 153, 346, 430.
2. *Ibid.*, p. 701.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 107.
4. fol. 215.
5. fol. 354.
6. fol. 139.
7. 16 février 1532, fol. 234. Abbaye bénédictine du diocèse du Luçon (*Gallia christiania*, t. II, 1431), possédée au siècle suivant par un fils de Mme de La Fayette. Cf. Dupuy 265, fol. 17, et Camusat, *op. cit.*, fol. 145.
8. ff. 255, 319.
9. fol. 239.
10. fol. 259 v°.
11. Dupuy 265, ff. 7, 8, 13, 14.

craignait que le mérite littéraire ne lui nuisît dans la pratique d'un état si nouveau, et ne lui nuisît dans l'esprit de ses supérieurs. « Monseigneur, écrivait-il à Montmorency, si mon parler sent ung peu trop les livres, il vous plaira m'avoir pour excusé, car je y ay esté nourry et ne me puis garder d'en tenir un peu, à l'aventure trop[1]. » Après tout, aimer l'étude, est-ce donc un crime, et vaudrait-il mieux, comme les autres, « souffler à l'arcquebuse, ou aller en barcque au grant canal[2]? » Le cardinal de Lorraine le rassura au nom du roi sur ses scrupules, et Baïf se mit au travail avec allégresse. En remerciant son protecteur de lui avoir fait connaître que ses services ne déplaisaient pas au roi, il ajoutait : « Je ne prins jamays si grand plaisir à mes livres comme je faiz de present à mectre peine de luy donner à congnoistre que les gens de lettres ne sont point tant inutilles *in rebus gerendis et administrandis* comme le commun des hommes estime[3]... ». Homme de lettres, il l'était avant tout, et n'eût voulu, dans aucune condition, cesser de l'être. Comme ambassadeur, que devons-nous penser de lui?

Il n'eut ni l'occasion, ni l'ambition de jouer un grand rôle. Peu diplomate d'instinct et de vocation, il ne se défiait pas assez de ses propres idées, en quoi il lui arrivait, à son insu, de ne pas entrer dans les vues d'ensemble de la politique dont il ne gérait que des intérêts isolés. A l'heure où François Ier cherchait à Constantinople un point d'appui contre son trop puissant rival, Baïf s'en tenait sur les Turcs aux idées courantes, et rêvait d'une croisade générale[4], chimère caressée par de très grands esprits[5], mais agitée surtout par la papauté,

1. B. N., *Mss, Fr.*, 20503, fol. 106.
2. fol. 162.
3. fol. 56.
4. fol. 62, et beaucoup de lettres. Cf. Dupuy 265, fol. 29.
5. Luther, Erasme. Voir Charrière, *op. cit.*, p. 175, note.

dont elle servait le désir de pousser les derniers « barbares », entendez les Français et les Impériaux, hors de la péninsule. Pour bien juger Baïf, il faut dire simplement que ce fut un excellent agent d'information. Toujours en éveil, diligent, actif, il transmet à la cour chaque fait, chaque bruit, chaque rumeur. A l'occasion, il transmet à la fois le vrai et le faux : le roi choisira[1]. Avec un tel ministre, Montmorency semblait voir par lui-même. De là l'étendue de cette correspondance. Et cela dans un poste éloigné, entouré d'ennemis, excellent pour observer, très mauvais pour correspondre, sorte d'« arrière-bouticle[2] », d'où il envoie, par les messagers qu'il peut[3], des dépêches fréquemment interceptées[4]. Auprès de la Seigneurie, s'il n'eut pas lieu d'attacher son nom à quelque grande négociation, il déploya des qualités aimables et utiles. Il sut dissiper la prévention et la rancune contre la France qui l'attendaient au début de sa mission. Quelle mission ! ne l'oublions pas : représenter le roi chez un peuple que le roi abandonnait au traité de Cambrai. Et quel peuple ! « *Una bellua multorum capitum*, monstre bien mal aysé à cognoistre[5]. » Se donna-t-il beaucoup de mal pour en étudier, comme il le promettait au cardinal de Lorraine, l'étrange complexion ? Il voulut plaire, et y réussit. Désireux avant tout qu'on lui fît « bon visage[6] », il entretenait les Vénitiens « de doulceur et honnestes paroles[7] », allant jusqu'à atténuer, quand bon lui semblait, les commu-

1. fol. 89 v°.
2. fol. 46 v°.
3. Parmi les émissaires de Baïf, il en est de connus, tels que le prince de Melfi (Caracciolo) et Nicolas Raince, secrétaire de l'ambassadeur du roi de France à Rome. D'autres portent des noms obscurs : Jean Joachim, le seigneur de Boury, Pasquier Coullon, et « Messire Evangelista » (pseudonyme évident).
4. ff. 46 v°, 171, 382.
5. ff. 38 v°, 45 v°.
6. ff. 38 v°, 48 v°.
7. fol. 47.

nications trop sévères que la cour le chargeait de transmettre[1]; et cette diplomatie d'homme du monde servit autant les intérêts de la France qu'une attitude agressive et cassante. Nous avons vu qu'en 1532, Baïf détourna les Vénitiens de la coalition machinée par Charles-Quint contre la France. On peut lire dans une de ses lettres[2] l'analyse du discours qu'il prononça au Sénat, de son propre mouvement et avant toute instruction, vu l'urgence. Ce n'était pas un mince service que d'empêcher la reprise des hostilités dans des conditions défavorables pour notre pays. Enfin il se ménagea des intelligences dans Gênes en se conciliant Pierre Fregose et des capitaines mécontents qui ne demandaient qu'à passer sous la domination royale, et il ne tint pas à lui peut-être qu'on ne prît une revanche de la défection de Doria[3]. Que pouvaient demander de plus et le roi et Montmorency? Non, l'amour des lettres et des arts ne compromettait ni les résultats ni le prestige. Deux siècles plus tard, ce ne sont pas des manuscrits ou des sculpteurs que notre ambassade à Venise cherchera à procurer au roi de France, ce sont des danseuses[4].

Tel apparaît, d'après les pièces officielles, l'homme public. Voyons l'homme privé.

1. ff. 47 v°, 73.

2. fol. 344. « ...M'en allay vers ces seigneurs en leur conseil... et leur remonstré comme je avoys esté adverty que l'Empereur les requeroyt de entrer en nouvelle ligue pour entretenir la tranquillité d'Ytallie, qui n'estoit en bon langaige que vouloir soudoyer ses espagnolz à leurs despens, et que je les estimoys tant prudens et saiges qu'ilz n'en feroyent rien, et auroyent esgard de ne donner aulcune occasion de supçon de inimitié à leurs anciens et vrays amys, beaucoup plus que ne fut jamais la maison d'Austriche, de quoy de ma part les prioys tant qu'il m'estoit possible, à quoy me firent tres bonne responce quasi tout de une voix.... » Cf. fol. 351.

3. ff. 175, 225, 369, 395.

4. J.-J. Rousseau, *Confessions*, IIe partie, VII.

CHAPITRE III

Vie privée de Lazare de Baïf à Venise; vie littéraire et vie mondaine. — I. Vie littéraire. — *a*. Relations littéraires; les amis de Baïf à Venise. Les Français : Pierre Bunel, Pierre Gilles, Anianus Burgonius. Les Vénitiens : Lazare de Baïf et Jérôme Aléandre. Les Grecs : Zannétinos, Sophianos. — *b*. Correspondance littéraire : Germain Brice, Sadolet, Bembo, Érasme. — *c*. Travaux littéraires : *De vasculis*, 1531; traduction des quatre premières Vies de Plutarque; traité d'architecture. — II. Vie mondaine. Naissance de Jean-Antoine de Baïf, 1532. — Lazare de Baïf quitte Venise, 1534.

« Theatrum totius Italiae splendidissimum...[1]. » Il faut se représenter Venise à l'époque où Erasme l'appelait de ce nom. Tout s'y réunissait pour ravir à la fois les sens et l'âme: beauté du site, mollesse voluptueuse du climat, faste des habitants, chefs-d'œuvre de l'art moderne et monuments de la pensée antique (c'est le temps où l'imprimerie aldine multipliait ses éditions, pour un homme comme Baïf plus précieuses encore que les peintures du Giorgione ou de Carpaccio). Et ces bibliothèques ouvertes de toutes parts! Et ces fêtes magnifiques sous un ciel sonore! Et la société de ces patriciens élégants et fins, la conversation de ces Grecs au doux langage, le commerce de ces humanistes de toutes les nations, attirés sur le territoire de la république par l'éclat que jetait au loin la célèbre université de Padoue!

Vers 1530 étudiait dans cette ville un jeune écolier

1. Erasme, éd. citée, t. III, 1483 C (Lettre de 1533).

toulousain, nommé Pierre Bunel, dont on recherchait les lettres latines pour leur élégance. Lazare désira se l'attacher, et le lui fit dire par le jurisconsulte Chandon[1], ce que nous apprend Bunel lui-même dans sa réponse aux avances de l'ambassadeur[2]. Bunel, dans cette réponse, montre une grande joie des propositions qu'il a reçues. Quelle condition digne d'envie : « Vivere cum homine Gallo, cum quo, ut arbitror, meus sensus facile consentiret, deinde cum Bayfio, id est, cum eo qui jam utriusque linguae cumulatam eruditionem consecutus est ! » Cependant, il hésite. Il ne parle pas de sa pauvreté : il connaît les intentions généreuses de Baïf à cet égard. Mais diverses considérations l'arrêtent, qui tiennent les unes à la modestie, les autres à la discrétion : « Non esse prudentis hominis cujusquam liberalitate abuti ». Bref, il veut se faire forcer la main. C'est ce qui arriva. Baïf eut raison de ces scrupules, et Bunel vint le rejoindre vers le commencement de mai 1530. (Dans une lettre datée du 2 octobre 1531, il déclare habiter Venise depuis un an et cinq mois[3].) Quelles fonctions remplit-il à l'ambassade ? Sans doute, celles de bibliothécaire ou de secrétaire particulier. Baïf, qui l'appelle « ung de mes familliers et domesticques[4] », lui confie des missions qui n'ont rien de bien secret. Il l'envoie à Rome saluer de sa part Lascaris, âgé et malade[5], et réclamer à Dinteville les dessins de navires dont il a besoin pour le traité *De re navali* auquel il travaille[6]. A Venise, Bunel a pour principale occupation de se perfectionner, sous la direction de Baïf,

1. Arnauld Chandon de Pamiers, qui fut prieur de Montferrand en Auvergne (depuis Clermont-Ferrand).
2. Bunel, *op. cit.*, p. 9-11.
3. *Ibid.*, p. 29.
4. B. N., *Mss, Fr.*, Dupuy 265, fol. 14.
5. Bunel, *op. cit.*, p. 66.
6. B. N., *Mss, Fr.*, Dupuy 265, fol. 8.

dans la connaissance des langues anciennes. On apprend l'hébreu. Baïf parle dans une lettre d'un juif qui lui enseigne « les lettres ébraicques[1] », et Bunel écrit : « Do operam litteris hebraicis.... Utor praeceptore Aloysio Grifalcone et Oratore[2]. » Bien entendu, on ne néglige pas le latin. Mais le grec, objet de leur sollicitude commune, le grec surtout fournit matière à leurs entretiens. Bunel nous dépeint l'ambassadeur consacrant au grec le temps de ses récréations. Le tableau est joli, et je me reprocherais d'y toucher : « Bayfius, ubi me litterarum graecarum admodum cupidum vidit, quum saepenumero eo audiente quererer, neminem Venetiis graece profiteri, hocque perincommode accidisse, respondit humanissime, se velle desiderio meo, praesertim tam honesto, subvenire. Inivimus itaque hanc rationem, ut hora noctis prima, dum is leni deambulatiuncula ad coenam se parat, ego aliquid ex Demosthene legam, ipse in vertendis Graecis animi causa se exerceat, facta mihi potestate, si quid velim, percontandi. Ad hunc modum Olynthiacas duas absolvimus. Qua die vero litteras tuas accepi, quum eas Legato, ut tibi scripsi, legerem, et ad eum locum pervenissem, in quo de oratione περὶ τῆς παραπρεσβείας, quam Lazarus[3] vertendam suscepisset, mentionem faciebas, dixit se velle, statim absolutis Olynthiis, eam quoque in manus sumere, ut ego ne in hac parte quidem vobis cederem, aut Lazarum[4] desiderarem. Legatus Demosthenem non habet : quod facit, non tam sua causa, quam mea, facit : non quidem ut ludum aperiat, quod a dignitate magnifici viri alienum esset, sed ut animum a gravioribus curis relaxaret[5],

1. B. N., *Mss, Fr.*, 3941, fol. 133.
2. Bunel, *op. cit.*, p. 60.
3. Lazare Buonamici, professeur d'éloquence à Padoue. Il avait été, comme Baïf, élève de Musurus : Erasme, éd. citée, t. III, 1370 A.
4. Lazare Buonamici.
5. Négligence certaine pour *relaxet*.

ille quasi aliud agens, ludit in vertendo Demosthene. Ego vero illud unum ago et non vulgarem utilitatem ex ea re capio[1]. »

Bunel nomme d'autres compatriotes qui étudiaient le grec à Venise, et qui durent figurer à ce titre parmi les familiers de l'ambassadeur : un certain comte Gaspar (?), lettré quoique gentilhomme : « non tamen ut Galli homines a litteris abhorrens[2] » ; le neveu du comte[3] ; Emile Perrot, l'ami intime de Bunel[4], et l'érudit Aimar de Ranconnet[5]. Quelque savant, quelque Français surtout, vient-il à passer par Venise, Baïf l'accueille, et, ce jour-là, ce n'est pas Bunel qui fait la petite promenade, « lenis deambulatiuncula », avec l'ambassadeur. Le naturaliste Pierre Gilles avait gardé le souvenir de ces minutes de studieux loisir et d'exquise flânerie, au cours desquelles Lazare et lui, longeant le rivage, interrompaient leurs propos pour assister à ce qu'il appelle un combat (inégal, disons-le) que des enfants livraient à des crabes. « Quum enim Lazarus Bayfius, post praeclare obitam antemeridiano tempore legationem, aliquoties me ad littus Adriatici sinus duceret, ut pis-

1. Bunel, *op. cit.*, p. 13. Cf. p. 52.
2. *Ibid.*, p. 58.
3. *Ibid.*
4. Voir A. Samouillan, *De Petro Bunello tolosano ejusque amicis*. Paris, 1891, p. 9 et 35-36. L'auteur a omis une particularité intéressante de la vie de son personnage, les rapports de Bunel avec le père de Montaigne, à qui il fit connaître la *Theologia naturalis* de Raymond de Sebonde. Voir Montaigne, *Essais*, II, 12, *in princip.* Bunel avait commencé par donner des espérances à la Réforme ; Calvin, dans son écrit *De scandalis* (1550), le traite en renégat. Voir Calvin, *Opera omnia*, éd. Baum, Cunitz et E. Reuss, t. VIII, 20.

Sur Perrot, cf. A.-L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*. Genève-Paris, 1866-1883, t. II, p. 164.

5. Loué par De Thou comme magistrat et comme humaniste ; devint conseiller au Parlement et président aux enquêtes ; enfermé à la Bastille à raison de ses opinions calvinistes, il y mourut en 1559. Sa vie est très peu connue, et le témoignage de Bunel en éclaire une période demeurée obscure. Cf. Eug. et Em. Haag, *La France protestante*. Paris, 1846-1858, t. VIII, p. 379 : « Depuis son arrivée à Paris [1526], un voile épais continue à couvrir la vie de Ranconnet jusqu'en 1539... ».

cium naturas exploraremus, quum alia pleraque periclitabamur, tum puerorum ludicram pugnam cum paguris in sicco repentibus spectabamus... [1] ». Un autre jour, arrive chez Baïf un certain Anianus Burgonius, jeune protégé de Jean Laski, et envoyé par lui en Italie pour perfectionner ses études. Baïf, en apprenant qu'il est français, ne veut pas qu'il ait une autre table que la sienne. Écoutons Burgonius, qui raconte cette heureuse aventure à son protecteur [2] : « Venetiarum urbem advectus sum IV. Junii [1550]... atque hic intellexi Regis Galliae Oratorem esse Lazarum Baifium, quem, quum ego quidem mea non parum interesse putarem, vel ob ejus excellens ingenium eruditionemque non obscuram, vel quia eadem mihi cum illo erat patria, adii honorificisque verbis salutavi. Atque ille, ut sciscitando comperit me Gallum esse, Aurchiae [?] natum, perbenigne alloquutus, ut secum prandeam jussit. Pareo jussis. Multa ille inter prandendum ex me percontatur, ac primum unde et qua gratia huc venerim rogat.... Finito tamen prandio, monuit me, ut quotidie apud se capiam cibum. » Burgonius accepta. Non par lésinerie, certes ; n'a-t-il pas les libéralités de Laski ? Mais quelle aubaine que l'intimité d'un si docte personnage ! « Ego hominis beneficium hactenus minime sum aspernatus, non tam ut vitarem sumptus (habebam enim amplum abs te acceptum subsidium), quam ut loquentem eum

1. *Ex Æliani historia per* Petrum Gyllium *latini facti... libri XVI. De vi et natura animalium. Ejusdem* Gyllii *liber unus, de gallicis et latinis nominibus piscium.* Lyon, 1533, p. 575. Pierre Gilles (1490-1555), très savant pour l'époque, malgré sa foi aveugle en Élien, raillé à tort par Rabelais (V, 31) pour son observation minutieuse, s'adonna surtout à l'ichtyologie, parcourut les côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique, et offrit son ouvrage à François Ier, qui le chargea d'une mission scientifique en Asie Mineure, où il dut, faute d'argent, s'engager dans les troupes de Soliman.

2. Les lettres d'Anianus Burgonius (Bourgoin ?) ont été découvertes en manuscrit à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg par un érudit allemand, M. Dalton, qui les a publiées avec une notice sur leur auteur : Voir *Evangelisch reformirte Blätter*. Prague, 1892, p. 111-114 et 124-128.

audirem multaque ejus dicta memoriae mandarem, et mehercle hominem graece et latine bene doctum cognovi multumque fructum ex illius convictu reportasse mihi videor. » Laski ne partageait pas cet enthousiasme, et il voyait avec déplaisir que le jeune humaniste s'installât en parasite chez l'ambassadeur. Il fit des reproches à Burgonius, qui s'excusa. Ce Baïf était si aimable, et sa conversation si instructive ! « Hominis enim doctissimi et humanissimi, qui me ad se saepius adire volebat, voluntati morem gerebam nec invitus, quum praesertim non suspicarer te ea re offensum iri, et mihi jucundum esset tanti viri consuetudine ac sermonibus uti, unde non poteram non aliquid fructus et commodi domum reportare. » Parmi les repas que Laski lui reprochait, il en est un pour lequel Burgonius pouvait bannir tout scrupule. On venait de se mettre à table, le 12 juillet, lorsque parvint à Baïf la nouvelle tant souhaitée de la libération des princes français, jusque-là retenus en otage par Charles-Quint. Burgonius dépeint la scène. Baïf ne se possède pas de joie ; il oublie de manger et de boire ; il envoie ses domestiques colporter l'heureux avis chez les autres ambassadeurs, et le dîner ne s'achève pas. « Dominus Orator audito hoc nuncio tanta laeticia elatus est, ut cibi potusque sit oblitus ac statim famulos suos ultro citroque ad omnes oratores dimiserit, qui tam inopinatum gaudium nuntiarent. »

Décidément Lazare ne mentait pas en écrivant au Grand Maître qu'il tenait table ouverte. En même temps qu'il offrait l'hospitalité à ses compatriotes, il était en relations avec les plus célèbres des érudits qui résidaient à Venise. Le 30 décembre 1530, Jérôme Aléandre écrit sur son *Diario* : « Hinc visitavimus D. Lazarum, virum doctum, Oratorem Regis Galliae[1] ». Baïf rapporte quelque part un échantillon des doctes entretiens

1. H. Omont, *Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre*. Paris, 1895, p. 88.

qu'il avait avec Aléandre[1]. Ailleurs, il cite Egnatius. Encore un savant vénitien dont il devait goûter la fréquentation : J. B. Cipelli, dit Egnazio ou Egnatius, disciple d'Ange Politien, était un ami de Budé, qui en parle souvent dans sa correspondance. Quant aux Grecs, il va sans dire qu'ils possédaient des droits tout particuliers à la faveur de Lazare. Au mois d'août 1533, Denys Zannétinos, évêque catholique grec de Zéa et Thermia, faisait copier un manuscrit théologique : *Testimoniorum e S^a Scriptura et SS. Patribus collectio de S. Spiritus a Patre et Filio processione*[2]. Il offrit ce manuscrit à Baïf avec une dédicace où il proclame la bienveillance que celui-ci prodiguait aux Grecs. Il suffisait d'être Grec pour se voir bien reçu de l'ambassadeur, qui s'enquérait avidement si le nouvel hôte n'avait pas quelque manuscrit en sa possession. Cette dédicace paraît autographe[3]. A la fin du manuscrit, on lit la mention suivante : Ἐν Ἐνετίησιν, ἔτει τῷ ἀπὸ τῆς συγκαταβάσεως τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ᾳφλγ', κατὰ τὴν λ' τοῦ αὐγούστου μηνός. Παρὰ Νικολάου Σοφιανοῦ. Nicolas Sophianos, d'une famille noble de Corfou, avait été un des premiers élèves du collège du Quirinal, où il avait certainement connu Baïf. Employé plus tard par Mendoza à rechercher des manuscrits dans les monastères grecs, il publia une Description ou Carte géographique de la Grèce et une Grammaire de la langue grecque vulgaire, dédiée au cardinal de Lorraine, le protecteur de Baïf[4]. Quant à Zannétinos, son hommage n'était pas entièrement

1. « Et Venetiis latini vocabuli vestigia vulgò retinent : vocant enim *mozol*, quasi *modiol*, propter affinitatem *d*, cum *z*, ut nos admonuit vir egregie triplici lingua doctus Hieronymus Aleander Archiepiscopus Brundusinus. » (*De vasculis*, in fine.)

2. B. N., *Mss, Grecs*, 1305.

3. On en trouvera le texte plus loin, *Pièce justificative n° II*. Cf. E. Legrand, *Bibliographie hellénique* (ouvrage tiré à 325 exemplaires). Paris, 1885, t. I, p. CLXXXVIII.

4. Voir Legrand, *op. cit.*, p. CLXXXVII-CXCIV.

désintéressé : nous voyons qu'en septembre suivant, Baïf, écrivant au cardinal de Lorraine, lui recommandait « ung evesque nommé Dionisio Greco[1] », qui sollicitait « quelque provision pour vivre[2] ». Baïf subvenait à la fois au mérite et à l'indigence : Colletet rapporte qu'on appelait son palais à Venise « le sacré temple des Muses et le favorable azile des sçavants incommodés ».

Hors de Venise, il comptait d'illustres amis. Il correspondait avec les humanistes les plus réputés, avec des Italiens, comme Sadolet et Bembo, et avec Érasme, la plus grande illustration littéraire du temps. En France, ses compagnons d'études ne l'oubliaient pas, et Germain Brice lui écrivait pour se rappeler à son souvenir.

Germain Brice[3], aumônier du roi et chanoine de Notre-Dame, célèbre en son temps par ses poésies latines, était ami à la fois de Lazare de Baïf et de Christophe de Longueil. A la fin du *De re vestiaria*, Baïf fait l'éloge de l'un et de l'autre, et il transcrit une poésie latine et une poésie grecque composées par Brice en l'honneur de Longueil. Germain Brice a laissé un volume de lettres[4], dont la dernière, datée d'Amboise, le 19 septembre 1530, est adressée à Baïf. Excuses pour n'avoir pas écrit plus tôt. Brice a tenté tout ce qui dépendait de lui

1. C'est le nom que prenait Zannétinos : voir sa dédicace.

2. B. N., *Mss, Fr.*, 3941, fol. 426 v°.

3. Je lui donne ce nom par lequel on traduit toujours son nom latin de Brixius. Mais il se pourrait qu'il s'appelât en réalité Germain *de Brie*. Voir J. Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*. Paris, 1743, t. II, p. 502.

4. Germani Brixii *Altissiodorensis Eleemosynarii regii gratulatoriae quatuor, ad totidem viros clarissimos. Ejusdem epistolae quatuor ad totidem viros doctissimos....* Paris, 1531. Ouvrage très rare; je n'en connais qu'un exemplaire : Bibliothèque Mazarine, 11399. Cf. une copie ms., Bibliothèque Sainte-Geneviève, *Mss, Suppl.*, z. l. in-4, 796.

pour appuyer en haut lieu les demandes d'argent de l'ambassadeur. « Certe ut unum hoc dicam, tum ego apud cardinalem Turnonium, qui me apud se nonnulla gratia valere voluit, ac cujus item apud nos ea est authoritas, quam tu in primis pulchre nosti, deprecatoris pro te partes sic suscepi, ut non ante precibus meis finem apud eumdem facerem, quam mihi ille affirmasset studio suo curatam tibi esse pecuniam eam, pro qua Bellomontes[1] idem tum Regem, tum Cancellarium, identidem me etiam teste praehensabat. » Brice félicite Baïf et de son poste, et de l'éclat avec lequel il l'occupe ; ce n'est pas là une ambassade ordinaire ! « Gratulor tibi vere, atque ex animo, istius legationis honorem : idque eo magis quod eamdem legationem a te non in ordinem cogi (ut in multis), sed magna cum dignitate tum tua, tum gentis nostrae administrari audio ». Tant il est vrai que l'érudition confère toutes les aptitudes. « Antea quidem hominibus nostris ingenium tuum, ac doctrinam tum graecam, tum latinam tantum probaveras : nunc quum et industriam, et diligentiam, et rerum item usum tibi non deesse provinciae istius administratio declaret, quid aliud quam exemplo doces, vestra summe litteratorum virorum ingenia, generosis equis esse similia? Nam quemadmodum illi sarcinam melius gestare possint, quam ignava jumenta, etiamsi nemo imponat : ita eruditorum multorum ingenia sunt et ipsa functioni munerum in primis idonea, et jamsi raro usu veniat, aetate quidem nostra, ut iis munerum functionem rerum publicarum principes deferant, quod existiment eos non perinde aliis in rebus, ut in litteris, valere. » Reproche injuste : vit-on jamais autant d'hommes de lettres employés aux affaires ? Mais notre humaniste prêche pour lui. Dans ses protestations d'amitié perce une arrière-pensée d'intérêt personnel. Il a habité Venise et Padoue pendant cinq

1. Beaumont, « solliciteur » de Baïf : B. N., *Mss*, *Fr.*, 3941, ff. 50 et 399.

ans (Padoue surtout, où il a rencontré Érasme chez Lascaris[1]). Il connaît bien ces patriciens au milieu desquels vit Baïf. Qu'il serait heureux de retourner là-bas! Qu'il lui plairait d'aider Baïf à porter le fardeau des affaires! Et si quelqu'un voulait à la cour, ou si Baïf voulait... « Dii immortales! cur ego nunc non adsum vel istius honoris spectator (particeps enim dicere non ausim), vel laboris socius... praesertim qui istorum patriciorum mores, ingenia, instituta, jam olim quenquennali consuetudine notissima habeam. Neque vero optatius mihi quidquam, hoc praesertim tempore, quo tu istic agis, contingere possit, quam si per occasionem aliquam vel a te istinc, vel hinc a nostris subministratam, ad vos istuc redeundum mihi foret.... » L'ambassadeur fit la sourde oreille.

Sadolet, depuis l'année du sac de Rome, résidait de l'autre côté des Alpes, dans son évêché de Carpentras. Bembo vivait alors à Padoue et dans sa villa voisine[2]. Il fallait à celui-ci un correspondant de confiance pour transmettre à celui-là des lettres et des paquets de livres. Lazare offrit ses services, heureux que ses fonctions le missent à même d'obliger des écrivains dont il recherchait l'amitié. Écrivant à Sadolet, Bembo expliquait de quelle manière on pouvait utiliser la bonne volonté de l'ambassadeur : « Ceterum quod postulas, ut perspiciam quorum fide et opera nostrae litterae commeare commode possint, id optime fiet, si tu, quas ad me litteras deinceps dabis, eas ad Lazarum Baifium, Oratorem Regis Galliarum, Venetias mittes, hominem et doctum et perhumanum, et utrique nostrum amicum, etiam si tibi minus fortasse est adhuc quidem cognitus. Hoc jam ipsum quonam modo facere apte possis, non est meum tibi praescribere. Puto tamen te Lugduni habere

1. P. de Nolhac, *Érasme en Italie*. Paris, 1888, p. 54.
2. V. Cian, *Un decennio della vita di M. Pietro Bembo*. Turin, 1885, p. 36.

amicum aliquem vel hospitem, qui tuas ad Oratorem litteras accipiat, in quibus sit fasciculus tuarum ad me ipsum litterarum. Is observabit tabellarios regios huc venientes (est enim in ipsa via Lugdunum) eisque dabit. Ita belle negotium procedet[1]. » Sadolet répondit qu'il acceptait volontiers le choix de l'intermédiaire : « Ego tamen in dandis litteris sequar institutum tuum, ut Lugdunum mittam, unde Venetias postea perferantur ad Lazarum Bayfium, Legatum Regis, hominem, ut ego quoque cognoscere videor, et doctum et perhumanum. Qui quum ad me prior scripsisset, non existimavi amicitiam petitis alte principiis et magno ambitu verborum conciliandam esse; sed scripsit apertissime et familiarissime, ut ingenuae suae naturae illustre testimonium jam tum mihi dederit. Amo igitur eum, neque id mediocriter. Porro accedet corollarium, mihi quidem non molestum, ut item ad illum semper aliquid dem, quo etiam meae ad te commodius ferantur[2]. » De la correspondance de Sadolet et de Baïf, rien ne paraît avoir survécu. Mais une lettre de Bembo à Baïf, du 11 juin 1530, montre qu'on ne tarda pas à mettre en pratique l'arrangement convenu : « Mitto ad te dialogos aliquot meos, nuper quidem editos, verum a me partim juvene, partim etiam adolescente confectos : ut quantum te amem, ex hoc possis cognoscere, quod eos ad te venire volui prope nudos, qui de re vestiaria tam luculenter conscripsisti... ». Il s'agit évidemment des Dialogues latins de Bembo édités à Venise cette même année[3]. Bembo ajoute : « Mitto etiam eosdem alios, quos peto a te, ut per tuos tabellarios perferri mandes Lugdunum, desque negotium alicui tuorum vel amicorum vel hospitum, qui Lugduni sunt, ut eos mittant Carpentoracte Jacobo Sadoleto reddendos.

1. Petri Bembi *Card. Epistolarum familiarium libri VI.* Venise, 1552, p. 101.
2. J. Sadoleti *Epistolae.* Rome, 1760-1764, ep. 129, t. I, p. 400-401.
3. Cian, *op. cit.*, p. 157.

Erit id mihi abs te supra, quam dici possit, gratum. Vale. III. Id. Junias, 1530. Patavio[1]. »

Il y a peu d'années, M. Pierre de Nolhac a retrouvé à Rome, dans la Bibliothèque Barberini[2], deux lettres latines, jusqu'alors inédites, de Lazare de Baïf[3]. La première, du 17 juin 1530, contient la réponse de l'ambassadeur à la demande de Bembo : « Nos vero, vir clarissime, quum tibi plurimum debere et fatemur et agnoscimus, tum etiam illi tuo collegae Jacobo Sadoleto, qui fortassis in causa fuit ut tu, quum ad illum veterem amicum Dialogos tuos perlatum iri cuperes, neque id ipsum commodius hoc tempore quam per nos expediri posse videres, nostram operam tam eximia statim non solum constituta, sed etiam praerogata mercede ad id praestandum conduceres... ». Le style épistolaire de Baïf ne pèche pas, on le voit, par excès de simplicité. Baïf félicite Bembo de ses Dialogues ; il faut l'aveu de l'auteur lui-même pour qu'on sache qu'ils sont une production de jeunesse. Il répond sur le même ton au jeu de mots par lequel Bembo avait fait une allusion flatteuse à son ouvrage sur les vêtements des anciens; seulement, Bembo avait parlé de la *res vestiaria*, et Baïf écrit *vestiarium*, un substantif que son correspondant cicéronien eût peut-être redouté d'employer. Dans la seconde lettre (non datée), Baïf annonce à Bembo qu'il a fait sa commission, et que Sadolet, pour payer Bembo de retour, lui a envoyé un exemplaire de son *Commentarium in psalmum XCII* (qui avait paru deux fois à Lyon, en 1528 et en 1530). De plus, il en a adressé un autre exemplaire à Baïf lui-même. C'est le salaire du service rendu. Mais, par ma foi !

1. Bembo, *op. cit.*, p. 260.
2. Bibliothèque Barberini, XXXI, 43, ff. 192 et 194.
3. P. de Nolhac, *Nozze Cian-Sappa-Flandinet*. Bergame, 1894, p. 303-307 ; *Pietro Bembo et Lazare de Baïf*. Voir plus loin, *Pièces justificatives*, n^os^ *II* et *IV*.

s'écrie Baïf, me voilà payé royalement : « Persolvit vectigal mediusfidius non minus gratum mihi, quam si a Rege inaurarer ». La fin de cette lettre nous le montre heureux et naïvement fier, dit M. de Nolhac, de tenir une place dans la vie de confrères illustres, de qui il sent fort bien la supériorité littéraire. Il faut le croire entièrement quand il déclare tirer orgueil et profit de ces relations, qui lui permettent de sortir peu à peu du nuage de l'ignorance et de la barbarie : « Istis enim vestris lucubrationibus subinde permutandis missitandisque atque etiam lectitandis, sensim exuo et nationis barbarae et ignorationis nubeculam, in diesque singulos ad litteras capessendas avidior sum, ne dicam capacior ». La réponse de Bembo existe dans la correspondance de celui-ci. Il remercie Baïf de son zèle et de la lettre qu'il a jointe au paquet de Sadolet, lettre dans laquelle il y a autant d'élégance que d'amabilité (disons trop d'élégance, pour être encore plus louangeurs que Bembo). Il renchérit sur le mot de Lazare ; lui aussi, il se trouve payé avec usure ; que dit-il, de l'usure ? c'est de l'anatocisme[1] ! « Addito huic quidem foenori, quod mihi gratissimum est, etiam anatocismo, tuis scilicet ad me ipsum litteris.... » Il exalte les mérites propres de Lazare, trop modeste, en vérité, dans la façon dont il s'applaudit d'avoir commerce avec les deux illustres amis : « Nam quod ais hoc te nomine scriptisque nostris legendis, quae uterque nostrum ad te misit, nationis barbarae scriptionisque nubeculam sensim exuere, agnosco humanitatem et lenitudinem tuam, qui, quum sis veteres illos optimos latinitatis magistros praeclare jam in scribendo assecutus, dicas tamen te de nostris lucubrationibus capere quo juvere. Sed de hoc deque reliquis litterarum suavissimis partibus, quum una erimus, quod erit pro-

1. Terme de droit : capitalisation des intérêts.

pediem. » Il termine en annonçant à Baïf qu'il vient d'être nommé historiographe officiel de la république[1].

Dans la correspondance d'Érasme, il existe une longue lettre à Lazare de Baïf, écrite à Fribourg en Brisgau, le 15 mars 1531[2]. C'est une réponse. Lazare avait notifié son élévation au grand humaniste. Avec une affabilité un peu narquoise, celui-ci se réjouit de ce que les honneurs, en comblant Baïf, ne lui font point oublier ses amis. Surtout, il l'envie d'exercer ses hautes fonctions en un lieu si favorable aux études littéraires, « in urbe, praeter alias innumeras felicitates, etiam viris eruditissimis ac bibliothecis locupletissimis florentissima ». Dans l'enivrement de son bonheur, notre diplomate s'était vanté de goûter à Venise « otium cum dignitate ». Il a bien de la chance! Érasme, lui, pourrait prendre comme devise : « negotium absque dignitate ». Nulle morgue, du reste, et une modestie qui s'exprime en un latin d'une simplicité bien spirituelle. Érasme ne veut pas qu'on l'appelle grand : « Qui titulus haud quadrat in hoc corpusculum, minus in fortunam, minime in ingenium ». Érasme félicite Baïf de songer à devenir *trilinguis*. (Rappelons-nous Budé, qui fondait à Paris l'institution qu'on appellera *Collegium trilingue*.) Il lui donne des renseignements sur des personnages vénitiens qu'il avait connus en Italie, sur Egnazio et sur Lazare Buonamici. Enfin, la lettre nous apprend que Baïf trouvait en lui un intermédiaire obligeant auprès de Froben, l'imprimeur bâlois, pour la publication de ses opuscules latins.

Car il travaillait. Ni la société ni la correspondance des érudits ne suffisaient à son amour de l'érudition. Il explorait les

1. Bembo, *op. cit.*, p. 260-261. Lettre du 30 septembre 1530.
2. Érasme, éd. citée, t. III, 1369-1370.

bibliothèques, et leur empruntait des manuscrits. C'est ainsi qu'on lui confia un Dion Cassius[1], auteur non encore édité. « Dionis scripta quae exstant Venetiis, legi per otium, » dit-il lui-même dans le *De re navali*. Sans compter bien d'autres lectures, dont témoignent ses traités latins. Cette *Res navalis*, qui verra le jour plus tard, il la composait alors; les lettres à Dinteville nous le montrent occupé à des recherches archéologiques pour cet ouvrage. En 1531, il faisait paraître à Bâle un volume contenant une réédition du *De re vestiaria*, et la première édition de sa monographie *De vasculis*[2], ou, comme il l'appelait alors, *De vasculorum materiis ac varietate*. Enfin, il traduisait en français les quatre premières Vies de Plutarque. Du Verdier[3] et Colletet donnent de ce point une attestation formelle, que les biographes ont recueillie avec quelque méfiance. Le doute n'est plus possible quand on a lu la correspondance de Baïf. Le 25 avril 1530, Baïf écrit au roi que, sur son désir, il lui enverra le plus tôt possible « la vie de Theseus et Romulus traduite de grec en françois[4] ». Le mois suivant, il donne des nouvelles de son travail au cardinal de Lorraine : la transcription est finie, il reste à la corriger[5]; chose peu commode : « Je l'ay faict rescripre par troys foiz et ne puys trouver homme de ce mestier pour la langue françoise[6] ». Peu après, il adresse à son protecteur le manuscrit, « pour presenter au roy[7] », qui lui fait connaître sa satisfaction[8]. Les deux dernières Vies ne lui donnent

1. J. Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad. S. Marci Venetiarum*. Venise, 1868-1873, t. I, p. 41.
2. Cf. Bunel, *op. cit.*, p. 35.
3. V° *Lazare de Bayf.*
4. B. N., *Mss, Fr.*, 3941, fol. 92 v°.
5. *Ibid.*, ff. 96, 100, 103 v°.
6. *Ibid.*, fol. 105.
7. *Ibid.*, fol. 108 v°.
8. *Ibid.*, fol. 124 v°. Cf. ff. 112 v°, 170 v°.

pas moins de mal. « Monseigneur, écrit-il au cardinal de Lorraine, j'avois presque achevé de translater les Vyes de Lycurgues et Numa: Mais comme estoit presque la fin, mon escripvain s'est desbauché et s'en est allé, qui m'a esté grand desplaisir. Toutteffois j'ay esperance d'en recouvrer ung aultre bientoust et vous envoier lesdictes Vyes parfaictes et accomplies pour les presenter au Roy, s'il vous plest me faire ce bien[1] ». Le roi avait trouvé le style du traducteur « ung peu rude[2] ». En tout cas, l'entreprise ne lui déplaisait point, car il la fit continuer par l'évêque de Lavaur, Georges de Selve, le successeur de Baïf à l'ambassade de Venise[3]. Mais celui-ci, moins helléniste que Baïf, se fit aider par Danès. J'ajoute qu'on ne toucha pas, dans cette traduction imprimée, aux Vies déjà traduites par Baïf, dont on considérait sans doute le travail comme définitif. Ces Vies, Du Verdier disait qu'elles se trouvaient « en la librairie Royale de Fontainebleau ». La Bibliothèque de Fontainebleau est devenue la Bibliothèque nationale. Il existe, à la Bibliothèque nationale un manuscrit du XVIe siècle qui contient les Vies de Thésée et de Romulus, sans aucune indication de nom d'auteur[4]. Le manuscrit est très beau, sur vélin, avec un titre en or et une lettre ornée au commencement de chaque Vie, doré sur tranches, habillé d'une riche reliure qui porte aux angles des F surmontées de la couronne royale. Sans le moindre doute, nous avons là les Vies de Thésée et de Romulus offertes à François Ier par Baïf[5],

1. B. N., *Mss, Fr.*, 3941, fol. 159 (décembre 1530).
2. *Ibid.*, fol. 124 v°.
3. *Les Vies de huit excellens et renommez personnages grecz et rommains... translatées... par messire* Georges de Selve, *evesque de la Vaur*. Lyon, 1548.
4. B. N., *Mss, Fr.*, 1396.
5. Aussi M. Quentin-Bauchart a-t-il compris ce Ms. dans son inventaire des Mss. et livres ayant appartenu à François Ier. Il le décrit ainsi : « Manuscrit du XVIe siècle, sur vélin. Lettres capitales en or et en couleur. Petit in-fol., veau brun mosaïqué de noir, F couronnées sur les plats, ornements en or et en argent

c'est-à-dire une traduction française de Plutarque antérieure de trente ans à celle d'Amyot et l'une des plus anciennes, et, je crois, la première en date qu'on puisse signaler. J'ignore ce que devinrent les Vies de Lycurgue et de Numa.

Je n'ai pas été plus heureux dans mes recherches pour découvrir un autre ouvrage (manuscrit, certainement) de Lazare de Baïf, ouvrage dont aucun biographe n'a eu connaissance, et que révèle seule sa correspondance. Le 14 novembre 1531, l'ambassadeur écrivait au cardinal de Lorraine : « Monseigneur, je vous envoye aussi ung petit volume que j'ay faict de architecture avecques l'ayde de ung tres bon architecte qui est de ceste ville, affin que vostre bon plaisir soyt de le montrer au Roy, esperant que Sa Majesté y prendra quelque peu de passe-temps[1] ».

Vie publique, vie d'étude, on ne connaîtrait pas encore complètement l'existence de Baïf à Venise si l'on n'y ajoutait ce dernier point : la vie mondaine. Il s'en fallait que ces nombreux ecclésiastiques, employés par la politique royale à de brillantes fonctions, montrassent toujours et partout des mœurs très édifiantes. Leur frivolité était parfois telle, qu'elle choquait non seulement chez des cardinaux ou des prélats, mais même chez ces personnages qui ne se rattachaient à l'Église que par un titre de cléricature en quelque sorte nominal, et pour les privilèges. Ceux-ci scandalisaient Brantôme! Ne dirait-on pas qu'il pensait au souvenir laissé par Baïf lorsqu'il écrivait ces lignes? « Le roy les honnoroit [les gens

sur le dos, tr. dor. » E. Quentin-Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque nationale* (ouvrage tiré à 300 exemplaires). Paris, 1891, p. 203. Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits...*, Paris, 1868-1881, t. I, p. 164.

1. B. N., *Mss. Fr.*. 3941, fol. 215.

d'Église] estans à la cour, de charges honnorables (je dis ceux qui en estoient capables), les uns employans *aux ambassades*, les autres aux affaires.... Je ne dis pas qu'il n'y ait eu des abus, et mesmes un, en ce que *les jeunes prothenotaires*, bien qu'ilz fussent pourveus de quelques dignitez, estoient un peu trop muguetz, jusques à estre receus aux dances et près des dames dans une salle de bal... et s'estudioient de dancer aussy bien et baler qu'un gentilhomme[1].... » Baïf aima une Vénitienne, et il en eut un fils, dont la réputation devait surpasser la sienne : Jean-Antoine de Baïf, le poète de la Pléiade. De cet épisode si important de sa vie, nous ne savons rien : il n'a pas parlé de ses amours[2]. Qui était la mère de Jean-Antoine? Une patricienne, d'après tous les biographes, « liberalis quaedam puella », écrit Sainte-Marthe. Le manuscrit de Zannétinos, dont j'ai parlé plus haut, portait, au verso de la dédicace, une enluminure qui représentait trois blasons réunis en un écusson unique. Le blason de France, placé au sommet, subsiste seul; on a effacé soigneusement les deux autres. Dans celui de gauche, on distingue encore les léopards de Baïf; mais de celui de droite, plus rien n'apparaît. Est-ce la main de Lazare qui, corrigeant une attention maladroite de ses amis, supprima ainsi un indice de la filiation illégitime de Jean-Antoine?

Nous tenons de celui-ci la date de sa naissance :

> Oust dans Paris vit le carnage,
> Le Feurier davant de mon âge
> L'an quarantième acomplissoit[3].

1. Brantôme, éd. L. Lalanne. Paris, 1864-1882, t. III, p. 130 et 131.
2. Jean-Antoine confesse simplement sa bâtardise :

> Dy que je suis du bon Lazare
> Fils naturel....

Éd. M.-L., t. II, p. 459.
3. *Ibid.*

Le « carnage », c'est la Saint-Barthélemy. Jean-Antoine avait quarante ans en février 1572; il a donc vu le jour en février 1532 (nouveau style). Il nous apprend encore qu'il fut baptisé « sur les fons Saint Moïse[1] » (à l'église San Moisé, près de Saint-Marc ; elle existe encore). Il ajoute :

> Des noms de mes parreins,
> Justinian et Rincon, tenans mes foibles reins,
> Jan Antoine nomé... [2].

Jean Giustiniani appartenait à une des plus illustres familles de Venise. Antoine de Rincon, nous le connaissons. Par rencontre, les deux prénoms que le poète devait à ces deux parrains étaient aussi ceux de ses aïeul et bisaïeul paternels.

Dès le mois de novembre 1532, Lazare écrivait au Grand Maître pour demander son rappel[3]. Il insista à diverses reprises, alléguant sa santé et le besoin de régler en France des affaires personnelles[4]. Il obtint satisfaction. En octobre 1533, il remerciait Montmorency, et lui exprimait sa hâte de rentrer en France : « Je n'ay bougé du lict et suis encore mal mené d'une fievre quarte qui me fait beaucoup de mal[5]. » Il partit au commencement de 1534 (nouveau style). On emporta Jean-Antoine « encore emmaillotté — en des paniers[6] ». Il avait deux ans.

Le successeur de Baïf était Georges de Selve, évêque de Lavaur. La signature de celui-ci n'apparaît qu'au mois de mai 1534[7]. Mais la dernière lettre de Baïf porte la date du

1. J.-Ant. de Baïf, éd. M.-L., t. I, p. v.
2. *Ibid.*
3. B. N., *Mss, Fr.*, 3941, fol. 333.
4. *Ibid.*, ff. 378, 400, 403, 411, 425.
5. *Ibid.*, fol. 433.
6. J.-Ant. de Baïf, éd. M.-L., t. II, p. 203. Cf. t. I, *loc. cit.*
7. B. N., *Mss, Fr.*, 3096, fol. 77.

7 février précédent, époque où précisément les Archives de Venise nous donnent des détails sur la cessation de ses fonctions. Lazare laissait à Venise les meilleurs souvenirs. On regrettait sincèrement cet homme aimable. Dans leur vieux langage, mélange d'italien et de latin, les Archives constatent que les adieux se firent « con molta satisfactione de ognuno havendosi veramente diporta cum quella humanità, gentilezza et dexterità che desiderar si possa da simel pari sui[1] ». L'usage voulait que la république offrît un cadeau aux ambassadeurs qui la quittaient. Au départ de l'évêque d'Avranches, prédécesseur de Baïf, on l'avait tenu quitte de droits dont il restait débiteur pour la consommation de son vin, remise concédée, déclarent un peu naïvement les Archives, « acciò esso parta ben soddisfatto[2] ». Pour Monsieur de Baïf, on fit mieux les choses. Le Sénat vota un don de cinq cents ducats[3]. Le Conseil des Dix en ajouta cinq cents autres[4]. On accorda à notre ambassadeur la grâce d'un prisonnier français[5], et le congé d'un gondolier, originaire de Marseille, qui voulait retourner dans son pays[6]. Enfin on écrivit à l'ambassadeur de Venise auprès du roi de France une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs pour « Monsignor de Baïf », en chargeant le représentant de la république d'exprimer au roi et au Grand Maître « l'optimo offitio fato per lui in tuto il tempo de la legation sua cum ogni dexterità et prudentia[7]... ».

1. Archives de Venise, *Senato Terra*, Registre XXVII, fol. 194. « Avec beaucoup de satisfaction de chacun, [l'ambassadeur] s'étant comporté avec cette humanité, gentillesse et adresse que l'on peut désirer de pareils ses égaux [de pareils personnages]. »
2. *Ibid.*, Registre XXV, fol. 140 v°.
3. *Ibid.*, Registre XXVII, fol. 194.
4. Archives de Venise, *Consiglio dei X, Secreti*, Registre IV, fol. 28 v°.
5. Archives de Venise, *Notatorio del Collegio*, Registre XXX, fol. 101.
6. *Ibid.*, fol. 103 v°.
7. Archives de Venise, *Collegio, Lettere*, 1532-1533 (Lettre du 7 février 1533, *more veneto*, c'est-à-dire 1534, nouveau style : l'année vénitienne commençait le 1er mars).

CHAPITRE IV

Lazare de Baïf conseiller au Parlement, 1534. — Travaux littéraires : *De re navali*, 1536; traduction en vers français de l'*Electre* de Sophocle, 1537; coopération à la seconde édition du *Thesaurus linguae latinae* de Robert Estienne, et à l'édition de Cicéron par Lambin. — Les professeurs de Jean-Antoine : Vergèce, Charles Estienne. Baïf et Étienne Dolet. — Baïf maître des requêtes, 1538. — Il se rend à l'assemblée d'Haguenau, mai 1540. Il confie Jean-Antoine à Toussaint et emmène Charles Estienne et Ronsard. — Son rôle diplomatique à Haguenau. Baïf et Calvin. Il se lie avec les érudits allemands : Jean Sturm, Nicolas Gerbel. — Retour en France, novembre 1540.

Le 17 novembre 1530, tandis que Lazare représentait le roi au delà des Alpes, François Ier l'avait, par lettres patentes, nommé conseiller clerc au Parlement de Paris[1]. Dès son retour, le 27 mars 1533 (« avant Pasques », c'est-à-dire 1534, nouveau style), il prêta serment et fut installé[2]. Clerc ne voulait pas dire prêtre; les lettres patentes appellent simplement le nouveau magistrat : « Maistre Lazare de Bayf, Docteur ès Droits ». Les ordres mineurs, la tonsure par exemple, suffisaient pour devenir conseiller clerc, sans que le titulaire perdît pour cela son rang dans la société civile. On vit des conseillers clercs se marier[3]; en ce cas, on leur donnait, aussitôt vacante, la première place de conseiller laïque, car un conseiller clerc, n'eût-il reçu que les ordres mineurs, ne devait pas être marié.

1. Archives nationales, X1a. Registre 1537, fol. 197 (Registre du Parlement civil. Conseil). Cf. B. N., *Mss, Fr.*, 3941, ff. 126 et 132.

2. Voir plus loin, *Pièce justificative n° V.*

3. F. Aubert, *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII* (1314-1422). *Son organisation*. Paris, 1887, p. 116.

Et précisément nous trouvons le nom de Baïf mêlé à un incident qui eut pour cause la violation de cette règle. En l'année 1536, le roi avait nommé conseillers clercs les sieurs Bertrand Le Lièvre et Jacques Desligneris, tous deux mariés. Le Parlement s'émut d'une dérogation aux vieux usages. Connaissant le crédit de Lazare auprès du roi, il le chargea d'aller présenter des lettres de remontrance à François Ier, qui se trouvait alors dans la petite ville de Crémieu en Dauphiné. Le roi renvoya Baïf au chancelier. Celui-ci aurait pu invoquer des précédents[1]; il déclara ne pouvoir revenir sur la nomination du second des deux conseillers, nomination signée « en faveur du cardinal Du Bellay et du sieur de Langey, son frère, qui faisoient beaucoup de services au Roy ». Pour l'autre conseiller, on l'avait pourvu d'un office de conseiller laïque : la question ne se posait plus à son sujet. Le chancelier promettait qu'on pourvoirait de même son collègue, « de sorte que l'ordre de l'institution des conseillers de ladite Cour seroit mis en son estat ». Baïf rendit compte de sa mission au Parlement réuni en audience solennelle, le 20 mars 1536 (a. s.), et le Parlement en fit mention sur le registre de ses arrêts[2].

Baïf mit à profit les loisirs que lui laissaient ses nouvelles fonctions. En août 1536, il fit imprimer par Robert Estienne son traité *De re navali* (avec les deux traités précédents, et le Discours de Telesio, *De coloribus*[3], le tout en un seul volume. Il

1. F. Aubert, *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII* (1314-1422). *Son organisation*. Paris, 1887, p. 56, 116.

2. Archives nationales, X1a. Registre 1539, fol. 172. Voir plus loin, *Pièce justificative n° VI*.

3. Antonii Thylesii *Consentini libellus de coloribus*, précédemment imprimé à Venise en 1528. Sur Antoine Telesio de Cosenza, qu'il ne faut pas confondre avec son neveu Bernardin, voir N. Toppi, *Biblioteca napoletana*. Naples, 1678, p. 32. — F.-G. Freytag, *Adparatus litterarius*. Leipsick, 1752-1755, t. II, p. 1040. — Cf. *Epistolae clarorum virorum*. Venise, 1556, ff. 111, 113, 114, 115. — (J. Gruter), *Delitiae poetarum italorum*. Francfort, 1608, t. II, p. 1154 sqq.

dédiait le *De re navali* à François Ier, le *De vasculis* au chancelier de France Antoine Dubourg; le *De re vestiaria* conservait sa dédicace au cardinal de Lorraine). L'ouvrage obtint un grand succès et classa l'auteur parmi les érudits de premier ordre. Dans un recueil d'épigrammes publié en cette occurrence par un poète peu connu, Vulteius (Voulté? Faciot? Visagier?), je relève deux distiques *De libro Bayfii* :

Romanas vestes docuit qui serica fila,
Vestibus est liber pellibus exiguis.

Le sens n'est pas des plus clairs, mais on saisit l'allusion. Et ensuite :

Gratia tam parvi non est ingrata libelli,
Perpetuum hoc solo nomine nomen habes[1].

Vulteius ne vise que l'opuscule sur les vêtements. Les Hymnes du poète Jean Salmon, dit Maigret ou Macrin, qui virent le jour à la même date, fournissent le complément de cet éloge. Dans une longue pièce adressée à Baïf, Macrin salue en lui à la fois la lumière du Parlement, « lumen supremae Curiae », et le restaurateur des études en France par ses savantes disquisitions, et notamment par ses illustrations nautiques :

Debet disertus causidicus tibi,
Debet juventus, Lazare, gallica, et
Si nosse cui curae est biremes
Usa quibus pelago vetustas[2].

1. J. Vulteii *Remensis Epigrammatum libri IV. Ejusdem Xenia.* Lyon, 1537, p. 47.
2. S. Macrini *Hymnorum libri VI.* Paris, 1537, p. 83-84. Voir plus loin, *Pièce justificative n° VII*, le texte entier de la poésie de Macrin en l'honneur de Baïf.

Macrin ne parle que de la *Res navalis*, l'œuvre principale et préférée de Baïf. Il le remercie au nom des Muses d'avoir lutté contre l'ignorance et la barbarie, comme Budé, « consorte Budaeo ». Une autre fois, il le mettait encore sur la même ligne que Budé[1] ; nul compliment ne pouvait plus sincèrement flatter notre humaniste.

Un an après le recueil de ses commentaires latins, Baïf donna une traduction en vers français de l'*Électre* de Sophocle, « ladicte Tragedie traduicte du grec dudit Sophocles en rythme françoyse, ligne pour ligne, et vers pour vers, en faveur et commodité des amateurs de l'une et l'autre langue ». En même temps, il dispensait autour de lui les trésors d'une érudition qu'il avait fortifiée à Venise par la lecture et la méditation des textes manuscrits. En 1536, Robert Estienne fit paraître la seconde édition de son *Thesaurus linguae latinae*. Dans la préface, il déclarait avoir recherché le secours des hommes les plus savants de son temps : « A doctissimo quoque aetatis hujus quidquid in hoc commentandi genere annotasset, et poposcimus, et accepimus... ». Et il les nomme dans cet ordre : Budé, dont il proclame longuement les mérites, Lazare de Baïf et Jacques Toussain ou Toussaint (Tusanus). De Baïf, il parle en ces termes : « Navavit operam et Lazarus Bayfius, vir clarissimus, si quid enim obscurum et implicatum occurrebat, ille qua est humanitate nobis aperuit et explicavit ». Singulière destinée des réputations littéraires! Voilà de graves paroles, qui ne périront pas plus que le

1. S. Macrini.... *Hymnorum selectorum libri III*. Paris, 1540, p. 77 :

Illa [Gallia] Italorum nam studii aemula
Te [*Guillaume Du Bellay*], Lazarumque, et Longolium tulit,
Magnumque Budaeum, ac Simonem
Villa cui nova nomen indit....

Rabelais mentionne Simon de Villeneuve (III, 3). Sur les rapports de celui-ci avec Longueil, voir Longueil, *op. cit.*, ff. 101, 105. 105 v°, 106 v°, 107.

monument au devant duquel elles sont inscrites; et la postérité semble n'y avoir prêté nulle attention. Je place à la même époque la collaboration de Baïf et de Lambin, éditeur de Cicéron. (L'édition de Cicéron parut plusieurs années après la mort de Baïf, mais on connaît la lenteur proverbiale de Lambin.) En tête de son ouvrage, Lambin énumère les savants qui répandaient alors en Europe les lumières de l'humanisme, et, dans le groupe français, il cite Baïf. Plus loin, il dresse une liste de tous ceux qui l'ont aidé, « qui eum aut conjecturis probabilibus, aut libris veteribus adjuverunt » : Budé d'abord, naturellement; immédiatement après, Lazare de Baïf; puis les autres. Il y a plus : Baïf se rendit utile à Budé lui-même. Il lui communiqua, pour une édition remaniée du *De Asse*, la vraie leçon d'un texte grec, service que Budé paya de ce précieux jugement : « Lazarus Bayfius, utraque lingua doctissimus, ut scripta ejus testantur[1]... ».

On devine si, parmi ces travaux, il avait à cœur l'éducation de Jean-Antoine. Nous tenons de celui-ci qu'il savait à peine parler lorsque son père le mit entre les mains des meilleurs maîtres, et lui fit apprendre le latin et le grec :

Je ne fu pas si tost hors de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il fut soigneux de prendre
Des Maistres les meilleurs, pour deslors m'enseigner
Le Grec et le Latin, sans rien y epargner.

Le poète nomme au roi ses professeurs :

Charle Etiene premier, disciple de Lazare,
(Le docte Bonamy), de mode non barbare
M'aprint à prononcer le langage Romain :
Ange Vergece Grec, à la gentile main

1. Budé, *Opera*, t. II, p. 81.

Pour l'ecriture Greque, Ecrivain ordinere
De vos Granpere et Pere et le vostre, ut salere
Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser,
Et ma main sur le trac de sa lettre adresser [1].

Lazare de Baïf avait certainement connu Ange Vergèce à Venise, où l'habile calligraphe séjourna de 1530 à 1535[2]; l'écriture de ce Grec était si belle qu'elle servit, dit-on, de modèle à Robert Estienne pour ses caractères. Je mets entre parenthèses les mots « le docte Bonamy », pour montrer qu'ils forment une apposition à « Lazare », et pour éviter l'erreur de certains biographes[3], qui voient dans l'italien Lazare Buonamici, alors décédé, un troisième précepteur de Jean-Antoine. Ce passage convenablement entendu nous apprend que Charles Estienne avait reçu (à Padoue très probablement) les leçons de Lazare Buonamici : particularité inconnue à Renouard, le biographe de tous les Estienne[4]. Médecin et humaniste, Charles Estienne, un des fils de Henri, avait déjà signé, à l'époque où nous placent les souvenirs de Jean-Antoine, diverses monographies sur les jardins, les prés, les vignobles, les arbres, etc. (plus tard réunies sous le nom de *Praedium rusticum*). Au cours des années 1535 et suivantes, il réduisit en abrégés les ouvrages de Baïf[5] afin de mettre l'érudition de celui-ci à la portée des jeunes écoliers. Ce n'est pas tout. Ayant eu connaissance de la partie des *Com-*

1. J.-Ant. de Baïf, *loc. cit.*

2. Voir la notice consacrée à Vergèce par Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. I, p. clxxv-clxxxvi.

3. Par exemple Ch. Marty-Laveaux, *Notice biographique sur Jan-Antoine de Baïf*. Paris, 1890, p. iv.

4. A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne....* Paris, 1843. Voir, p. 352-363, la notice sur Charles Estienne. Cf., au sujet de ce personnage et de sa famille, notre étude sur *Jacques Grévin* (1538-1570) ; *étude biographique et littéraire*. Paris, 1899, p. 28-34.

5. Voir plus loin la Bibliographie.

mentarii linguae latinae d'Étienne Dolet qu'on imprimait alors, et qui contenait un exposé de la *Res navalis*, Charles Estienne, dans l'abrégé du traité de Baïf *De re navali* qu'il donna en 1537, prit violemment à partie Étienne Dolet, en l'accusant d'avoir pillé Baïf. Dolet écrivit à Baïf pour se justifier[1], et réfuta point par point l'accusation[2]. Au reste, cette querelle entre Charles Estienne et Dolet paraît avoir laissé fort indifférent Baïf lui-même. J'ajoute que, dans ses Commentaires, auxquels il mettait alors la dernière main, Dolet parlait de lui avec une courtoisie déférante : « Vir tum graece, tum latine doctissimus[3] ». Dans une amplification visiblement imitée, pour l'idée et pour la forme, par Étienne Pasquier[4], Dolet passe en revue les écrivains qui ont livré la guerre à l'ignorance. Le *primipilus*, le chef de file, c'est Budé. Derrière lui, Dolet donne une place à Lazare de Baïf, avec Longueil, Simon de Villeneuve, Brice, Toussaint, Macrin, Vulteius, Pierre Gilles (nous connaissons ces noms), et d'autres encore[5].

Ce que Jean-Antoine ne dit pas, c'est que, sur ces entrefaites, son père obtint un office de maître des requêtes de l'hôtel du roi. Ce titre considérable, Blanchard ne le donne à Baïf qu'en 1541[6]. Un exemplaire de son ouvrage, qui a appartenu à Gaignières[7], porte en marge une note manuscrite de celui-ci

1. Voir la lettre d'Étienne Dolet à Lazare de Baïf en tête de l'opuscule intitulé : S. Doleti *de Re navali liber ad Lazarum Bayfium*. Lyon, 1537.

2. Voir R. Copley-Christie, *Étienne Dolet...*, trad. française par C. Stryenski. Paris, 1886, p. 262-268.

3. *Commentariorum linguae latinae tomi II* S. Doleto *Gallo Aurelio autore*. Lyon, 1536-1538, t. II, col. 178.

4. E. Pasquier, *Les Recherches de la France*, VII, 7.

5. E. Dolet, *op. cit.*, t. I, col. 1156 sqq.

6. (F. Blanchard), *Les Généalogies des Maistres des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy*. Paris, 1670, p. 274.

7. Bibliothèque nationale, Réserve, L[4]m. 12.

d'après laquelle il résulterait d'un document d'archives la preuve que Lazare exerçait déjà les fonctions de maître des requêtes en 1538. Gaignières avait raison; un témoignage littéraire confirme sa rectification. Nous le devons encore à Vulteius. Dans un recueil d'*Inscriptions*, qui porte la date de 1538, on trouve cette épigramme *Ad Lazarum Baiphium* (sic), qui contient un jeu de mots sur la dignité de Lazare (maître des requêtes se disait en latin *Libellorum supplicum magister*) :

Libros, Lazare, Galliae dedisti,
Pro libris tibi reddidit libellos.
Hanc quis sat tibi reddidisse credat[1]?

Vulteius dit bien : le titre de maître des requêtes était une récompense accordée à l'érudition, et Budé, avant Baïf, dut cet emploi à sa connaissance du grec[2]. Emploi très important, du reste. Les huit maîtres des requêtes, à part des prérogatives honorifiques, telles que la garde du sceau en l'absence du chancelier et le droit de siéger à toutes les cours souveraines au plus près du président, réunissaient dans leurs attributions la gestion des biens du domaine royal, pour ce qui concernait l'administration intérieure, et la connaissance de toutes les causes qui, à raison de la qualité des parties, ressortissaient directement à la juridiction royale; ils étaient à la fois les intendants et les conseillers de la couronne. Placés si près du roi, les plus grands honneurs pouvaient leur échoir, et l'on comprend que Baïf, qui avait réussi à Venise, ait reçu de François Ier une mission diplomatique. C'est ce que va nous apprendre la suite du récit de Jean-Antoine.

En 1540, trois grands événements. Charles-Quint fait à Paris une entrée solennelle (cérémonie à laquelle une relation

1. J. Vulteii *Rhemi Inscriptionum libri II*. Paris, 1538, fol. 34 v°.
2. G. Budaei *Commentarii linguae graecae*. Paris, 1548, p. 251.

du temps[1] signale la présence des maîtres des requêtes, « vêtus de velours noir »). Budé meurt (décidément, le nom de Budé doit reparaître à chaque page de la vie de notre personnage). Et le roi envoie Lazare de Baïf en Allemagne :

En l'an que l'Empereur Charle fit son entree
Receu dedans Paris : L'annee desastree
Que Budé trepassa : Mon pere qui alors
Aloit Ambassadeur pour vostre ayeul, dehors
Du Royaume en Almagne...[2].

Il se rendait, non pas à la Diète de Spire, comme le veulent tous les biographes, mais à une assemblée qui devait primitivement se tenir à Spire, et qui, la peste régnant dans cette ville, se réunit à Haguenau[3]. Il emmenait avec lui le fidèle Charles Estienne, et un cadet d'une maison du Bas-Vendômois, à peine âgé de seize ans, que le duc d'Orléans venait de mettre hors de page, et dont le nom devait faire quelque bruit dans les lettres françaises, Pierre de Ronsard.

... *Il* menoit au voyage
Charle Etiene : et Ronsard qui sortoit hors de page :
Etiene Medecin qui bienparlant etoit :
Ronsard de qui la fleur un beau fruit promettoit....

Il fallait un autre précepteur pour remplacer Charles Estienne. Baïf confia Jean-Antoine à Jacques Toussaint (Tusanus). Encore un helléniste! Toussaint, ami de Budé, fut,

1. Insérée par Lambert dans son édition des *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellai-Langei*. Paris, 1753, t. VI, p. 419 sqq.
2. J.-Ant. de Baïf, *loc. cit.*
3 Voir J. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, traduction française par E. Paris. Paris, 1887-1895, t. III, p. 473-476.

avec celui-ci et Danès, l'un des premiers et des plus savants professeurs de langue grecque au Collège Royal.

> Mon Pere entre les mains du bon Tusan me lesse,
> Qui chez luy nourrissoit une gaïe jeunesse
> De beaux enfans bien nez : de soir et de matin
> Leurs oreilles batant du Grec et du Latin...[1]?

Jean-Antoine nous fait connaître quelques-uns de ces jeunes condisciples : Renaud de Beaune et son frère, les enfants du malheureux Semblançay; — Florimond Robertet, destiné, comme les précédents, à de hautes fonctions[2]; — et un fils de Vergèce, appelé Nicolas[3].

Lazare partit au mois de mai. Le 16 mai, mandement du roi au trésorier de l'épargne de payer 1800 livres tournois à Lazare de Baïf, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, pour quatre-vingt-dix journées (du 16 mai au 14 août 1540) que durera son ambassade en Allemagne, « où nous l'envoyons, dit le roi, pour conférer avec aucuns princes, seigneurs potentatz dudit païs, d'aucunes choses concernant le bien universel de la chrestienté, et autres affaires d'importance pour nostre service, que ne voulons estre cy autrement declairez[4].... » Cette réserve se conçoit. La mission de Lazare de Baïf comportait un rôle officiel et un rôle secret, celui-ci beaucoup plus important que celui-là. Officiellement, l'envoyé de François Ier allait représenter le roi à un convent où l'on se flattait de trouver des moyens d'accommodement et de conciliation entre

1. J.-Ant. de Baïf, *loc. cit.*
2. *Ibid.*
3. J.-Ant. de Baïf, éd. M.-L., t. II, p. 202, *Contretrene à Nicolas Vergece Candiot* (3e strophe). Cf. Ronsard, éd. P. Bl., t. VI, p. 381; t. VII, p. 241.
4. B. N., *Mss, Fr.*, 26 650 (t. 166 des *Pièces originales*, Dossier *Baïf*, pièce 5). Cf. le reçu de Baïf à la même date (*Ibid.*, pièce 4). Voir plus loin, *Pièces justificatives, nos VIII et IX.*

catholiques et protestants. En réalité, il devait uniquement travailler à ruiner l'influence de l'empereur et à gagner les princes protestants au parti du roi. Les effusions du voyage de Charles-Quint à Paris avaient trop manqué de sincérité pour ne pas manquer de lendemain. Les motifs de discord subsistaient partout, dans le Milanais, en Savoie, en Piémont. La lutte ne pouvait tarder à renaître. François Ier, désireux de chercher un point d'appui auprès des luthériens, rencontrait une circonstance favorable à ses desseins dans ce colloque d'Haguenau, auquel la présence de Ferdinand d'Autriche devait suffire à donner de l'importance politique, celle de Calvin de l'importance religieuse.

Les réformés comprenaient à merveille que l'intérêt du roi était la mesure de sa bienveillance à leur égard. Leur intérêt propre et la haine de l'empereur les inclinaient à faire bon accueil à ses avances. Mais il fallait beaucoup de prudence et d'adresse chez l'envoyé français, qui venait, selon l'expression de Calvin, pour « sonder le gué »[1]. Les réformés souhaitaient vivement la réunion d'un concile, et ils comptaient sur François Ier pour en demander ou en exiger la tenue. Baïf, à peine arrivé à Haguenau, reçut l'expression de leurs désirs. Le 8 juin, il adressait à M. de Villandry, secrétaire des commandements du roi, une dépêche qui montre quelle influence les protestants attribuaient à son intervention, et quelle idée il se faisait de ses pouvoirs : « J'ay eu quelques lettres de protestans, desquelles je vous envoye le double. Je vous prie les faire entendre au Roy et me en faire avoir responce, et entre aultres, s'il est question d'accorder que il se fasse ung concille, s'il plaist au Roy de le consentir, car de moy, je ne accorderé

1. Calvin à Farel : « Baifius, qui legatione in conventu fungitur, huc venturus est ad tentandum vadum, ut multi conjectant ». Calvini *Opera omnia*, éd. Baum, Cunitz et E. Reuss, t. XI, 51.

ne consentiré rien que je ne aye lettre de Sa Majesté.... Vous verrez le sommaire de ce que les protestans demandent. Je vous prye me faire avoir responce bien ample et bien consideree à leur demande et en la plus grande dilligence que vous pourez[1]. » Lazare écrivit la même chose, le même jour, au roi. Je n'ai pas retrouvé cette lettre. Mais on connaît la réponse royale[2], dont Baumgarten a donné une analyse[3]. Sur le concile (auquel il devait s'opposer), François Ier formule ses réserves d'un ton maussade. « Si l'on vient à vous tenir propoz du fait du concille, vous respondrez suivant ce que je vous ay dit, que je trouveray tousjours très bon qu'il se face, pourveu qu'il soit libre et intimé comme il doit estre, et tenu en lieu neutre et de sceur accez, car c'est ainsi que ung concille se doibt faire et non autrement, qui en veult avoir bonne yssue. » Mais surtout que l'ambassadeur se pénètre de ses instructions confidentielles, et qu'il ne s'égare pas dans des questions théologiques. A d'autres, le souci de rapprocher les Églises! « Monsieur de Bayf, à vous parler ouvertement, entendez que le plus grant service que vous me scauriez faire, comme je vous ay dernierement escript, ce sera d'avoir bien l'œil à ce que à la dyette là où vous estes il ne se face, conclue ny arreste chose qui puisse estre au bien, prouffit et utilité desditz sieurs Empereur et Roy des Rommains, ny de leurs grandeurs et advantaige; mais il est besoing que vous vous conduisiez en cest endroit si secretement et modestement qu'il n'en puisse venir une seule chose à la congnoissance de personne, car vous scavez de combien cela importe, et sur tout mectez peine de bien entretenir tous mes amys, et de m'en

1. B. N., *Mss, Fr.*, 3096, fol. 68. Voir plus loin, *Pièce justificative n° X*, le texte entier de cette lettre (inédite).

2. 15 juin 1540, B. N., *Mss, Fr.*, 3020, fol. 77. Voir plus loin, *Pièce justificative n° XI.*

3. H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel.* Strasbourg, 1881, p. 15.

gaigner encores de nouveaulx s'il est possible, car c'est chose qui est tres requise et necessaire comme scavez.... » Langage fort clair assurément, mais comment le souverain conciliait-il le mandat donné à Baïf de lui chercher des amis parmi les luthériens, avec l'édit, signé à Fontainebleau quelques jours auparavant (1er juin 1540), qui proscrivait la religion luthérienne dans son royaume, et livrait au magistrat « les séminateurs de cette infection »?

Ce que fit Baïf, nous le savons par les écrivains allemands qui ont étudié spécialement ces événements[1]. Le 19 juin, les députés protestants arrivèrent à Hagueneau. Dès le 23, Baïf eut un entretien avec eux. Il leur déclara qu'on l'envoyait pour travailler à la pacification religieuse et à la sauvegarde de l'autonomie allemande; en attisant l'antagonisme des princes allemands et de l'empereur, ces assurances servaient la politique royale. François Ier avait entamé des pourparlers d'alliance avec le duc de Juliers, et il s'agissait de gagner les autres princes, soit protestants, soit même catholiques, car on proposait à l'électeur de Saxe d'attirer à son parti le comte Palatin et l'archevêque de Cologne, afin de faire cause commune avec la France. Baïf avait aussi une mission spéciale auprès des conseillers du landgrave de Hesse, et il les pria d'obtenir que leur maître, s'il ne venait pas en personne à Haguenau, dépêchât un messager de confiance auquel il pût communiquer l'objet de ses instructions secrètes. Le 13 juillet, Philippe de Hesse répondit que la demande lui agréait parfaitement et qu'il ne demandait pas mieux que d'entendre à ces ouvertures amicales. Mêmes dispositions chez l'électeur de Saxe, qui exigeait seulement des renseignements plus précis sur l'état des relations entre François Ier et Charles-Quint. Les

1. Voir une thèse allemande, R. Moses, *Die Religionsverhandlungen zu Haguenau und Worms*. Iéna, 1889, p. 47-50. Cf. les autorités citées.

princes voulaient même envoyer en France une ambassade, chargée de conclure une alliance offensive et défensive. Baïf, qui manquait d'ordres sur ce point, répondit simplement que le roi recevrait la députation avec grand plaisir, et que la démarche pourrait avoir « quelque utilité » pour les protestants.

Baïf ne satisfit personne. La majorité des réformés se défiait de cet abbé commendataire. Un témoin protestant s'offusque de l'avoir vu rire et « jacasser » avec les évêques[1]. Il resta peut-être trop auprès de ceux-ci. Chargé de séduire les luthériens d'Allemagne, pendant que le roi persécutait les luthériens de France, je crois qu'il eut le tort de ne pas bien deviner la tendresse diplomatique de François Ier pour le parti évangélique dans les pays d'Outre-Rhin. Calvin tout le premier remarquait que l'envoyé de France n'entrait pas assez dans les vues conciliantes de son souverain. De Strasbourg, il écrivait à Guillaume du Tailly, en lui rendant compte des événements d'Haguenau : « Le Roy de France ne presente ayde sinon pour y proceder en façon chrestienne. Son ambassadeur est Bayfius, lequel n'entend rien en nostre cause : neantmoins il nous reçoit assez humainement quand nous l'allons voir. Et a deliberé de cy venir, devant que retourner à la maison[2] ». Les contemporains qui parlent de Baïf signalent unanimement son affabilité. Mais s'attendait-on à ce qu'elle touchât même Calvin, qui ne passait pas pour ouvrir son cœur et son foyer à tout venant ? C'est qu'on pouvait sûrement s'entendre avec Baïf sur les questions, non de dogme, mais de littérature grecque ou latine ; et il ne quitta pas l'Alsace sans avoir fait amitié avec des éru-

1. 3 août 1540 ; Oporinus à Vadianus : « Vidi... episcopos aliquot... cum Legato Galliae Lazaro Bayfio garrientes... ac de nugis nescio quibus confabulantes affatimque ridentes ». Calvin, *Opera*, t. XI, 68.

2. *Ibid*, 66.

dits protestants, venus de Strasbourg à Haguenau, comme Jean Sturm, qui, vingt ans plus tard, se vantait encore de ces relations[1], comme Nicolas Gerbel, un des plus zélés propagateurs des études classiques en Allemagne. Ce dernier, écrivant à Joachim Camérarius, son ami, déplorait de ne pouvoir lui répéter de bouche les entretiens philologiques qu'il avait avec le savant diplomate : « Utinam coram mihi liceret referre tibi, quae Hagenoae cum doctissimo viro D. Lazaro Bayfio de Historicis Graecis, deque elegantissimo loco institutionum de pub. lud. sub finem, ubi vulgo in Xerolopho legitur, egimus[2] ». Pendant ce temps, le fils de Gerbel adressait gravement à l'ambassadeur un dessin de sa main, avec une lettre latine, d'une latinité bien intentionnée et encore un peu bégayante, qui nous montre comme les premières armes d'un jeune humaniste[3].

La tiédeur trop sincère de Baïf envers les intérêts de la Réforme allemande inquiéta le cardinal Du Bellay, qui l'avait désigné au roi pour cette ambassade. Du Bellay obtint du roi l'envoi secret d'un autre député, muni des mêmes instructions que Baïf, et à l'insu de celui-ci. C'était le protégé et le familier du cardinal, Jean Sleidan, le futur historien[4]. Baïf revint en France[5]. S'il faut en croire Sleidan, celui-ci tenait du car-

1. Lettre de J. Sturm à F. Hotman : Calvin, *Opera*, t. XVIII, 494.

2. 1er juillet 1540, lettre de Nicolas Gerbel à Joach. Camérarius. *Tertius libellus epistolarum H. Eobani Hessi et aliorum quorumdam virorum... editus autore* Joachimo Camerario. Leipsick, 1561, N 1.

3. Voir plus loin, *Pièce justificative n° XII*. Cette lettre existe en copie manuscrite à Strasbourg, aux Archives de Saint-Thomas (*Epistolae ad historiam ecclesiasticam saec. XVI. pertinentes*). J'en dois la communication à l'obligeance de M. F. Blumstein, Conservateur de la Bibliothèque municipale de Strasbourg.

4. Relation de Bucer aux conseillers de l'électeur de Saxe : Archives de Weimar. Voir Moses, *op. cit.*, p. 50; Baumgarten, *op. cit.*, p. 8.

5. *Catalogue des Actes de François Ier*, t. IV, p. 155 : du 12 novembre 1540, mandement au trésorier de l'épargne « de payer à Lazare de Baïf, ancien ambassadeur en Allemagne et en Roumanie, 484 livres 15 sous à titre de remboursement ». On donnait habituellement le nom de Roumanie à tout le pays occupé par les

dinal Du Bellay que le roi reçut Baïf avec colère, en lui reprochant de n'avoir pas cherché à rassurer les protestants au sujet des édits. Sleidan raconte même, toujours d'après Du Bellay, la scène suivante : Baïf s'étant rendu chez le roi pour lui dire que le pape réclamait une copie du discours prononcé par lui à Haguenau, le roi aurait répondu qu'il ne trouvait pas bon que Baïf donnât ce discours, et que, « d'ailleurs, il avait cru remarquer que les protestants n'y avaient pas trouvé grand plaisir[1] ». Ou Du Bellay et Sleidan ont inventé ces faits un peu étranges, ou il n'entrait que de la politique dans ce désaveu de commande : la suite de notre récit prouvera assez que Lazare de Baïf ne perdit pas la faveur du roi.

Son ambassade avait eu un grand éclat, dû en partie au prestige personnel de l'ambassadeur. Les biographes et les panégyristes de Ronsard font ressortir les avantages qui résultaient pour son instruction d'un tel voyage, accompli avec un tel homme. « Il commença, dit Binet, à pratiquer avec jugement les meurs et façons estrangeres, à observer curieusement les choses plus remarquables, et faire son proffit de toutes. Il apprit en peu de temps la langue alemande, ayant l'esprit capable de toutes disciplines, qu'il façonna beaucoup en la compaignie d'un si scavant personnage, que les plus doctes d'Alemaigne recherchoient, non tant pour le rang qu'il tenoit, que pour sa doctrine singulière[2]. » Ronsard, dans son *Elégie à*

Turcs. Ici, l'expression signifie que Baïf est allé en Allemagne, chez le roi des Romains, Ferdinand d'Autriche. Cf. B. N., *Mss, Fr.*, Clairambault 1215, fol. 79 : « Lazare de Baïf, conseiller du Roy, naguères son ambassadeur en Allemagne devers le Roy en Romanie et autres princes et seigneurs dudit pays... ».

1. 4 octobre 1540, Sleidan à Bucer; 16 octobre 1540, Sleidan à Jean Sturm. Voir Baumgarten, *op. cit.*, p. 15 et 20.

2. Cl. Binet, *Discours de la Vie de Pierre de Ronsard*. Paris, 1586, p. 6. Cf. Veillard, *Petri Ronsardi laudatio funebris*. Paris, 1586, fol. 12. — Colletet, *Vie de Ronsard* (Voir P. Blanchemain, *Œuvres inédites de P. de Ronsard*. Paris, 1855, p. 27).

Remy Belleau, véritable autobiographie, se félicite aussi de ce que l'ambassade de Baïf lui ait fourni l'occasion d'apprendre l'allemand[1]. Il ne lui fallait pas longtemps ! Très peu après, on le trouve à Turin, chez Guillaume Du Bellay-Langey, gouverneur du Piémont (avant octobre 1540, puisqu'il y rencontra Rabelais, qui en partit à cette date).

1. Ronsard, éd. P. Bl., t. IV, p. 300.

CHAPITRE V

Lazare de Baïf reprend ses fonctions de maître des requêtes. L'affaire de Condom, 1541-1542. Baïf et la reine de Navarre. — Baïf commissaire en Languedoc et en Poitou, 1544; relations avec Jean Bouchet. — Daurat précepteur, chez Lazare de Baïf, de Jean-Antoine et de Ronsard, 1544. Baïf traduit en vers français l'*Hécube* d'Euripide, 1544. — Sa renommée littéraire. Son crédit à la cour : Baïf et François Ier. — Sa mort, 1547. — Conclusion : Contribution de Lazare de Baïf à l'œuvre de la Renaissance littéraire en France.

Baïf recommença à partager son temps, comme avant son absence, entre les devoirs de sa charge de maître des requêtes de l'hôtel du roi et l'éducation de Jean-Antoine.

Vers la fin de l'année 1541, son nom apparaît dans les démêlés de la reine de Navarre avec Erard de Grossoles, évêque de Condom, catholique exalté, qui se servait de la chaire pour propager les calomnies inventées en Allemagne contre François Ier, et accusait la sœur du roi de favoriser l'hérésie des sacramentaires. Marguerite, de sa part, accusait le fougueux prélat d'avoir voulu la faire empoisonner[1]. Elle poussa avec le plus grand zèle ce qu'on appela alors l'affaire de Condom, pour l'instruction de laquelle le roi désigna Lazare de Baïf et un autre. En janvier 1532 (n. s.), elle écrivait à M. d'Isernay, intendant de la maison de Jeanne d'Albret : « Vous scavez comme le Roy a ordonné que MM. de Baïf et Bagie viendroient par deçà avec commission d'informer sur le faict de M. de

1. F. Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre*. Paris, 1841, p. 371 sqq.

Condom, et autres choses concernant le proufict du Roy...[1] ». Je ne sais si Baïf fit le voyage que nécessitait cette enquête, car, dans la suite de la lettre, la princesse se plaint de « n'entendre point parler de la despesche de ladicte commission et encores moins du partement des commissaires », et, au mois de mai suivant, elle réclame encore l'envoi de Lazare de Baïf[2]. En ce même mois de mai 1542, on constate le passage de Lazare en Champagne, où il contresigne des lettres-patentes[3]. En 1544, il fut chargé de « l'aliénation, vente et engagement des domaines, gabelles, aides et impositions en la généralité de Languedoc[4] ». Même mandat, la même année, pour le Poitou[5]. Là, il dut connaître Jean Bouchet, qui, l'an d'après, eut recours à lui dans des circonstances assez curieuses. Jean Bouchet, procureur à Poitiers, écrivain fécond en prose et en vers, et l'un des premiers poètes qui s'astreignirent à l'alternance des rimes masculines et féminines[6] (mais après Octavien de Saint-Gelais, le premier de tous à notre connaissance), Jean Bouchet, très réputé en son temps, est surtout connu par une Épître en vers à Rabelais, où il se montre occupé de poésie par goût et de procédure par besoin. Avec Baïf, il ima-

1. F. Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre*. Paris, 1841, p. 380. Cf. Génin, *Nouvelles Lettres de la reine de Navarre*. Paris, 1842, p. 196.

2. Génin, *Nouvelles Lettres...*, p. 212.

3. C. Chevalier, *Inventaire analytique des Archives communales d'Amboise*. Tours, 1874, p. 11. (Lettres-patentes données, le 17 mai 1542, à « Moustier-Ramé », qu'il faut identifier, je pense, avec Montiéramey, aujourd'hui département de l'Aube, arrondissement de Troyes.)

4. Acte de vente signé de Baïf, le 29 septembre 1544. B. N., *Mss, Fr.*, 26 650 (t. 166 des *Pièces originales*, Dossier *Baïf*, pièce 6). Cf. *Catalogue des Actes de François Ier*, t. IV, p. 668.

5. B. N., *Mss, Fr.*, *Ibid.* et pièce suivante. Voir plus loin, *Pièces justificatives, nos XIII et XIV*.

6. J. Bouchet, *Les Exclamations... de la noble Dame amoureuse....* Paris, 1535, fol. 4 v°.

gina d'ennoblir celle-ci par l'emploi de celle-là. En prévision d'une guerre prochaine, le roi avait décrété une capitation. Bouchet, « chargé de huit enfants » et âgé, dit-il, de près de soixante-neuf ans (voilà qui nous donne la date : 1545), apprit avec chagrin qu'on lui réclamait sa contribution, sous menace de contrainte. Il adressa à Baïf une supplique rimée, véritable demande en remise ou modération d'impôt :

Comme aujourd'huy descendois du Palais
Las et fasché, non tant de mes pas laidz
Que du deffault d'oppulente practique,
Fuz arresté par un sergent publicque.
Lequel me dist : Regardez ce papier;
Ce que je fais, non pour le coppier,
Mais pour entendre et lire l'escripture,
Et la lisant, je trouvay d'adventure :
A cinq escutz est taxé Jehan Bouchet ;
Et congnoissant que cela me touchet,
Luy demanday : Pourquoi ? qui feit response,
Que c'est le Roy, qui faict à tous semonce,
J'entends à tous, dist-il, qui ont pouvoir
De luy prester argent, pour se pourveoir
Encontre ceulx qui luy cornent la guerre....
Si faudra il payer, ou qu'on vous livre
(Dist le sergent par grand affection)
Sur tous voz biens briefve execution....

Remarquez qu'en parlant à Baïf, Bouchet implore autant l'humaniste que le magistrat compétent pour statuer sur sa requête :

Vous suppliant, treshonnoré seigneur,
Qui des Latins et Grecz estes l'honneur,
Et des François aussi la perle fine,
Que la pitié de vous vers moy s'encline,
Et me veuillez de ce rolle effacer,
Et de l'emprunct entierement trasser,

A celle fin que par esprit ma plume
Puisse en repos travailler sur l'enclume
D'invention, et des Muses suyvir
Les doulx labeurs...[1].

En 1544 (quatre ans, dit Jean-Antoine, après avoir fait choix de Toussaint comme précepteur), Lazare de Baïf remplaça celui-ci par Daurat. Certes, Jean-Antoine aimait « le bon Tusan ». Mais il salue avec enthousiasme le jour où il passa sous la discipline de Daurat[2]. Ronsard, de son côté, a célébré en termes dithyrambiques[3] un enseignement dont il avait partagé le bienfait, je dois dire dans quelles circonstances.

Pendant le voyage d'Allemagne, Lazare de Baïf avait apprécié Ronsard. Plus âgé de huit ans que Jean-Antoine, l'ancien page du duc d'Orléans n'avait pas reçu une éducation classique, comme celle du fils de l'ambassadeur, et il songeait à se mettre sérieusement à l'étude des lettres anciennes. La mort de son père, survenue cette même année 1544, lui procura à cet égard toute liberté, et Lazare de Baïf lui ouvrit sa maison, et lui permit de venir prendre part chaque jour aux leçons que Daurat donnait à Jean-Antoine. « Ronsard, dit son biographe, se desroboit de l'écurie du Roy, où il estoit logé aux Tournelles, pour passer l'eau et venir trouver Jean Dorat.... Dorat demeuroit lors vers l'Université, chez le seigneur Lazare de Bayf, maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy, et enseignoit les lettres grecques à Jean-Antoine, son fils[4]. » Le quartier qu'on appelait l'Université couvrait une partie de la rive gauche. Plus précis, Colletet nous apprend que la maison

1. J. Bouchet, *Les Généalogies, Effigies et Epitaphes des Roys de France... avecq' plusieurs aultres opuscules.* Poitiers, 1545, fol. 142 v°.
2. J.-Ant. de Baïf, *loc. cit.* Cf. t. II, p. 160-163.
3. Ronsard, éd. P. Bl., t. II, p. 445-446.
4. Cl. Binet, *op. cit.*, p. 9.

en question se trouvait « à l'entrée du faubourg Saint-Marcel[1] ». Après Lazare, elle appartint à Jean-Antoine, qui y établit sa fameuse *Académie de Poésie et de Musique*, première ébauche de l'Académie française : « maison... sur les fossez Saint-Victor aux fauxbourgs », dit un acte relatif à cette fondation[2]. Dans une note ajoutée au manuscrit de son père, le fils de Colletet en traçait une description : « Il me souvient, étant jeune enfant, d'avoir vu la maison de cet excellent homme, que l'on montroit comme une marque précieuse de l'antiquité; elle étoit située (sur la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet) à l'endroit même où l'on a depuis bâti la maison des religieuses angloises de l'ordre de Saint-Augustin, et sous chaque fenêtre de chambre on lisoit de belles inscriptions grecques en gros caractères, tirées du poète Anacréon, de Pindare, d'Homère et de plusieurs autres, qui attiroient agréablement les yeux des doctes passants[3] ». Il n'y a pas si longtemps que, dans la rue des Fossés-Saint-Victor (aujourd'hui rue du Cardinal-Lemoine), ce couvent des religieuses anglaises, où George Sand fut élevée[4], signalait encore aux « doctes passants » l'emplacement de la maison de Baïf.

Là, dans cette demeure dont les inscriptions et les maximes grecques font penser au Manoir des Pins, commencèrent entre Jean-Antoine et Ronsard une communauté de travail et une

1. Colletet, *Vie de Ronsard* (Voir P. Blanchemain, *Œuvres inédites de Ronsard*, p. 31).

2. Ed. Frémy, *Origines de l'Académie française : l'Académie des derniers Valois*. Paris (1887), p. 51.

3. Le manuscrit de Colletet a péri dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre en 1871, mais la note en question se trouve conservée par Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie française au* XVI*e siècle : Philippe Des Portes*. Guillaume de Baïf, fils de Jean-Antoine, fait mention de ces inscriptions grecques de la maison patrimoniale dans un factum en vers tout à fait rare. Voir Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*. Paris, 1855-1863, t. VIII, p. 40.

4. G. Sand, *Histoire de ma vie*. On a démoli l'immeuble en 1861.

émulation studieuse qui devaient se poursuivre au collège de Coqueret, et dont Binet a laissé un curieux et célèbre tableau[1]. Lazare surveillait les progrès de l'un et de l'autre avec une égale sollicitude. Dans la dédicace de sa traduction en vers français de l'*Hécube* d'Euripide, qui parut en 1544 (et, plus tard, en 1550), il expose au roi comment l'idée lui vint d'entreprendre cet ouvrage : « Or est-il, Syre, que quelques jours passez me retrouvant en ma petite maison, *mes enfans*, tant pour me faire apparoir du labeur de leur estude, que pour me donner plaisir et recreation, m'apportoyent chascun jour la lecture qui leur estoit faicte par leur precepteur de la tragedie d'Euripide, denommee Hecuba : me la rendant de mot à mot de Grec en Latin... ». Ses enfants, c'étaient son fils et Ronsard. Il ne les séparait pas dans son cœur. Il appelait Ronsard son enfant comme il avait appelé Lascaris son père. Quel épisode aimable, en même temps qu'ignoré, de l'histoire de notre poésie ! Et quelle influence n'a-t-elle pas eue sur la formation du génie de Ronsard, la tutelle qui procurait au futur chef de la Pléiade le bienfait d'une culture littéraire de premier ordre, avec la cordialité et l'abandon de la vie de famille ! Ajoutez que Ronsard pouvait voir chez Lazare de Baïf tous ceux qui possédaient quelque talent et quelque renom. *Vir consularis* dans l'État et dans les Lettres, Baïf, « le grand Baïf », comme l'appelle toujours Du Bellay[2], avait brillé dans les plus hauts postes, et brillait parmi les contemporains les plus savants. Non pas qu'il eût écrit beaucoup, mais, outre qu'en matière d'érudition il avait un peu aidé tout le monde parmi ceux qui écrivaient, il avait versé une très grande science dans peu de pages. Il avait touché à tout, philologie, exégèse, poé-

1. Cl. Binet, *op. cit.*, p. 10. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., t. IV, p. 300, et J.-Ant. de Baïf, éd. M.-L., t. V, p. 323.
2. Du Bellay, éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 146; t. II, p. 137; p. 142.

sie[1], et répandu une science neuve en son temps, l'archéologie. Humanistes, hellénistes, savants de tout genre formaient autour de lui comme une académie sans désignation officielle. C'était une récompense pour les meilleurs élèves de l'Université que de pénétrer dans un pareil cercle. Henri de Mesmes, racontant qu'à l'âge de treize ans (par conséquent vers 1545), il avait composé plus de deux mille vers grecs, et pouvait réciter tout Homère d'un bout à l'autre, ajoute ces mots : « Qui fut cause que depuy cela, j'estois bien veu parmy les premiers homes du temps, et mon précepteur me menoit quelquefois chez Lazarus Baifius...[2] ».

Ce n'est pas tout. Lazare, par ses fonctions, par le souvenir des services rendus et surtout par son prestige littéraire, avait accès auprès du roi. Écoutons un écrivain du temps, qui a noté sur le vif, pour la postérité, des propos tenus en sa présence à la table de François Ier. Un jour, au château de Blois, « un vendredi de carême », on discute sur des questions relatives à l'ordre de succession au trône de France. Je laisse la parole à Pierre de Saint-Julien : « Lazare de Baïf, maistre des requestes de l'hostel, homme de grande érudition, et grand perscrutateur d'antiquitez, dict que le Duc Pierre de Bourbon avoit laissé, entre ses papiers plus secrets, une histoire contenant que, pour le mescontentement que le Roy Sainct Loys avoit eu de ce que Robert, son fils,

1. Fit-il des vers latins? Fulvio Orsini lui en attribue dans l'inventaire de la collection léguée par lui à la Bibliothèque Vaticane : « Oltre le lettere vulgari, vi sono alcuni sonetti et versi latini di mano propria di Hieronymo Aleandro, che fù cardinale de Brindezi, del Baifio, del Bambo.... » (P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*. Paris, 1887, p. 395.) M. de Nolhac soupçonne qu'il y aurait là un renseignement inexact, et qu'Orsini voudrait parler, non de vers autographes des personnages cités par lui, mais de lettres autographes de ces personnages (*Ibid.*, p. 132, note 3). Pourquoi supposer une erreur d'Orsini? M. de Nolhac reconnaît lui-même qu'une certaine quantité de vers, autographes ou non, réunis par Orsini, ont dû être dispersés dans les recueils du Vatican.

2. Ed. Fréhy, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes* (ouvrage tiré à petit nombre). Paris (1886), p. 137.

avoit espousé sans son sceu la fille d'Archimbauld de Bourbon, nommée Bietrix, il lui avoit (comme par espèce de malediction), prononcé que luy, ny ses successeurs, ne parviendroyent jamais à la couronne de France : encores qu'ils lui feroyent infinis maux. Le Roy, duquel j'observois la contenance, ne respondit mot : ains baissant le menton sembla approuver le dire dudit Baïf[1] ». Saint-Julien ajoute aussitôt qu' « on laissa le propos dudit de Baïf, comme estant de choses à advenir, desquelles nul ne peut parler par scavoir, ny asseurement ». Restriction prudente : l'avenir devait se charger de démentir, bientôt et longtemps, la prédiction attribuée à Saint Louis ! Le roi goûtait beaucoup ces doctes controverses : il y trouvait l'occasion de réparer l'insuffisance de son instruction première. « Certainement, observe Saint-Julien, les repas dudict Roy estoient l'une des dignes escoles qui se soit jamais veüe en France[2]. » Assistons encore à l'un de ces intéressants colloques. Le roi « estant (comme il estoit coustumier de dire) chez soy, qu'estoit à Fontaine-Bleaud (les curieux disent Fontaine Belle-eau), il fut entretenu tout au long d'un disné de divers propoz : la pluspart resoluz par Lazare de Baïf, maistre des requestes, et par autres hommes d'excellente condition. Celuy des propos mis en avant qui me sembla plus important, et que je fus plus soigneux de remarquer, fut que quelqu'un parlant de Monsieur le Daulphin, pensa gaigner faveur en l'appellant Monseigneur. Mais il n'eust si tost dit le mot que le Roy dit : Monsieur, Monsieur ! par manière de repréhension, voulant de deux choses l'une : ou inférer que le mot de Monseigneur doibt estre reservé par excellence au Prince souverain, ou que l'appellation absolue de Monsieur est spécialement deüe au désigné successeur du Roy

1. Pierre de Saint-Julien, *Meslanges historiques et recueils de diverses matières pour la pluspart paradoxales, et neantmoins vrayes.* Lyon, 1588, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 40.

et Daulphin de France par ses inférieurs, ainsi que lui et quelques autres (en petit nombre) réservent au Roy l'appellation de Monsieur. Plusieurs trouvèrent estrange la repréhension faicte par le Roy, d'autant qu'il sembloit que l'usage avoit gaigné au contraire. Mais le mesme Baïf (grand perscrutateur des antiquitez, de la propriété des mots, et homme qui avoit beaucoup veu) nous dit sur le champ que le mot de Sieur estoit en France nom d'honneur, et celuy de seigneur estoit de propriété, et que pour vrai Monseigneur n'estoit jadis usité entre les anciens François, ains a esté prins et emprunté des Italiens et des Espagnols, débordement flatteurs, voire Idolâtres de leurs Princes et des grands seigneurs.... Sa résolution fut que le mot Sieur est François, et Seigneur estrangier, quoique passé en commun langage et usité comme s'il estoit François. Quelqu'un voulut alléguer que la diction Monseigneur pourroit estre tirée de ces mots *Senior meus*, lesquels sont souvent trouvez ès plus enciens tiltres des François. Mais ledit Sieur de Baïf répliqua que desdits mots n'usoient que les bien grands seigneurs, spécialement les Princes, qui vouloient dire mon ancestre, ou mon predecesseur. Au reste, toute cette dispute cessant, nous en reportâmes que l'opinion du Roy estoit à loüer, et que de vray Monsieur estoit terme plus important honneur que n'est pas Monseigneur, qui est mot estrangier et hautain.... Or, ne doubte-je pas que plusieurs (ausquels le mot de Monseigneur emplit mieux la bouche, semble avoir plus grande queüe et lever plus haulte poussière d'honneur) trouveront à redire dans la susdicte résolution.... A tant je me contenteray d'avoir fidellement icy r'apporté ce que lors j'entendy disputer et resouldre en la Salle du Roy[1]. »

Le roi ne se contentait pas d'utiliser l'érudition de Lazare

1. Pierre de Saint-Julien, *Meslanges historiques et recueils de diverses matières pour la pluspart paradoxales, et neantmoins vrayes.* Lyon, 1588, p. 40-43.

de Baïf pour des questions de protocole. Il l'associait à ses essais de composition poétique. Un jour que François Ier, grand admirateur de Pétrarque, avait célébré en vers la maîtresse de son poète favori, Lazare rima un *Epitaphe de Ma Dame Laure après celuy que feist le Roy*[1]. Et pour distraire le souverain, que tourmentaient les souffrances et l'obsession de la mort prochaine, le bon Lazare se rendait auprès de lui, et lui lisait sa traduction de l'*Hécube* d'Euripide. Parlant, dans sa dédicace au roi, de la tragédie grecque, il ajoute : « Laquelle, pour la sublimité du style et gravité des sentences que je y trouvay, il me prinst envie, Syre, de la mettre en vostre langue Françoise, seulement pour occuper ce peu de temps de repos à quelque honneste exercice. Et depuis, vous voyant, Syre, travaillé de maladie, pour vous donner quelque recreation, je prins la hardiesse de vous lire le commencement que j'en avoye tourné : que benignement vous ouistes, et me commandastes l'achever. Ce que j'ay faict, non tant pour l'asseurance que j'ay eue de le scavoir bien faire, congnoissant ma foible puissance, que pour le desir de vous obeir. Car trop plus m'a aidé l'efficace de vostre commandement, que ne m'a empesché la congnoissance de mon infirmité au parachevement de la traduction de ceste tragedie. Laquelle, Syre, tres humblement je vous presente, en esperance que de vostre accoustumee bonté et benignité prendrez en gré le service de celuy qui n'a en cest œuvre pretendu autre louange ni loyer, fors seulement de vous donner contentement et plaisir. »

Le 11 avril 1547, Lazare de Baïf assistait avec les autres maîtres des requêtes aux funérailles de François Ier[2]. Peu après,

1. Voir cette pièce dans les poésies diverses qui font suite à la traduction de l'*Hécube* d'Euripide.

2. Ménage. Cf. Registre du Parlement, 22 mai 1547, cité par Blanchard, *Les Généalogies des Maistres des Requestes*, loc. cit

en cette même année 1547, il mourut[1]. On dirait que par une élégance de tenue, qui sentirait son diplomate, il ne voulait pas survivre au maître qu'il avait si fidèlement servi.

Son fils lui fit cette inscription funéraire :

Sopore sacro Lazarus Baifius
Dormit. Mori ne dixeris bonos viros :
Vixit, quiescit. Vivus est non mortuus[2].

Et Ronsard célébra sa mémoire dans une Ode intitulée : *De feu Lazare de Baïf. A Calliope.*

Si les Dieux
Larmes d'yeux
Versent pour la mort d'un homme,
A ceste heure,
Dieux, qu'on pleure
Et qu'en dueil on se consomme !
Calliope,
Et ta trope,
Baïf chantez en voix telle
Que sa gloire
Par memoire
Soit saintement immortelle.
En maint tour
A l'entour

1. Colletet le fait cesser de vivre « sous le règne de Henri II, environ l'an 1551 ». Mais la date de sa mort est établie, au moins en ce qui concerne l'année, par une pièce officielle dont j'ai parlé au début de cette notice, l' « Inventaire des meubles fait au lieu seigneurial des Pins après le décès de messire Lazare de Baïf, chevalier, conseiller et maître des requêtes ordinaire du Roi, à la requête de René Vinet, prêtre, ayant charge de noble Loys de la Flette, conseiller du Roi et Grand Rapporteur de France, et Jehan Chappelain, aussi conseiller et docteur régent de la Faculté de médecine et médecin ordinaire du Roi, exécuteurs du testament du défunt, en la présence de Martin Belenfant, secrétaire du défunt ». Cet acte authentique porte la date du 8 novembre 1547 (*Revue historique et archéologique du Maine*, année 1893, 2e semestre, p. 153).

2. *Carminum* Jani Antonii Baifii *liber I.* Paris, 1577, fol. 24.

Du cercueil croisse l'hierre.
Nuit et jour
Sans sejour,
A l'ignorance il eut guerre.
L'excellence
De la France
Mourut en Budé premiere,
Et encores
Morte est ores
Des Muses l'autre lumiere[1].

S'il faut en croire Jean-Antoine, la mort de cet excellent père le laissait sans ressources :

... Des que mon pere mourut
L'orage sur mon chef courut[2].

Lazare, après tant d'appels à la caisse de l'épargne royale, ne devait avoir qu'un état médiocre. Les fonctions publiques n'enrichissaient pas toujours en ce temps, souvent même elles appauvrissaient les plus riches, témoins Guillaume de Langey et maint autre. Pour Baïf, le plus clair de son bien devait consister dans les revenus, il se peut importants, mais tout viagers, de ses bénéfices ecclésiastiques. (Il avait échangé son abbaye de la Grenetière contre celle de Charroux, dans le diocèse de Poitiers, que possédait son cousin Pierre de La Roche-Posay[3]. D'après Pocquet de Livonnière, il aurait eu aussi une abbaye de Carroët, dans le diocèse de Quimper, échangée de même contre une abbaye de Cré, en Anjou. Un acte que j'ai précédemment cité lui donne le titre d'abbé de Charroux en 1544[4].)

1. Ronsard, éd. P. Bl., t. II, p. 464-465. Cette pièce porte la date de 1550, mais il ne faut pas se fier, dans Ronsard, à la date des poésies de circonstance.
2. J.-Ant. de Baïf, éd. M.-L., t. II, p. 203.
3. *Gallia christiania*, t. II, col. 1283, 1284, 1431.
4. Voir plus loin, *Pièce justificative n° XIII*.

De plus, l'inventaire fait après le décès de Lazare montre que Jean-Antoine, enfant naturel, eut à souffrir du concours des parents légitimes. Cependant, il garda la maison du faubourg Saint-Marceau et le manoir des Pins, sur lequel la famille paternelle dut abandonner ses prétentions. En tout cas, il avait reçu de Lazare deux choses non sujettes à rapport ni à discussion : une instruction solide, un nom déjà glorieux. Du Bellay, pour flatter Jean-Antoine de Baïf, ne croyait pas pouvoir mieux faire que de retrouver en lui un reflet du mérite paternel[1]. Il mettait sur le même rang Lazare de Baïf et Budé :

D'un grand Budé les uns diront la gloire,
D'un grand Baïf les autres chanteront...[2].

Et, dans la *Deffence et Illustration*, il s'écriait : « Ces deux lumières françoises, Guillaume Budé et Lazare de Bayf[3]... ». Ronsard aussi, dans les versiculets de l'Ode *A Calliope*, égalait Lazare à Budé. Toujours Budé! Vivant, Baïf marchait sur ses traces; mort, on rappelait naturellement le nom de Budé dans son éloge funèbre. Comme s'il était dans sa destinée que se trouvât consacré en quelque sorte par son épitaphe un parallèle trop flatteur, qui avait fait, dès les années de sa jeunesse, l'objet de son émulation secrète.

Et après tout, l'appréciation ne doit pas choquer, si on la restreint, et, en même temps, si on la complète. Humaniste, Lazare de Baïf fut une sorte de Budé en petit. Comme Budé, il aida au progrès des études latines et grecques, à la fois par ses écrits et par ses conseils. Traducteur et poète, il fit plus que Budé, en mettant la Muse française au service du théâtre

1. Du Bellay, éd. M.-L., t. II, p. 142.
2. *Ibid.*, p. 137.
3. Du Bellay, *La Deffence et Illustration de la Langue françoise*, II, 12.

antique, et, par là, en ouvrant le chemin au théâtre futur. Ici, il faut bien voir les dates. L'*Electre* est de 1537 ; l'*Hécube* de 1544 et 1550. En 1552, Jodelle donnera sa *Cléopâtre*. Un art original va naître : Baïf et ceux qui secondaient ses efforts (Thomas Sibilet, Hugues Salel, Bouchetel) ont hâté, par leurs simples traductions, l'éclosion d'un genre nouveau. Ils ont rompu avec les traditions scéniques du moyen âge, retrouvé les sources classiques d'inspiration, dénoué la langue poétique. Ils ont préparé la scène française : Jodelle et Grévin peuvent venir.

Enfin, Lazare de Baïf a favorisé les lettres renaissantes de tout l'amour qu'il leur portait, et qu'il portait à ceux qui les aimaient comme lui. On a remarqué avec raison qu'en fondant son Académie, Jean-Antoine de Baïf ne faisait que mettre à fin la tâche inachevée du père[1]. En sorte qu'il faudrait remonter de Richelieu à Conrart, de Conrart à Jean-Antoine de Baïf, et de Jean-Antoine à Lazare, pour reconnaître en celui-ci un des fondateurs, je ne dis pas de l'Académie française, mais au moins de l'esprit académique en France.

1. Ed. Fréhy, *Origines de l'Académie française : l'Académie des derniers Valois*, p. 27.

CHAPITRE VI

Bibliographie des Œuvres de Lazare de Baïf. — I. Les Œuvres latines. II. Les Abrégés de Charles Estienne. — III. Les Œuvres françaises.

I. — LES ŒUVRES LATINES

Rien ne montre mieux l'intérêt inspiré aux contemporains par les œuvres de Lazare de Baïf que le nombre et la diversité des éditions qui en amenèrent la diffusion.

Le premier ouvrage de notre auteur fut le traité *De re vestiaria*, publié à Bâle, chez Bebel, en 1526, sous ce titre : *Lazari Bayfii viri doctissimi, annotationum in L. Vestis*, ff. *de auro et argento leg.*[1], *seu de re vestiaria, liber nunc primum typis excusus, cum indice haudquaquam poenitendo. Subjecta est et praefationi lex ipsa, qua facilius intelligatur quid in toto libro tractetur. Basileae, apud Joannem Bebelium an.* M.D.XXVI [1526]. *Mense martio.* —In-4 ; 64 pp. sans les liminaires et l'index.

Il existe à la Bibliothèque de Genève un manuscrit de cet ouvrage[2] : In-8, vélin. 79 ff., outre 4 ff. de garde, avec 19 ini-

1. Digeste, XXXIV, II, loi 23. Le signe ff., dans les citations juridiques, signifie traditionnellement Digeste.

2. Ms. latin 74. Voir J. Senebier, *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la ville de Genève.* Genève, 1779, p. 203. Ce Ms. a appartenu à A. Petau (il porte le n° 149 dans le *Catalogue des manuscrits... de feu M. Petau*, cité par M. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits...*, t. I, p. 288, note 6); puis à A. Lullin († 1756).

tiales peintes ; tr. dorées. Ce manuscrit, qui porte des additions marginales, semble avoir appartenu à Baïf[1].

L'opuscule très court de Junius Rabirius, *De generibus Vestium libellus, cum latina et gallica interpretatione* (Paris, 1534), n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire, une contrefaçon de l'ouvrage de Baïf. L'auteur reconnaît dans sa préface ce qu'il doit à son devancier : « Latinorum et graecorum veterum monumentis adjutus, et maxime nostri Lazari Bayfii, qui in hoc argumenti genere omnes stadiis multis post se reliquit, qua appellatione latina gallicanae vestes venire possint, pro ingenii mei infirmitate scribo ».

Cinq ans après, paraissait encore à Bâle, cette fois chez Froben, un volume contenant la réédition du *De re vestiaria* et la première édition du *De vasculis*, le tout sous ce titre : *Eruditissimi viri Lazari Bayfii opus de re vestimentaria ab auctore ipso diligenter recognitum. Ejusdem de vasculorum materiis ac varietate tractatus, antehac nunquam excusus. Froben. Basileae, anno* M.D.XXXI [1531]. — In-8 ; 79 pp. sans les liminaires et l'index. A la fin du volume : *Basileae in officina Frobeniana... mense martio, an.* M.D.XXXI.

D'après Brunet[2], ces deux opuscules auraient été réimprimés à Venise, *Venetiis, per Jo. Ant. de Nicolinis de Sabio*, 1535 ; in-8. D'autre part, Freytag déclarait avoir eu en mains une édition (s. l. n. d.) du *De re vestiaria*, plus belle, disait-il, que celles de Bâle, en tout cas postérieure à celles-ci, et provenant, à son avis, d'Allemagne : « Quo tempore, quove loco editio haec (In-8 ; 81 pp., excepto indice et erratis) nitida et rara in lucem exierit, dicere non possumus, quandoquidem

1. Voir plus haut, p. 4.
2. Brunet, *Manuel du Libraire*, 5e éd., t. I, col. 711.

istius rei nec vola nec vestigium in libro ipso deprehenditur. Si chartae et litterarum spectaveris elegantiam, basileenses editiones longe superat; in Germania tamen illam excusam esse facile crediderimus. Sine dubio editionum, quae unquam in lucem prodierunt, secunda, et ad archetypon basileense, apud Joan. Bebelium, 1526, in-4 impressum, typis exarata est. Colligimus id e verbis, quae quinque erratis typographicis subjiciuntur... etc[1]. » Je ne connais ni cette édition, citée par Freytag, ni celle de Venise.

Ce fut Robert Estienne qui le premier donna, en 1536, les trois traités (et le traité de Telesio) réunis en un recueil, dans lequel la place d'honneur appartient au *De re navali*. Le titre du volume est: *Lazari Bayfii Annotationes in L. II de captivis et postliminio reversis. In quibus tractatur de re Navali. Ejusdem Annotationes in tractatum de auro et argento leg. in quibus Vestimentorum et Vasculorum genera explicantur. Antonii Thylesii de Coloribus libellus, a coloribus vestium non alienus. Parisiis. Ex officina Rob. Stephani.* M.D.XXXVI [1536]. *Cum privilegio Senatus.* In-4; 168 et 203 pp. sans les liminaires et l'index. A la fin du volume : *Excudebat Robertus Stephanus Parisiis, ann.* M.D.XXXVI *prid. calend. septemb.*

L'ouvrage est orné de belles gravures sur bois : vingt et une dans le *De re navali*, représentant des navires anciens, birèmes, trirèmes, etc., ou des parties de navires ; trois dans le *De re vestiaria*, représentant une femme, un sénateur, un soldat; sept dans le *De vasculis*, représentant des vases antiques. Quelques-unes de ces gravures (une dans le *De re navali*, qui se trouve reproduite deux fois, les trois planches du *De re vestiaria* et la marque de Robert Estienne au titre), portent

1. F.-G. Freytag, *Adparatus litterarius....* Leipsick, 1752-1755, t. II, p. 1037.

au bas une double croix ou croix de Lorraine, qui indique que ces planches viennent de l'atelier de Geofroy Tory[1]. Les autres, quoique non signées, ont apparemment la même origine.

Avec un souci de précision archéologique très remarquable pour l'époque, Baïf, afin d'avoir de bonnes représentations de sujets antiques, s'était adressé à l'ambassadeur du roi de France à Rome, François de Dinteville, et l'on peut voir, par maint passage de sa correspondance, à quel point lui tenait à cœur l'exécution fidèle des dessins qu'il le chargeait de lui procurer[2]. Les documents relatifs à la *Res navalis* furent pris sur la colonne Trajane; j'ignore d'où viennent les autres. « Ces dessins, dit M. Léon Dorez, ont la prétention de reproduire des fragments nautiques tirés des bas-reliefs de la colonne Trajane, et quelques-uns de ces fragments sont reconnaissables à première vue. Le premier navire représenté page 109 s'identifie facilement avec celui qui est figuré sur la planche CXXXV de *l'Antiquité expliquée* (t. IV, 2e partie, en face de la p. 218). Le second dessin de la page 109 est identique, quoique tourné en sens contraire, au premier de la même planche de Montfaucon. D'autre part, le dessin de la page 28 de Baïf semble une reproduction, plus fantaisiste, d'une des proues publiées par Montfaucon (*op. cit.*, pl. CXXXIII, fig. 2) d'après les bas-reliefs de Saint-Laurent-hors-les-Murs. Il est d'ailleurs à noter que les gravures de l'ouvrage de Baïf ressemblent plus aux gravures de celui de Montfaucon qu'aux reproductions du grand recueil Fröhner-Arosa : si les dessinateurs du XVIe et du XVIIe siècle ont été à la peine, les progrès de la gravure appliquée à l'archéologie font qu'ils ne sont plus guère à l'honneur[3]. » Dans un avis

1. A. Bernard, *Geofroy Tory*. Paris, 2e éd., 1865, p. 196-201.

2. B. N. *Mss, Fr.*, 3941, fol. 229; Dupuy, 260, fol. 171; Dupuy, 265, ff., 5 et 8. Cf. Camusat, *op. cit.*, ff. 149 v° et 152.

3. Léon Dorez. *Extraits de la Correspondance de François de Dinteville, ambassadeur de France à Rome* (*Revue des Bibliothèques*, t. IV, 1894, p. 84-87).

qui suit la dédicace du *De re navali* à François Ier, Charles Estienne demande l'indulgence du lecteur pour l'inexactitude des dessins. Mais ne confondons pas; il ne parle pas de l'inexactitude matérielle des copies prises sur les marbres romains, il parle de l'inexactitude archéologique de ces marbres eux-mêmes: « Quas inspicies inter legendum, in his opusculis passim depictas navium, vestium ac vasculorum figuras, Lector, eas scito cum ex antiquissimis monumentis, tum maxime ex vetustioribus illis marmoribus, quae etiam hodie Romae conspiciuntur, desumptas fuisse.... Noli autem te tantam iis fidem adhibere, ut ad unguem effictas fuisse credas in ipsis marmoribus. Id enim non ignoramus, marmora, quantumvis antiqua, nonnihil interdum habere, quod artificis libidini, potius quam veritati, respondeat.... » Remarquons en passant ce scrupule, très digne d'attention pour une époque où la science archéologique était à son aurore. En véritables archéologues, Baïf et Estienne (son porte-parole) ne se contentent pas de remonter aux sources; celles-ci une fois découvertes, ils les critiquent. Il faut se défier des artistes anciens, qui en prennent à leur aise avec la vérité: « unde plurimum deceptos credimus eos qui certitudinis aliquid in marmorum antiquorum statuis hactenus posuerunt ». Par exemple (je traduis Charles Estienne), leur trirème n'est pas une trirème; et ainsi du reste. Aussi Baïf, en accusant réception des dessins à Dinteville, déclarait-il s'en rapporter plutôt à ses lectures qu'aux témoignages de la statuaire antique, quelquefois décevante[1].

L'année suivante, notre auteur fit réimprimer à Bâle: 1° son *De re navali*, 2° le recueil des trois traités.

Le nouveau *De re navali* portait ce titre: *Lazarii Bayfii de*

1. Camusat, *op. cit.*, fol. 145 v°.

re Navali Commentarius, in L. II de captivis et postliminio reversis : Liber varia eademque haud vulgari eruditione refertus : et ad omnem tam Graecorum, quam Latinorum historiam perquam utilis ac necessarius. Cui praeter dictionum ac rerum Elenchum, accessit locorum etiam, quicumque ex diversis cum Graecis tum Latinis autoribus, ab eodem vel citantur, vel explicantur, vel denique restituuntur, locupletissimus index. Basileae. M.D.XXXVII [1537]. In-12 ; 162 pp. sans les liminaires. Texte sans figures. A la fin du volume : *Basileae, per Balthasarem Lasium et Thomam Platterum, mense martio, anno* 1537.

Quant au nouveau recueil des trois traités, il paraissait chez Froben (in-4 ; 323 pp. sans les liminaires). C'est une copie exacte de l'édition de Robert Estienne de 1536, dont elle reproduit le titre. Aucune addition ni aucun changement dans le corps de l'ouvrage; mais la table est différente de celle de l'édition parisienne, et paraît avoir été faite de nouveau pour cette édition.

En 1541, Froben mit en vente une nouvelle édition (seconde chez lui) du recueil. C'est le même volume qu'en 1537, avec une nouvelle page de titre. Bien entendu, les planches de ces deux éditions basiléennes ne sont qu'une reproduction de celles qui ornaient l'édition parisienne de 1536.

Mais de toutes les éditions des œuvres latines de Lazare de Baïf, la plus estimable, « optima et rarissima », dit Freytag[1], est celle que Robert Estienne imprima en 1549. In-4. Au titre de 1536, on ajoute : *Omnia ab ipso authore recognita et aucta.* A la fin du volume : *Excudebat Robertus Stephanus typographus regius Parisiis, ann.* M.D.XLIX. *prid. id. septemb.*

1. Freytag, *loc. cit.*, p. 1039. Cf. D. Clément, *Bibliothèque curieuse historique et critique.* Gœttingue, 1750-1760, t. II, p. 504.

La pagination n'est pas la même. Le *De re navali* compte 152 pp. au lieu de 168; le *De re vestiaria*, 90 pp. au lieu de 105; le *De vasculis* et le *De coloribus*, 176 au lieu de 203.

Notons que la dissertation de Baïf *De re navali* a été insérée par Gronovius dans son *Thesaurus*[1], ainsi que le *De vasculis*[2]. Le traité *De re vestiaria* a été inséré dans le *Thesaurus* de Graevius[3].

II. — LES ABRÉGÉS DE CHARLES ESTIENNE

Charles Estienne voulut propager les monographies de Lazare de Baïf et les répandre parmi les écoliers. Il en fit des Abrégés. Dans les préfaces de ceux-ci, il se montre soucieux d'éviter le reproche de plagiat et présente son travail comme simplement dérivé de celui de Baïf, dont il cite le nom avec éloge à chaque page, et auquel il renvoie, par un avis final, ceux qui voudraient une doctrine plus étendue. Charles Estienne ne s'adresse qu'aux jeunes lecteurs des collèges, et cela, « ex ipsius authoris voluntate ». Même, c'est Baïf qui a insisté, après la publication des Abrégés *De re vestiaria* et *De vasculis*, pour que Charles Estienne donnât l'Abrégé *De re navali* : « Non solum id quidem pergrato et leni animo tulit, sed etiam... tertium libellum duobus superioribus adjungi voluit ». Ces trois résumés ne furent pas composés suivant la même méthode. Pour la *Res vestiaria*, Estienne divise son précis en chapitres,

1. J. Gronovius, *Thesaurus graecarum Antiquitatum*. Leyde, 1697-1702, t. XI, col. 567-628.
2. *Ibid.*, t. IX, col. 681-724.
3. J.-G. Graevius, *Thesaurus Antiquitatum romanarum*. Utrecht, 1694, t. VI, col. 561-604.

comme Baïf, mais sans observer le même ordre; tandis que Baïf commente une loi d'Ulpien au Digeste, en suivant pas à pas le texte du jurisconsulte, Estienne adopte une division didactique en dix chapitres : I. *De tegumentis capitis.* — II. *De vestimentis intimis.* — III. *De tibiarum ac femorum vestimentis...*, etc. Pour la *res vascularia*, il emploie également une division originale, en distinguant les différentes sortes de vases suivant la matière dont ils sont faits et l'usage auquel on les destine. Enfin, pour la *Res navalis*, l'opuscule se compose d'une série de petits articles, ayant chacun un titre spécial, sorte de lexique de tous les termes techniques usités dans la navigation, soit maritime, soit fluviale.

Ces Abrégés de Charles Estienne eurent un grand nombre d'éditions, et leur bibliographie mérite quelques observations.

En 1535, parut chez Robert Estienne : *De re vestiaria libellus, ex Bayfio excerptus : addita vulgaris linguae interpretatione, in adolescentulorum gratiam atque utilitatem.* In-8. (Tous les Abrégés de Charles Estienne sont in-8.) On lit à la fin du volume : *Excudebat Rob. Stephanus Parisiis ann.* M.D.XXXV. *calend. april.* Il faut croire que ce petit traité obtint un vif succès, car il fut immédiatement réimprimé. M. Renouard, dans son savant catalogue des éditions stéphaniennes, mentionne un *De re vestiaria libellus, ex Bayfio excerptus... secunda editio*, avec cette date, plus précise que la date précédente : *Parisiis ex officina Rob. Stephani* M.D.XXXV. XIII *cal. april.* Cette qualification de *secunda editio* a intrigué M. Renouard, qui cherche à l'expliquer de la façon suivante : « La première édition est peut-être celle d'Ambroise Girault de cette même année 1535[1] ». Je ne connais pas cette édition d'Ambroise

1. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 42.

Girault, qui, d'après Renouard, existerait à la Bibliothèque d'Abbeville, et que la Bibliothèque d'Abbeville me déclare ne pas posséder, ni n'avoir jamais possédée. L'embarras de M. Renouard venait tout simplement de ce qu'il n'avait pas connaissance de l'édition ci-dessus mentionnée, qui doit être fort rare[1]. La priorité de celle-ci rend toute naturelle l'épithète de *secunda* appliquée à l'édition qui vint après.

L'année suivante, Robert Estienne imprima de nouveau un *De re vestiaria* abrégé, et cette réimpression, chose plus difficile à expliquer, porte également la mention *secunda editio*. (Je crois même qu'en 1536, comme en 1535, il y eut deux éditions successives et presque simultanées, car M. Renouard relate, d'après un des catalogues que nous a transmis, avec les prix du temps, Robert Estienne lui-même, une édition avec la date précise M.D.XXXVI. III. *non. maii*, et j'en ai vu un exemplaire[2] sur lequel on lit seulement : *Excudebat Rob. Stephanus Parisiis ann.* M.D.XXXVI.)

En 1541, Robert Estienne donna encore un *De re vestiaria* abrégé par Charles Estienne, édition qui porte toujours, quoique M. Renouard dise le contraire[3], la mention *secunda editio*. En 1547, encore une édition par Robert Estienne, qualifiée, je ne sais pourquoi, de *tertia*[4]. D'autres éditions avaient paru à Lyon, en 1536, à la fois *apud Seb. Gryphium*, d'une part, et, d'autre part, *apud haeredes Simonis Vincentii*. Je dois noter enfin, pour ne rien omettre, que, s'il faut en croire le bibliographe David Clément, un *De re vestiaria* abrégé par Charles Estienne aurait paru, en 1535, « chez L. de Colines[5] ». Qui

1. Bibliothèque nationale, Inventaire V. 36011.
2. Bibliothèque Mazarine, 42888.
3. Renouard, *op. cit.*, p. 52.
4. *Ibid.*, p. 71.
5. D. Clément, *op. cit.*, t. II, p. 505.

est ce L. de Colines, dont Clément parle à diverses reprises? Probablement Simon de Colines, dit Freytag[1]. En tout cas, M. Ph. Renouard n'a pas relevé, dans son catalogue des éditions colinéennes, cette prétendue édition dont l'existence n'est attestée que par le témoignage quelquefois léger de David Clément.

Même observation en ce qui concerne une première édition de l'Abrégé du *De vasculis*, attribuée à ce même « L. de Colines » par Clément, à la date de 1535. Cette même année, l'Abrégé aurait paru chez Maurice de La Porte, d'après Maittaire[2], et, d'après Renouard, chez Ambroise Girault[3]. Ce qu'il y a de certain, c'est que Robert Estienne imprima l'Abrégé du *De vasculis* en cette année 1535, puis en 1536, en 1541 (avec l'Abrégé du *De re vestiaria*), et en 1547[4]. L'ouvrage fut publié aussi à Lyon en 1536 et en 1539, et, d'après Niceron, en 1542 (in-12)[5].

Le *De re navali* abrégé sortit, en 1537, des presses de François Estienne (frère de Robert et de Charles). Titre : *De re navali libellus, in adolescentulorum bonarum litterarum studiosorum favorem, ex Bayfii vigiliis excerptus, et in brevem summulam facilitatis gratia redactus. Addita ubique, puerorum causa, vulgari vocabulorum significatione.* Édition remarquable au point de vue typographique. Dans le texte, huit petites figures sur bois, qui ne sont pas copiées sur celles de la grande édition. Même ouvrage, Lyon, 1537, et encore Lyon, 1540.

1. Freytag, *op. cit.*, t, III, p. 312.
2. M. Maittaire, *Annales typographici....* La Haye, 1719-1725, t. II, p. 831. Cf. Freytag, *loc. cit.*
3. Renouard, *op. cit.*, p. 42.
4. *Ibid.*, p. 42, 44, 52, 71.
5. Niceron, *Mémoires*, t. XXXVI, p. 261.

Enfin, et pour terminer, les trois Abrégés parurent en un volume en 1543, chez Robert Estienne, et, en 1553, chez Charles Estienne lui-même[1].

III. — LES ŒUVRES FRANÇAISES

1. Tragedie de Sophocles intitulée Electra, contenant la vengence de l'inhumaine et trespiteuse mort d'Agamemnon Roy de Mycenes la grand, faicte par sa femme Clytemnestra, et son adultere Egistus.

Ladicte Tragedie traduicte du grec dudit Sophocles en rythme Francoyse, ligne pour ligne, et vers pour vers : en faveur et commodite des amateurs de lune et lautre langue.

Imprimee à Paris pour Estienne Roffet demourant sur le pont Sainct Michel a lenseigne de la Rose. 1537. Avec Privilege.

In-8 de 44 ff. non chiffrés. Les ff. 2 et 3 contiennent deux articles intitulés, l'un « Diffinition de la Tragedie », l'autre « Argument et matiere de la presente Tragedie ». Au bas du fol. 3, on lit cet acrostiche, qui donne le nom du traducteur :

AU LECTEUR

LA chose est certeine, lecteur,
S ans qu'aultre que moy te le die,
A bien translater, qu'ung autheur
R endre doibt par son estudie
E n tant bon sens. La tragedie
D e Sophocle a sens fort suttil
E n grec, croy qu'ung esprit gentil
B ien ne la tourna sans grand peine :
A bon sens rendre, scaiches qu'il
Y F ault prudence bien certaine.

Bibliothèque nationale, Réserve, Yb. 1057.

1 Renouard, *op. cit.*, p. 58 et 106.

2. La Tragedie d'Euripide, nommee Hecuba : traduicte du Grec en rythme Francoise, dediee au Roy.

A Paris. De l'imprimerie de Rob. Estienne, Imprimeur du Roy. M.D.XLIIII [1544]. Avec Privilege du Roy.

In-8 de 104 pp. Au titre, la marque de Robert Estienne. Les pp. 3-5 contiennent une épître : « Au Roy, mon souverain Seigneur ». La tragédie occupe les pp. 7-76. Le volume se termine par des poésies diverses, savoir : pp. 77-90, *La Fable de Caunus et Biblis, suyvant Ovide en sa Metamorphose* (Cf. Ovide, *Metam.*, IX, 450-665); — pp. 90-95, *Silve de Silvanius*; — pp. 95-97, *Epitaphe de Ma Dame Laure : apres celuy que feist le Roy*; — p. 97, *Epitaphe de Messyre Hierome Fondulé* (l'humaniste Jérôme Fondulo, de Crémone); — p. 97-99, *Ballade presentee a la Royne en Espaigne* (Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, reine de Portugal, puis de France); — pp. 99-100, *Ballade sur une Elégie de Properce, commenceant : Quicunque ille fuit, etc.* (Cf. Properce, II 12); — pp. 100-101, *Epigrammes*; — pp. 101-102, *A Dieu*; — pp. 102-104, *Autre A Dieu*. A la fin, la devise *Rerum vices*.

(Emile Picot), *Catalogue des livres composant la Bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*. Paris, 1884-1893, t. II, p. 2, n° 1060.

Autre édition toute semblable en 1550. Bibliothèque nationale, Réserve, X. 2535.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° I (voir page 15).

A Monseigneur Monsr Lascaris.

Λάζαρος Βαύφιος Λασκάρει τῷ πατρὶ εὖ πράττειν.

Πατέρα δή σε χρηστὸν οὐκ ἀπὸ τρόπου, ὥς γ' ἐμοὶ δοκεῖ, προσαγορεύω, τιμιωτέραν οὐκ ἔχων προσηγορίαν, ἐπεὶ τῆς γε τοῦ τεκόντος χάριτος μείζων ἡ παρὰ σοῦ χάρις ὑπάρχει· ἐγενήθην γὰρ ὑπ' ἐκείνου μόνον, ἐσώθην δὲ ὑπὸ σοῦ, ἐσώθην δὲ ὅσον ἐπὶ σοὶ ἐγένετο πάνυ φιλοστόργως, ἐξελλη(νι)σθεὶς, σοῦ μάλιστα σπουδάζοντος, ὁ πρὶν ἐγὼ παντάπασιν ἐκβεβαρβαρωμένος καὶ δὴ καὶ ἀπαιδευσίᾳ διαλελωβημένος· καὶ μέντοι καὶ σφόδρα δέδια μὴ τάχα που σοὶ δοκῶ ἀχάριστός τις εἶναι καὶ βάρβαρος, οὐχ ὅτι τὴν φωνὴν ἀλλὰ καὶ τὴν διάνοιαν, ἐξ ὧν μὴ ἔφθην πρὸς σέ ποτε ἐπιστέλλων, καὶ τοῖς γε γράμμασι δηλώσας καὶ ὁμολογῶν ἣν ὀφείλω σοι χάριν. Τοιγαροῦν ἐμπεσὼν αὐτὸς εἰς αἰτίαν ἄφυκτον παραιτοῦμαι τὴν ἐπὶ τοῖς ἡμαρτημένοις ὀργὴν καὶ δέομαί σου ὑφεῖσθαι αὐτῆς. Πρέπει γάρ σοι τὴν ἄλλην ἅπασαν ἀρετὴν ἐξαίρετόν τε καὶ ἀσύγκριτον ἔχοντι καὶ πρὸς ὀργὴν κρείττονι φανῆναι ἠγνωμονηκότος ἐμοῦ, καὶ τὰς ἡμετέρας ἁμαρτίας πατρικῶς ὑπομένειν, ἄλλως τε καὶ πάνυ εὐήθως καὶ ἀκάκως ὁμολογοῦντος καὶ ἐπὶ

τοῦτο συγγνώμην αἰτοῦντος, καίτοι παρὸν εὐπρεπεῖ χρῆσθαι δικαιολογίᾳ, τοῦτο μέν ὅτι ἀῤῥωστίᾳ χρησάμενος, καὶ νὴ Διὰ ἀτυχίᾳ τῇ συντόνῳ, οὐκ ἠδυνάμην ἐν τῷ πρὶν χρόνῳ πολλοῦ τινος ἄξιόν τι πρός σε περί γ' ἐμοῦ ἐπιστέλλειν, τοῦτο δὲ ὅτι καὶ πάνυ βουλόμενος οὐκ εὐπόρησα λόγων ἐκ τοῦ παραυτίκα πρὸς ὑμᾶς ἀποπλεύσαντος τοῦ Λαγγηίου[1], ὥστε συγγράψαι ἐπιστολὴν τὴν Ἑλλάδα γε φωνὴν προιεμένην· τοῦτο δὲ ὅτι ἀεὶ ἦμεν ἡμεῖς οἱ περὶ τὸν Καρδινάλιν[2] ἐν προσδοκίᾳ τοῦ ἀπᾶραι ἐπὶ τὴν Ἰβηρίαν πρὸς ὑμᾶς καὶ τὸν παρειλημμένον βασιλέα· ὥστε ἀεὶ εἰς τὴν ὑστεραίαν ἀναβαλόμενος, ὡς ἔοικε, τοῦ παντὸς ἐξήμαρτον. Ἔτι δὲ πρὸς τοῦτοισ· ἡμῖν δήπου παρὰ πάντα τὸν χρόνον ἐφιεμένοις ἀφορμῆς οὐχ ὑπῆρξε τυχεῖν, πλὴν ἐν τῇ τήμερον ἡμέρᾳ· Λαγγήϊος γὰρ μιμνήσκων ὧν αὐτῷ ἀπίοντι ἀπερισκέπτως ἠπείλησα τοῖς ἀγγελιαφόροις δὴ δώσειν τινὰ πρός σε ἐπιστολὴν, καὶ ταύτην ἐπιδοθησομένην σοι ὑπ' ἐκείνου, ἅτε δὴ αὐτῷ συστατικὴν ἐσομένην, νῦν μεγάλας ζημίας ἀπειλῶν κατὰ τοῦ ὑπερημέρου μου καὶ οὐχ ὑπακούσαντος, ψευδολογίας καταδίκῃ περιέβαλεν ἡμᾶς· ὥστε, ὁρῶν ἀπαραίτητον ἐπικειμένην ἀνάγκην, ἔγνων ἐγώ, οὐδ' ἡντινοῦν ἀναβολὴν ποιησάμενος, διὰ τῶν ἐπιτυχόντων ὀνομάτων ἀπαγγεῖλαί σοι τὰ περὶ ἡμῶν ὅπως ἔχει, ὧν δὴ διήγησις, εἰ μήτι σοι χαλεπὸν ἀκοῦσαι, τοιαύτη τίς ἐστι· Καρδινάλις ὁ Λοθαρίνγιος, ἀνὴρ κάλλιστος καὶ μέγιστος, ἔτι δὲ παρ' ὀντινοῦν ἐμμελὴς ὢν τοῖς αὐλικοῖς ὁμιλῆσαι καὶ ἐν τοῖς πάνυ θεραπευτικὸς, οἰκουροῦντας ἡμᾶς οὐ πάνυ προσδεχομένους τοιοῦτόν τι μετεπέμψατο, σύνταξιν ἐνιαύσιον τελέσας ἡμῖν οὐκ εὐκαταφρόνητον, οὕτω δὴ φέρων τῇ αὐλικῇ περιεργίᾳ ἐμαυτὸν προσένειμον. Διὸ δὴ τὸ νῦν εἶναι ἐν τῇ τοῦ Καρδινάλεως θεραπείᾳ διάγων, τῆς ἡμέρας ὅσα μὴ αὐτῷ σύνειμι περὶ λόγους Ἑλληνικοὺς καὶ βιβλία διατρίβω. Ἴσθι μέντοι ἡμᾶς ἐν τῇ τριετίᾳ ταύτῃ μηδὲ δραχμῇ μιᾷ γεγονότας εὐπορωτέρους· τοιαύτῃ δὴ καὶ τοσαύτῃ δυστυχίᾳ, ὡς ἔοικεν, χρῶνται οὐχ ὅτι οἱ Ἕλληνες, καὶ δὴ καὶ τλημονεστάτη ἡ Ἑλλὰς αὐτὴ, ἀλλὰ καὶ πάντες ὁμοῦ τι τῶν Ἑλληνικῶν λόγων ἐρασταὶ

1. Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey.
2. Le cardinal Jean de Lorraine.

καὶ περὶ τούτους ἐσπουδακότες. Ἔρρωσο καὶ εὐτύχει πάτερ. Ἐν τῷ Λουγδούνῳ νοβεμβρίου τρίτῃ φθίνοντος.

(*Bibl. Vat., Lat.*, 4103, ff. 89-90.)

N° II (voir page 47).

Dionysius Graecus Episcopus Zienensis et Firmiensis Lazaro Bayf, clarissimo et facundissimo Christianissimi Regis Oratori ad Illustrissimum Dominium Venetum, S. P. D.

Olim fama et nomine tantum, nunc re etiam novi penitus ac perspexi, te virum undecumque laudatissimum graecis litteris (ut jam de latinis taceam) tam vehementer oblectari, ut nemo unquam vehementius. Argumento vero est quod ut primum me Graecum esse natione intellexisti, eo me vultu, ea fronte salutasti atque excepisti, quo solet amicissimus amicissimum, statimque an volumen aliquod ex Graecis eruditum, quo Latini careant, domi haberem interrogasti, cupiens et ipse, si quod hujusmodi opus mihi esset, videre, legere, atque aliquandiu [eo] frui, ut qui graecarum litterarum cupidissimus; semper enim est aliquid quod addiscamus, et, quo quisque plura addiscit, eo sibi pauciora scire videtur, quia plura semper addiscenda reperit. Ceterum quam sis etiam graeca litteratura praeditus profecto neminem latet; nam virtus, quum per se clara sit ac nobilis, in obscuro diu [se] latere non patitur, sed erumpit statim ac in publicum prodit, ceu sol, jubar fulgentissimum, aliquod sydus. Quare libellum, de quo Excellentiae tuae superioribus diebus mentionem feci, nunc libenti animo exhibeo ac dedico. Est autem munus hoc volumen haudquaquam spernendum, in quo quidem *de Processione spiritus sancti* agitur, idque multis Sanctae Scripturae et sanctorum

Patrum authoritatibus, quas omneis author, quisquis ille fuerit, undequaque excerpsit et in unum congessit volumen, apes imitatus quae varios ex pratis virentibus flores excerpunt, ac mox ipsa mella conficiunt. Accipe igitur, Orator clarissime, munusculum hoc nostrum eo animo quo ipse offero, sitque, obsecro, loco pignoris observantiae simul et amoris erga te mei perpetui ac sempiterni. Vale.

Venetiis, ex aede Sancti Sebastiani, die XVIII septembris MDXXXIII.

(B. N., *Mss, Grecs*, 1305.)

N°s III et IV (voir page 52).

Clarissimo viro D. Petro Bembo,
Patavij.

Nos vero, vir clarissime, cum tibi plurimum debere et fatemur et agnoscimus, tum etiam illi tuo collegae Jacobo Sadoleto, qui fortassis in causa fuit ut tu, cum ad illum veterem amicum Dialogos tuos perlatum iri cuperes, neque id ipsum commodius hoc tempore quam per nos expediri posse videres, nostram operam tam eximia statim non solum constituta, sed etiam praerogata mercede ad id praestandum conduceres. Quo sane nomine illi privatim gratias agam; tibi autem polliceor ac recipio id quod postulas, primo quoque tempore me curaturum omniaque secundum legem conductionis sedulo facturum et, si quid in ea praetermissum sit, id nos etiam ex bono et aequo praestaturos. Quod porro scribis ipsos Dialogos partim a te juvene, partim etiam adolescente conscriptos, id vero, ut tibi plane dicam quod sentio, nobis permirum visum est. Ea enim verborum gravitate et copia sunt, ut eorum sermo nobis

senior, ut ita dicam, visus sit quam aetas illa tua ferebat, neque solum senior, sed etiam ornatior et elegantior, quam ut paucorum vel annorum vel libellorum esse videri possit. Nihil igitur est, quod de nostro Vestiario ad illos ornandos sumere vel possim, vel debeam cui quidem ipsi non solum ornatus deest, verum etiam multa alia, quae in synthesi beati hominis inesse solent. Sed nos quae potuimus pannosa ac lacera praestitimus magis ut pallatam[1] turbam a frigoribus et calore tutaremur quam ut hominibus ἔντεια[2] trabeas et praetextas tunicasque lati clavi texere videremur. Vale. Quinto decimo cal. iulij. M. D. XXX. Venetijs.

Tuus ex animo Lazarus Baifius.

(*Bibl. Barber.*, XXXI, 43, fol. 192.)

Al suo R^mo Monsignor Pietro Bembo in Porcia, Patavij.

Vides quam diligenter mandatum tuum curarim. Libellus tuus ad episcopum Carpent. perlatus est, nostroque jussu atque cura feliciter illi redditus, non mimus gratus, opinor, quam solent ea omnia quae ab amicissimis proficiscuntur. Nec illi ipsi defuit, ut video, in quo remuneraretur te munere quam simillimo; μελέτας enim suas in Psalmum nonagesimum tertium tibi muneri misit. Quin etiam nobis volumen alterum, vecturae nomine quam te et auctore et conductore exercemus, persolvit vectigal mediusfidius non minus gratum mihi quam si a Rege inaurarer. Quid enim optatius mihi homini minime omnium cupido neque a liberalioribus literis abhorrenti potuit

1. *Palliatam?*
2. *Sic*, probablement pour ἔντεα. (Note de M. de Nolhac.)

contingere, quam utrique vestrum eam operam praestare, quae vobis esset grata, ut video, mihi vero non facilis tantummodo, sed etiam et utilis et honorifica? Istis enim vestris lucubrationibus subinde permutandis missitandisque atque etiam lectitandis, sensim exuo et nationis barbarae et ignorationis nubeculam, in diesque singulos ad literas capescendas[1] avidior sum, ne dicam capacior; quod quidem ipsum omnibus omnium divitijs anteponere sum solitus. Vale ac mihi frequenter id genus negocij dato, quod minime operosum est maximeque nobis fructuosum. Iterum vale ac nos amare perge, subitariamque sciptionem boni consule, neque enim meditandi taedium ferre possum hoc tempore.

Tuus ex animo Lazarus Baifius.

(*Bibl. Barber.*, XXXI, 43, fol. 194.)

N° V (voir page 61).

Vendredi xxvij° jour de mars mil v^c^xxxiij (avant Pasques).

Ce jour, sur les lectres patentes du Roy, donnees a Bloys le xvij° novembre mil v^c^xxx, par lesquelles et pour les causes contenues en icelles, ledict seigneur a donné à Maistre Lazare de Bayf, Docteur ès Droits, l'estat et office de Conseiller Clerc en ladicte Court, vacant par le trespas de feu Maistre Loys Courtin, dernier paisible possesseur d'icelluy estat et office, lesdictes lectres veues, et oÿ le Rapport des Commissaires, commis à examiner ledict de Bayf, a esté arresté que ledict de Bayf seroit receu audict estat et office de Conseiller Clerc en ladicte Court, au lieu dudict Courtin. Et après que ledict de

1. Je transcris ce mot tel que le donne M. de Nolhac, mais je pense qu'il faut lire *capessendas*.

Bayf mandé a affirmé par serment que, pour parvenir audict estat et office, il n'avoit donné ne fait donner, promis ne fait promectre esperance de donner ou faire donner or, argent, ny aultre choses equipolent, a este receu et fait le serment acoustumé.

(*Archives nat.*, X^{1A}. 1537, fol. 197.)

N° VI (voir page 62).

Lundy xve jour de mars mil v^{c}xxxvi.

Ce jour, toutes les chambres assemblées en la Cour de céans Me Lazare de Bayf, conseiller en icelle, lequel de par elle avoit été envoyé vers le Roy pour lui faire les remonstrances de par icelle touchant la reception de Mes Bertrand Le Lievre[1] et Jacques Desligneris[2], que le Roy avoit pourveus des offices de conseillers clercz en ladite Court, combien qu'ilz soient mariez, et, presentees a ladite Court les lettres que le Roy et le chancellier de France escripvoient a ladite Court, et icelles leues, a dit que suivant la charge, mémoires et instructions a luy baillez par icelle Court, il s'estoit tiré à Cremyeu, où le Roy estoit, et qu'il avoit presenté au Roy et audit chancellier les lettres missives que ladite Court leur envoyoit, et que le Roy l'avoit renvoyé vers ledit chancelier pour lui dire ce qu'il avoit à dire de la part de ladite Court, ce qu'il avoit fait, et que ledit chancellier lui avoit fait response que quant audit Le Lievre, qui avoit eté premierement pourvu d'un office de conseiller

1. Peut-être un fils de Jean Le Lièvre de La Grange (1460-1525), qui s'était signalé comme avocat général en protestant contre l'abolition de la pragmatique lors du Concordat de 1517.

2. Devint président aux enquêtes; *Catalogue des Actes de François Ier*, t. IV, p. 682, n° 14176.

clerc, avoit depuis esté pourveu d'un office de conseiller lay, en sorte que quant à lui n'y avoit plus d'excuse. Quant à Ligneris, il plaisoit au Roy qu'il fut receu en l'estat de conseiller auquel il avoit été promeu en faveur du cardinal de Bellay et du Sr de Langey, son frère, qui faisoient beaucoup de services au Roy et meritoient bien que l'on feist quelque chose pour eulx. Mais que le voulloir et intentions du Roy estoient que, occourans les vacations des offices de conseillers en ladite Court, il pourvoiroit les gens laiz, pourveus des offices de conseillers clerz, d'offices layes, en sorte que l'ordre de l'institution des conseillers de ladite Court seroit mis en son estat. Et sur ce, les gens du Roy mandez, Cappel[1], advocat du Roy, a dit que la Court savoit l'ordre de la qualité des offices des conseillers de la Court et ce que autreffoys le Roy mesme avoit dit en plaine Court du fait des offices de conseillers clerz qui se bailloient aux gens laiz et mariez, si entendoit-il qu'il y avoit registre céans fait que le Roy avoit declaré, quelque dispense qu'il baillast, son ordonnance soit et eut lieu. A cette cause tendront l'ordre a ce que l'ordonnance tint neantmoins, par ce que le Roy vouloit que en faveur du cardinal du Bellay et du Sr de Langey, son frere, que Desligneris fust receu pour ceste fois et sans tirer à consequence, il ne vouloit empescher que ledit Desligneris ne feust receu et joyt de sa dispense, joinct qu'il est homme d'experience et savoir, grant integrité et vertu, et sur ce, la matiere mise en deliberation, que ledit Desligneris seroit receu après avoir eté examiné.

(*Archives nat.*, X^1A. 1539, fol. 172.)

1. Ce magistrat et l'un des deux conseillers en cause sont désignés, sous les noms de Capel et de Lignery, dans une strophe du *Folastrissime voyage d'Hercueil* de Ronsard. Voir Ronsard, éd. P. Bl., t. VI, p. 362. Cf. t. II, p. 337, et t. VII, p. 206. M. Blanchemain a ignoré l'identité de ces personnages et proposé pour Capel (t. VIII, p. 318) une identification erronée.

N° VII (voir page 63).

Ad Lazarum Bayfium supremae Curiae Consiliarium.

Lumen supremae, Lazare, Curiae,
Legationis munere regiae
Qui functus, aeternum reportas
Patribus a Venetis honorem :

Turbae imperitae barbara factio
Quid moliatur providus aspicis,
Quantoque conspiret furore
Artium in interitum bonarum.

Quod ni patronum res te Heliconia
Sit nacta fortem, et vindice ni manu
Tutere lorica trilicique
Ejus opes prope dissipatas :

De disciplinis ilicet omnibus,
Quas liberales jure bono vocant,
Utraque de lingua sit actum, et
Parisiae studiis Minervae.

Atqui Herculano robore praeditus,
Pulchraeque adactus vi Sapientiae,
Consorte Budaeo, profani
Monstra domas furiosa vulgi.

Contra loquacem barbariem tibi est
Contentio acris, jugeque praelium,
Constanter hostiles retundenti
Aegide Palladia tumultus.

Damni quid et res necubi musica
Defensor obstas, accipiat, vigil :
Et luce librorum fugantur
Cimmeriae tenebrae tuorum;

Civilibus tu lampada legibus
Praefers coruscam, nubila discutis,
Nodosque subtili latentes
Mentis acutae acie resolvis.

Debet disertus causidicus tibi,
Debet juventus, Lazare, gallica, et
Si nosse cui curae est biremes
Usa quibus pelago vetustas.

Hujus precamur propositi tenax
Artes bonas ô more tuo fove :
Sic Regis invicti favore
Semper honorifico fruaris.

(S. Macrini *Hymnorum* libri VI. Paris. 1537, p. 83-84.)

Nos VIII et IX (voir page 70).

François, par la grace de Dieu Roy de France.

A nostre amé et féal conseiller et trésorier de nostre espargne, Me Jehan du Val, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de nostredite espargne, vous paiez, baillez et delivrez comptant à nostre amé et féal conseiller et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, Me Lazare de Baïf, lequel nous envoyons présentement nostre ambassadeur au pais d'Allemaigne, pour conférer avec aucuns princes, seigneurs et potentatz audit pais d'Allemaigne, d'aucunes choses concernans le bien universel de la chrestienté, et autres affaires d'importance pour nostre service, que ne voulons estre cy autrement declairez, la somme de dixhuict cens livres tournois que nous luy avons ordonnée et ordonnons par ces présentes, pour ses journées, vaccacions et

despence en ladite charge de nostre ambassadeur audit pais d'Allemaigne, durant quatrevingt-dix journées commançans cejourd'huy et finissans le xiiiie jour d'Aoust prochainement venant, qui est à raison de xx livres tournois que nous lui avons taxées et ordonnées, taxons et ordonnons pour chacune desdites journées. Et par rapportant cesdites présentes, signées de nostre main, avec quictance dudit de Baïf sur ce suffisante seulement, nous voulons ladite somme de xviii^c l. t. estre passée et allouée en la despence de vos comptes et rabatue de vostre recepte de nostredite épargne par nos amez et feaulx les gens de noz comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans aucune difficulté. Et sans ce que du temps que ledit de Baïf aura vacqué en ladite charge et voyaige, ne de la despence qu'il fera en icelluy, vous soyez tenu faire autrement apparoir, dont nous vous avons relevé et relevons de grâce espécial par lesdites présentes, car tel [est] nostre plaisir, nonobstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné à Sainct Germain en Laye, le xvie jour de May, l'an de grace mil cinq cens quarante et de nostre règne le vingt-sixiesme.

(Signé) Françoys. De par le Roy (signé) Bochetel.

(B. N., *Mss*, *Fr.*, 26650, Dossier *Baïf*, pièce 5.)

Je Lazare de Baif, Conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaires de son hostel, Confesse avoir receu comptant de maistre Jehan du Val, conseiller dudit Seigneur et Trésorier de son espargne, la somme de dixhuict cens livres tournois en viii^c écus d'or soleil a xlv. sous pièce, a moy ordonnée par ledit Seigneur pour mes vaccacions, journées et despences en

la charge d'ambassadeur ou pays d'Allemaigne, ou ledit Seigneur m'envoye présentement pour conférer avec aucuns princes, seigneurs et potentatz dudit pays d'Allemaigne, d'aucunes choses concernans le bien universel de la chrestienté et autres affaires d'importance pour le service dudit seigneur, qu'il ne veult estre cy aultrement déclairez, et ce durant nn^xx journées, commençans cejourd'huy et finissans le xiiie jour d'Aoust prochainement venant, qui est a raison de xx livres tournois que ledit seigneur m'a tauxez et ordonnez pour chacune desdites journées, de laquelle somme de xviii^c l. t. je me tiens content et bien payé, et en quicte ledit maistre Jehan du Val, trésorier susdit, et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay signé la presente de ma main, le seiziesme jour de May l'an mil cinq cens quarente. (Signé) DE BAYF.

(B. N., *Mss, Fr.*, 26650, Dossier *Baïf*, pièce 4.)

N° X (voir page 72).

Monseigneur, j'ay receu vostre lettre presentement pour à laquelle faire responce je ne vous sçaurois dire aultre sinon que le meilleur moyen que j'ay sceu penser pour advertir le Roy en diligence de ce qu'il se fera en ce pays, c'est de dresser la poste par Vitry. Mais il fauldroit, comme je croy qu'avez faict, en escripre à monseigneur le duc de Lorreine, affin qu'il faice faire diligence par ses pays comme il m'a promis et comme je croy qu'il fera certainement. J'ay eu quelques lettres des protestans, desquelles je vous envoye le double. Je vous prie les faire entendre au Roy et me en faire avoir responce, et, entre aultres, s'il est question d'accorder que il se face ung concille, s'il plaist au Roy de le consentir, car de moy,

je ne accorderé ne consentiré rien que je ne aye lettres de Sa Majesté. Je vous diray davantaige qu'il n'est pas encores venu ung prince d'Allemaigne, sauf le duc de Brunnsvig et ung syen nepveu, et un nepveu du marquis de Brandeburg. On actend à demain le conte palatin et les aultres catholicques dedans quatre ou cinq jours, mais encorres n'est on point asseuré s'ilz viendront, et quand ilz seront venuz, je croy qu'il ne se fera pas grant chose, car les obediens ont aussi grant peur d'être reduictz a reformation comme les protestans. Vous verrez le sommaire de ce que les protestans demandent. Je vous prye me faire avoir responce bien ample et bien consideree à leur demande et en la plus grande diligence que vous pourez. Si monseigneur le connestable est de retour, il vous plaira luy dire [que] suyvant la lettre qu'il m'a escripte, j'ay parlé au docteur Celius[1], lequel j'ay trouvé bon serviteur du Roy, et me en serviray ou je verré qu'il en sera besoing. Je vous ay faict la presente en diligence par ung chevaucheur de monseigneur de Lorreine. Je vous prie, m'excusez envers mondit seigneur le Connestable si je ne luy escriptz, car ledit chevaulcheur a grand peyne m'a peu donner loysir de vous escripre la presente, et avans [?] prieray le Createur, monseigneur, vous donner en santé bonne vie et longue. De Haguene, ce VIIIe jour de Juing.

Votre meileur frere et serviteur,

DE BAYF.

A Monsieur

Monsieur de Villandry, Conseiller et Secrétaire des commandemens du Roy en Court.

(B. N., *Mss, Fr.*, 3096, fol. 68.)

1. Probablement Michel Coelius, maître ès arts, qui prononça l'oraison funèbre de Luther.

N° XI (voir page 72).

Monsieur de Bayf. Je vous ay ce jourduy escript par une lettre que aurez par une autre voye que par cette poste; comme j'avoye reçeu la vostre du huitiesme de ce moys; par laquelle ay veu ce que m'avez fait savoir de la part du roy des Rommains mon bon frère, et du propoz qu'il vous a tenu; a ce que je voulsisse escripre une lettre au sieur Jhéromme Lasquy[1] de la substance contenue en la vostre, et pour autant que par mon autre depesche je luy faiz bien ample responce sur ce que luy mesmes m'en a escript, de laquelle responce vous trouverez le double dedans ma dite autre lettre, cela sera cause que par la présente je ne vous en repplicqueray autre chose sinon que je ne veulx point, au cas que la présente soit premièrement en voz mains, que ma dite premiere depesche, que vous faciez entendre aucune chose audit seigneur roy des Rommains du contenu en cest article, mays que vous actendiez l'arrivée de ma dite autre lettre et aussi qu'il aye receu celle que je luy escriptz avant que de luy en parler.

Au demeurant, Monsieur de Bayf, quant au double d'une lettre d'aucuns protestans que avez envoyée pardeça pour me monstrer, sur laquelle vous désirez que je vous face savoir ce que vous aurez a faire la dessus, je vous advise que je n'entends point que vous faciez responce a cela, ny a autres choses qui vous puissent estre escriptes, présentées, ne myses en avant; mays que vous vous guidez et conduisez entièrement selon et ainsi que je vous dys a vostre partement, et que contient l'instruction que je vous ay baillée, car vous savez que la principalle cause pour laquelle je vous ay envoyé par dela,

1. Jérôme Laski (1496-1541), ambassadeur auprès de François Ier en 1519 et 1523, frère de Stanislas Laski (1500-1549), guerrier, diplomate et écrivain, et de Jean Laski (1499-1560), le célèbre réformateur polonais.

c'est pour veoir et entendre a la vérité les choses que l'on vouldra mectre en avant d'une part et d'autre, les responces qui y seront faictes, tant par les gens de l'empereur par ceulx dudit seigneur roy des Rommains que par autres, pour de tout m'advertir bien au long et par le menu, et aussi de ce que vous verrez et sentirez ou les affaires seront pour tumber, vous conduisant au demourant saigement et prudemment en la charge que je vous ay donnée, sans passer plus oultre que le contenu en votredite instruction; et si l'on vient a vous tenir propoz du fait du concille vous respondrez suivant ce que je vous en ay dit, que je trouveray tousjours très bon qu'il se face, pourveu qu'il soit libre et intimé comme il doit estre, et tenu en lieu neutre et de sceur accez; car c'est ainsi que ung concille se doibt faire et non autrement, qui en veult avoir bonne yssue. Et au reste Monsieur de Bayf a vous parler ouvertement, entendez que le plus grant service que vous me scauriez faire, comme je vous ay dernièrement escript, ce sera d'avoir bien l'œil a ce que a la dyette la ou vous estes il ne se face, conclue ny arreste chose qui puisse estre au bien, prouffit et utilité desditz sieurs Empereur et Roy des Rommains, ny de leurs grandeurs et advantaige; mays il est besoing que vous vous conduisez en cest endroit si secretement et modestement qu'il n'en puisse venir une seule chose a la congnoissance de personne, car vous sçavez de combien cela importe, et sur tout mectez peine de bien entretenir tous mes amys, et de m'en gaigner encores de nouveaulx s'il est possible; car c'est chose qui est très requise et nécessaire comme savez[1]; qui est tout ce que je vous diray pour ceste heure, sinon que vous me ferez plaisir de me faire responce a la présente, et de me faire savoir de voz nouvelles le plus souvent que vous pourrez.

1, Tout ce passage, depuis : « Et au reste Monsieur de Bayf... » a été souligné, sans doute par Baïf.

Priant Dieu, Monsieur de Bayf, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Escript a Fontainebleau le xvme jour de Juing mil v^c^ quarente.

(B. N., *Mss*, *Fr.*, 3020, fol. 77.)

N° XII (voir page 75).

Eruditissimo atque clarissimo viro Lazaro Baifio, nunc Haganoae agenti, Domino atque Patrono suo plane observando.

Multa mihi grata atque accepta ab hominibus praesertim doctis acciderunt. Nihil aut gratius aut amabilius unquam mihi contigit quam quod tua humanitas atque benevolentia erga parentem meum et me adeo magna sit ut etiam (tametsi sis maximae dignitatis, quoniam es Legatus regis potentissimi atque clarissimi) me compellare atque examinare ausus sis. Quod maximo mihi indicio est te insigni quadam et singulari mansuetudine atque φιλανθρωπία praeditum esse. Atque haec ut sit erga nos perpetua atque diuturna te etiam atque id oratum velim. Et si quid tibi praeterea obvenerit novi de ea re quae nunc agitur Haganoae, cujus procul dubio patrem scio esse cupidissimum, rogo ne tua humanitas gravetur de his vel minimas atque brevissimas ad ipsum literas ad ipsum [*sic*] dare. Quod si feceris me omnibus modis te celebraturum experieris. Ad haec mitto tibi civitatem Genuam mea manu pictam, quod sit monumentum et pignus amoris erga te mei. Vale. Pater meus tui amantissime diligentissime salutat, et seipsum et me tibi cupit esse commendatissimos. Saluta meo [nomine] totam tuam familiam, praesertim eos qui sunt

studiosi bonarum literarum et mecum nonnihil commentati sunt.

T. Nic. Gerbelius f.

(Archives de Saint-Thomas de Strasbourg, *Epistolae ad historiam ecclesiasticam saec. XVI pertinentes.*)

Nos XIII et XIV (voir page 79).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Lazare de Bayf, Abbé de Charroux, Conseiller du Roy nostre Sire et Maistre des requestes ordinaires de son Hostel, commissaire et procureur special d'icelui seigneur pour faire l'aliénation vente et engaigement des dommaines gabelles aydes et impositions d'icelui seigneur, et tailles en la généralité de Langue d'oil [Languedoc] ainsi qu'il appert par les lettres patentes et commission du Roy nostre dit seigneur données a Sainct Maur des Fossez le dixiesme jour de Juillet l'an mil v^c quarente quatre signees Françoys, et sur le reply par le Roy en son conseil de Neufville. Et aultres données a Coings l'abbaye le vingt quatriesme jour d'Aoust ensuivant, icelles lettres leues, publiées et enregistrées en courtz de Parlement Chambre des comptes et généraulx de la justice des aydes a Paris le vidimus desquelles duement collationné a l'original est cy actaché a la marge de ces presentes soubz nostre scel, Scavoir faisons que en proceddant au faict desdites lettres de commission après avoir sur ce l'advis des officiers du Roy nostredit seigneur en la séneschaucée de Poictou suivant le pouvoir a nous donné par icelui seigneur avons pour et au nom dudit seigneur et en vertu dudit pouvoir vendu ceddé quicté délaissé et transporté, et par ces presentes vendons ceddons quictons

délaissons et transportons a toujours mais audit nom de commissaire et procureur spécial du Roy nostredit seigneur soubz faculté de reméré et rachapt perpetuel a René Escoture et Marie Gazeau sa mère de Luzignen presens et acceptans pour eulx leurs hoirs et ayans cause c'est assavoir cinquante-quatre solz tournois a prandre et recepvoir et percevoir sur la prévosté de Lusignen. Ceste présente vendition transport et délay par nous ainsi faict comme dit est moyennant la somme de dixhuict escuz d'or sol qu'ilz ont payé et baillé par lesdits achapteurs a noble homme Guillaume de Moraines recepveur général pour ledit seigneur en Poictou scavoir est en une quictance de la somme de dix escuz sol. par cy devant prestés audit seigneur pour ses grandz et urgens affaires comme appert par quictance de maistre Jehan Laguette trésorier et recepveur géneral pour ledit seigneur de ses finances extraordinaires et parties casuelles en datte de l'an mil v^c^ xlii qui est demeuré deschargié de ladite somme et oultre huict escuz soleil faisant le parfaict de ladite somme de dixhuict escuz qui présentement et comptant a été payée et livrée audit de Moraines dont il baille sa quictance attachée au hault de la marge de ces présentes ausdits achapteurs, icelle quitance dactée du vingtneufiesme jour de septembre mil v^e^ quarente quatre. Et moyennant icelle somme avons pour et au nom dudit seigneur transporté ladite rente auxdits achapteurs et leurs ayans cause aux conditions susdites et du jourd'huy les avons saisiz et vestuz et a eulx baillé la possession et propriété pour doresnavant en joir et prandre ladite rente comme de leur propre chose et héritaige a commancer du premier jour d'Octobre prochain venant et devestu et dessaisy le Roy nostredit seigneur soubz condition toutesfoys de la faculté de reméré et rachapt perpetuel et rachapt perpetuel [*sic*] de pouvoir par ledit seigneur et ses successeurs Roys retirer ladite

rente en rendant et payant ausdits achapteurs leurs hoirs ou successeurs ladite somme de dixhuict escuz paiés comme dit est; si permectons audit nom pour le Roy nostredit seigneur ausdits achapteurs et leurs ayans pour eulx cause prandre et percepvoir ladite rente comme dit est; Mandans au recepveur du dommaine du Roy en la ville et chastellenie de Poictiers et aultres qu'il appartiendra qu'ilz facent joyr et user lesdits achapteurs de ladite rente ainsi vendue en leur faisant deffense de ne troubler et enpescher aucunement lesdits achapteurs en ce que dit est vendu; Promectant pour et au nom dudit seigneur garentir ladite rente ainsi vendue. En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre seing et faict scèller du scel de noz armes le vingtneufiesme jour de septembre l'an mil cinq cens quarente quatre.

(Signé) DE BAYF.

(B. N., *Mss, Fr.*, 26 650, Dossier *Baïf*, pièce 6.)

En la présence de Françoys Bastonneau et Vincent Maupeou clercs notaires du Roy nostre sire au Chastellet de Paris, Maistre Jacques le Regratier procureur en la court de parlement dudit Paris au nom et comme procureur espécial de Marie Gazeau, vefve de feu Michellet Escoture, son filz, habitans de Luzignen suffisamment fondé de lettres de procuration passées audit Luzignen le dix septiesme jour d'Octobre derrenier passé signées Faure tabellyon Royal audit lieu dont il est deuement apparu ausdits notaires a confessé avoir receu comptant de noble homme Maistre André Blondet conseiller du Roy et trésorier de son espargne par les mains de Jehan Vigier contrerolleur des tailles du hault Auvergne la somme de quarante livres dix solz tournois en monnoye de douzains

pour le rachapt de cinquante quatre solz tournois de rente a prandre sur le revenu et esmolument de la prevosté dudict Luzignen venduz délaissez et transportez a faculté de rachapt perpetuel pour ladite somme ausdits Gazeau et Escoture par noble homme et saige Maistre Lazare de Bayf conseiller et maistre des requestes ordinaires dudit seigneur commissaire depputté par le feu Roy derrenier décédé a faire l'alienation de son dommaine au pays de Poictou en l'année mil cinq cens quarante et quatre ainsi qu'il peult apparoir par le contract de ladite vendition signé dudit de Bayf dacté du vingtneufviesme jour de Septembre audict an qui a rendu audit Vigier et laquelle susdite rente de Liiii s. t. le Roy nostredit seigneur a faict rachater et réunyr a son dommaine moyennant ledit payement et remboursement faict ausdits Gazeau et Escoture es mains dudit le Regratier audit nom, d'icelle susdite somme de XLl,x s. t. de laquelle somme ledit le Regratier audit nom s'est tenu contant satisfaict et bien payé, et en a quicté quicte et promect acquicter et faire acquicter et descharger le Roy nostredit seigneur iceulx Blondet Vigier et tous autres. Tant envers les dessusdits que autres que autres [*sic*] personne quelconque partout ou besoing sera; Promectant etc^a obligeant audit nom; Renoncant etc^a. Faict et passé l'an mil cinq cens quarante sept le lundi vingt septiesme jour de Février.

(Signé) MAUPEOU. BASTONNEAU.

(B. N., *Mss, F.*, 26650, Dossier *Baïf*, pièce 7.)

TABLE DES NOMS

d'écrivains ou de personnages du XVIe siècle cités dans l'ouvrage

---

A

Aerodius, v. *Ayrault*.
ALBANY (Jean STUART, duc d'), 21.
ALBRET (Jeanne d'), 78.
ALÉANDRE (Jérôme), 46. 47, 84.
AMYOT (Jacques), 57.
ARÉTIN (Pierre), 30, 31.
AYRAULT (Pierre), 3.

B

BAGIE, 78
BAÏF (Jean de), 2, 3.
BAÏF (François de), 3, 4.
BAÏF (Marthe de), 3, 4.
BAÏF (Madeleine de), 3, 4.
BAÏF (Jean-Antoine de), 3, 8, 11, 12, 17, 24, 25, 58, 59, 65, 66, 67, 68, 70, 78, 81, 82, 83, 88, 89, 90, 91.
BAÏF (Guillaume de), 82.
BALÈNE (Jean de), 6.
BARBEROUSSE, 28.
BASTONNEAU (François), 122, 123.
BEAUMONT, 49.
BEAUNE (Renand de), 70.
BEBEL (Jean), 92, 94.
BELENFANT (Martin), 88.
BELLAY (Jean Du), 19, 22, 62, 75, 76, 111.
BELLAY (Guillaume Du), seigneur de Langey, 62, 64, 69, 77, 89, 105, 111.
BELLAY (Martin Du), 69.
BELLAY (Joachim Du), 83, 90.
BELLEAU (Remy), 77.
BEMBO (Pierre), 48, 50, 51, 52, 53, 54, 84, 107, 108.
BINET (Claude), 76, 81, 83.
Blarorivus (Pierre de BLARU, dit), 14.
BLONDET (André), 122, 123.
BOCHETEL, 114.
BOUCHET (Jean), 79, 80, 81.
BOUCHETEL, 91.
BOURBON (Charles de), 21.
BOURBON (Antoine de), 21.
BOURY (de), 35, 39.
BRANTÔME, 57, 58.
BRICE (Germain) ou de BRIE, 17, 48, 49, 67.
BRION, v. *Chabot*.
BUCER (Martin), 75, 76.
BUDÉ (Guillaume), 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 37, 47, 54, 64, 65, 68, 69, 89, 90, 112.
BUNEL (Pierre), 19, 20, 42, 43, 44, 55.
BUONAMICI (Lazare), 43, 54, 65, 66.
Burgonius (*Anianus*), 45, 46.

C

Calvin, 44, 71, 74, 75.
Camerarius (Joachim), 75.
Cappel ou Capel, 111.
Caracciolo, prince de Melfi, 39.
Carpaccio (Victor), 41.
Chabot (Philippe), comte de Charny, dit l'Amiral de Brion, 21.
Chandon (Arnauld), 42.
Chappelain (Jean), 88.
Charles IX, roi de France, 8.
Charles Quint, 25, 28, 29, 40, 46, 68, 69, 71, 73.
Charny, v. *Chabot*.
Chasteignier, v. *La Roche-Posay*.
Coelius (Michel), 116.
Colines (L. de), 100, 101.
Colines (Simon de), 101.
Courtin (Louis), 109.

D

Danès (Pierre), 56, 70.
Daurat (Jean), 81.
Desligneris (Jacques) ou de Lignery, 62, 110, 111.
Desportes (Philippe), 82.
Dinteville (François de), 22, 23, 24, 28, 37, 42, 55, 95, 96.
Dinteville (Jean de), 22.
Dionysius Graecus, v. *Zannetinos*.
Dolet (Etienne), 20, 67.
Dorat, v. *Daurat*.
Doria (André), 28, 40.
Du Bellay, v. *Bellay* (Du).
Dubourg (Antoine), 63.
Duprat (Antoine), 21.
Du Verdier, v. *Verdier* (Du).

E

Eguatius, ou :
Egnazio (J.-B. Cipelli, dit), 47, 54.
Eleonore d'Autriche, reine de France, 103.
Eobanus (*H.*) *Hessus*, 75.
Erasme, 14, 17, 18, 38, 41, 43, 48, 50, 54.
Escoture (Michellet), 122.
Escoture (René), 121, 123.
Estienne (Famille des), 66, 99.
Estienne (Henri), 66.
Estienne (Robert), 62, 64, 66, 93, 97, 99, 100, 101, 102, 103.
Estienne (Charles), 65, 66, 67, 69, 96, 98, 99, 100, 101, 102.
Estienne (François), 101.
Evangelista (Messire), 39.

F

Faciot, v. *Vulteius*.
Farel (Guillaume), 71.
Faure, 122.
Faustus, v. *Victori*.
Ferdinand d'Autriche, 30, 71, 76.
Fondulo (Jérôme), 103.
François Ier, roi de France, 5, 8, 20, 27, 28, 33, 34, 36, 37, 38, 45, 56, 61, 62, 63, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 84, 87, 96, 110, 113, 114, 117, 120.
Frégose (Pierre), 40.
Froben (Jean), 54, 93, 97.

G

Gaspar ? (le comte), 44.
Gazeau (Marie), 121, 122, 123.
Gerbel (Nicolas), 75.
Gerbel fils, 75, 120.
Gilles (Pierre), 45, 67.
Giorgione (Le), 41.
Girault (Ambroise), 99, 100, 101.
Giustiniani (Jean), 59.
Gramont (Gabriel de), 22.

Grévin (Jacques), 66, 91.
Grifalcon (Aloysius), 43.
Gritti (André), 20.
Grossoles (Erard de), 78.
Gryphius (*Sebastianus*), 100.
Guéméné (famille de), 2.
Guichardin, 30.

H

Henri II, roi de France, 88.
Hesse (Philippe de), 73.
Hotman (François), 75.

I

Isernay (d'), 78.

J

Jean, roi de Hongrie (Jean Zapoly), 30.
Joachim (Jean), 39.
Jodelle (Etienne), 91.

L

La Croix du Maine, 3, 20.
La Flette (Louis de), 88.
Laguette (Jean), 121.
Lambin (Denis), 65.
Langeac (Jean de), 20.
Langey (de), v. *Bellay* (Du).
La Porte (Maurice de), 101.
La Roche-Posay (Marguerite Chasteignier de), 3.
La Roche-Posay (Pierre de), 89.
Lascaris (Jean), 7, 8, 9, 11, 15, 16, 18, 37, 42, 50, 83, 104.
Lasius (*Balthasar*), 97.
Laski (Jérôme), 117.
Laski (Jean), 45, 46, 117.
Laski (Stanislas), 117.
Laval (famille de), 2.
Le Lièvre (Jean) de La Grange, 110.
Le Lièvre (Bertrand), 62, 110.
Léon X, 7, 8, 9.
Le Regratier (Jacques), 122, 123.
Le Roy (Louis), dit *Regius*, 7, 9, 11.
Lignery (de), v. *Desligneris*.
Longolius ou :
Longueil (Christophe de), 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 48, 64, 67.
Lorraine (Antoine de), 14.
Lorraine (le cardinal Jean de), 5, 14, 15, 17, 18, 21, 32, 35, 38, 39, 47, 48, 55, 56, 57, 63, 105, 116.
Louis XII, roi de de France, 6, 7, 18.
Louise de Savoie, 21.
Luther, 38, 116.

M

Macrin (Jean Salmon, dit Maigret ou), 63, 64, 67, 113.
Manuce (Alde), *l'Ancien*, 8.
Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, 21, 26, 78, 79.
Maupeou (Vincent), 122, 123.
Médicis (Les), 29.
Melfi, v. *Caracciolo*.
Mendoza (D. Diègue Hurtado de), 28, 33, 47.
Merveille, 30.
Mesmes (Henri de), 84.
Michel-Ange Buonarroti, 33, 34.
Montaigne, 44.
Montmorency (le maréchal Anne de), 19, 21, 23, 31, 34, 38, 39, 40, 59.
Moraines (Guillaume de), 121.
Musurus (Marc), 8, 9, 11, 43.

N

Neufville (de), 120.
Nicolinis (J.-A. de) de Sabio, 93.

O

Oporinus, 74.
Orléans (Charles, duc d'), 29, 69, 81.
Orsini (Fulvio), 84.

P

Pasquier (Etienne), 67.
Pasquier Coullon, 39.
Pasquil, 33.
Pellicier (Guillaume), 33.
Perrot (Emile), 44.
Pilladius, ou :
Pillart (Laurent), 14, 15, 36.
Pins (Jean des), 32.
Platterus (*Thomas*), 97.
Pole (Renaud), 6.
Politien (Ange), 47.
Portes (Des), v. *Desportes*.

R

Rabelais, 45, 64, 76, 79.
Rabirius (*Junius*), 93.
Raince (Nicolas), 39.
Ranconnet (Aimar de), 44.
Rangone (Guido), 30.
Regius, v. *Le Roy*.
Renée de France, duchesse de Ferrare, 21, 32.
Rincon (Antoine de), 27, 28, 32, 59.
Robertet (Florimond), 70.
Roffet (Etienne), 102.
Ronsard, 2, 11, 69, 70, 76, 77, 81, 82, 83, 88, 89, 90, 111.

S

Sadolet (Jacques), 48, 50, 51, 52, 53, 107.
Saint-Gelais (Octavien de), 79.
Saint-Julien (Pierre de), 84, 85, 86.
Sainte-Marthe (Scévole de), 2, 58.
Salel (Hugues), 91.
Salmon, v. *Macrin*.
Sammarthanus, v. *Sainte-Marthe*.
Sebonde (Raymond de), 44.
Selve (Georges de), 33, 56, 59.
Semblançay, 70.
Sforza (François), 29, 30.
Sibilet (Thomas), 91.
Sleidan (Jean), 75, 76.
Soliman II, 25, 26, 27, 28, 32, 45.
Sophianos (Nicolas), 47.
Stuart, v. *Albany*.
Sturm (Jean), 75, 76.

T

Tailly (Guillaume du), 74.
Telesio (Antoine), 62, 94.
Telesio (Bernardin), 62.
Thou (De), 44.
Thylesius, v. *Telesio*.
Tory (Geofroy), 95.
Tournon (François de), 22, 49.
Toussaint (Jacques), dit Toussain ou *Tusanus*, 13, 64, 67, 69, 70, 81.
Trivulce (Théodore), 22.
Tusanus, v. *Toussaint*.

V

Vadianus, 74.
Val (Jean du), 113, 114, 115.
Valois (Les), 82, 91.
Veillard (Jacques), 76.
Velly (de), 34.
Verdier (Du), 3, 55, 56.
Vergèce (Ange), 65, 66, 70.
Vergèce (Nicolas), 70.

VICTORI? (Fausto), 33.
VIGIER (Jean), 122, 123.
VILLANDRY (de), 22, 24, 71, 116.
VILLENEUVE (Simon de), 64, 67.
Vincentius (*Simon*). 100.
VINET (René), 88.
VISAGIER, v. *Vulteius*.
VOULTÉ, ou :
Vulteius, 63, 67, 68.

Z

ZANNÉTINOS (*Dionysius Graecus* ou Denys), 47, 48, 58, 106.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Pages.

Naissance, 1496 (?) ; filiation ; sources biographiques. — Études littéraires et juridiques; Baïf au Parlement. — Voyage à Rome, 1514 (?), avec Christophe de Longueil ; Baïf élève de Lascaris et de Musurus. — Retour en France, 1519 (?); Baïf à l'Université d'Angers. — Il est attaché à la maison du cardinal Jean de Lorraine; voyages en Lorraine et à Lyon, 1525 ; lettre de Baïf à Lascaris. — *De re vestiaria*, 1526. — Baïf protonotaire. — Il est envoyé à Venise comme ambassadeur, 1529. . . . 1

CHAPITRE II

Lazare de Baïf ambassadeur à Venise. Date de son entrée en fonctions. Sa correspondance officielle : 1° lettres imprimées dans les *Meslanges historiques de Camusat*; 2° lettres manuscrites et inédites. Analyse de ces lettres. Baïf surveille Soliman, et sert d'intermédiaire entre la France et la Turquie; ambassade de Rincon. Il surveille l'empereur; questions italiennes. Il cherche à gagner des partisans au roi ; Baïf et l'Arétin. Il cherche à envoyer des artistes en France; Baïf et Michel-Ange. Anecdotes personnelles. — Conclusion : Rôle diplomatique de Lazare de Baïf. . . 19

CHAPITRE III

Vie privée de Lazare de Baïf à Venise; vie littéraire et vie mondaine. — I. Vie littéraire. — *a*. Relations littéraires; les amis de Baïf à Venise. Les Français : Pierre Bunel, Pierre Gilles, Anianus Burgonius. Les Vénitiens : Lazare de Baïf et Jérôme Aléandre. Les Grecs : Zannétinos, Sophianos. — *b*. Correspondance littéraire : Germain Brice, Sadolet, Bembo, Érasme. — *c*. Travaux littéraires : *De vasculis*, 1531 ; traduction des quatre premières Vies de Plutarque; traité d'architecture. — II. Vie mondaine. Naissance de Jean-Antoine de Baïf, 1532. — Lazare de Baïf quitte Venise, 1534. 41

CHAPITRE IV

Pages.

Lazare de Baïf conseiller au Parlement, 1534. — Travaux littéraires : *De re navali*, 1536 ; traduction en vers français de l'*Electre* de Sophocle, 1537 ; coopération à la seconde édition du *Thesaurus linguae latinae* de Robert Estienne, et à l'édition de Cicéron par Lambin. — Les professeurs de Jean-Antoine : Vergèce, Charles Estienne. Baïf et Etienne Dolet. — Baïf maître des requêtes, 1538. — Il se rend à l'assemblée d'Haguenau, mai 1540. Il confie Jean-Antoine à Toussaint et emmène Charles Estienne et Ronsard. — Son rôle diplomatique à Haguenau. Baïf et Calvin. Il se lie avec les érudits allemands : Jean Sturm, Nicolas Gerbel. — Retour en France, novembre 1540. 61

CHAPITRE V

Lazare de Baïf reprend ses fonctions de maître des requêtes. L'affaire de Condom, 1541-1542. Baïf et la reine de Navarre. — Baïf commissaire en Languedoc et en Poitou, 1544 ; relations avec Jean Bouchet. — Daurat précepteur, chez Lazare de Baïf, de Jean-Antoine et de Ronsard, 1544. Baïf traduit en vers français l'*Hécube* d'Euripide, 1544. — Sa renommée littéraire. Son crédit à la cour : Baïf et François Ier. — Sa mort, 1547. — Conclusion : Contribution de Lazare de Baïf à l'œuvre de la Renaissance littéraire en France. 78

CHAPITRE VI

Bibliographie des Œuvres de Lazare de Baïf. — I. Les Œuvres latines. II. Les Abrégés de Charles Estienne. — III. Les Œuvres françaises. . . 92

Pièces justificatives. 104

Table des noms d'Écrivains ou de Personnages du XVIe siècle cités dans l'ouvrage 124

41527. — PARIS. IMPRIMERIE LAHURE
9, RUE DE FLEURUS, 9.

$4.00

THE UNIVERSITY LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA, SANTA CRUZ

This book is due on the last **DATE** stamped below.
To renew by phone, call **429-2756**

50m-9,'72(Q4585s8)—SA-1

NRLF

DC112.82575
3 2106 00033 9843